

IFS Progress PACsecure

Programme de développement pour l'évaluation des
fabricants de matériaux d'emballage en lien avec la
sécurité et la qualité des produits



VERSION 1

JUILLET 2021

FRANÇAIS

Contacts des bureaux IFS

ALLEMAGNE

IFS Office Berlin
Am Weidendamm 1A
DE - 10117 Berlin
Tél : +49 (0)30726105374
E-mail : info@ifs-certification.com

ITALIE

IFS Office Milan
Federdistribuzione
Via Albricci 8
IT - 20122 Milan
Tél : +39 0289075150
E-mail : ifs-milano@ifs-certification.com

POLOGNE | EUROPE CENTRALE ET EUROPE DE L'EST

IFS Representative CEE &
CEE Market Development Manager Agnieszka Wryk
IFS Representative CEE Marek Marzec
ul. Serwituty 25
PL - 02-233 Warsaw
Tél : +48 451136888
E-mail : ifs-poland@ifs-certification.com

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

IFS Representative Miroslav Šuška
Tél : +420 603893590
E-mail : msuska@qualifood.cz

BRÉSIL

IFS Office Brazil
Rua Antônio João 800
BR - 79200-000 Aquidauana / MS Brazil
Tél : +55 67981514560
E-mail : cnowak@ifs-certification.com

AMÉRIQUE DU NORD

IFS Representative Pius Gasser
Tél : +1 4165642865
E-mail : gasser@ifs-certification.com

PAC PACKAGING CONSORTIUM | CANADA

PAC PACKAGING CONSORTIUM
600-15 Allstate Parkway
CA - L3R 5B4 Markham, Ontario
Tél : +1 4164907860
E-mail : pacinfo@pac.ca

FRANCE

IFS Office Paris
14 rue de Bassano
FR - 75016 Paris
Tél : +33 140761723
E-mail : ifs-paris@ifs-certification.com

ESPAGNE

IFS Representative Beatriz Torres Carrió
Tél : +34 610306047
E-mail : torres@ifs-certification.com

HONGRIE

IFS Representative László Gyórfi
Tél : +36 301901342
E-mail : gyorfi@ifs-certification.com

TURQUIE

IFS Representative Ezgi Dedevas Ugur
Tél : +90 5459637458
E-mail : ifs-turkiye@ifs-certification.com

ROUMANIE

IFS Representative Ionut Nache
Tél : +40 722517971
E-mail : ionut.nache@inaq.ro

AMÉRIQUE LATINE

IFS Office Chile
Av. Apoquindo 4700, Piso 12,
CL - Las Condes, Santiago
Tél : +56 954516766
E-mail : chile@ifs-certification.com

ASIE

IFS Office Asia
IQC (Shanghai) Co., Ltd.
Man Po International Business Center Rm 205,
No. 660, Xinhua Road, Changning District,
CN - 200052 Shanghai
Tél : +86 18019989451
E-mail : china@ifs-certification.com
asia@ifs-certification.com

IFS Progress PACsecure

Programme de développement pour l'évaluation des
fabricants de matériaux d'emballage en lien avec la
sécurité et la qualité des produits

VERSION 1

JUILLET 2021

FRANÇAIS

Remerciements

L'IFS tient à remercier tous les participants qui ont contribué à développer cette première version du programme IFS Progress – PACsecure.

Membres du Comité Technique International de l'IFS

Andrea Artoni	Conad Soc. Coop., Italie
Fayçal Bellatif	Eurofins certification, France
Sébastien Bian	Groupe Casino, France
Sabrina Bianchini	DNV GL Business Assurance Italia S.r.l., Italie
Cristina Diez	Palacios Alimentación, Espagne
Andreas Dörr	Coop Genossenschaft, Suisse
Jürgen Eichmann	Kaufland Warenhandel GmbH & Co. KG, Allemagne
Dr. Jean Charles Gander	Migros-Genossenschafts-Bund, Suisse
Marion Giere	TÜV Nord Cert, Allemagne
Almudena Hernandez	AENOR, Espagne
Dr. Horst Lang	Globus SB-Warenhaus Holding GmbH & Co. KG, Allemagne
Maria Lopez de Montenegro	DIA, Espagne
Alberto Peirò	Mercadona, Espagne
Ute Pieper	METRO AG, Allemagne
Christophe Quéré	SILL Entreprises, France
Charlotte Rosendahl	Rewe Group, Allemagne
Dr. Jürgen Sommer	Freiberger Lebensmittel GmbH & Co. KG, Allemagne
Giovanni Sorlini	INALCA SPA, Italie
Stephen Thome	Dawn Food Products, Etats-Unis
Lucia Tortoreto	Coop Italia Società Cooperativa, Italie
Claudio Truzzi	METRO Italia (on behalf of Federdistribuzione), Italie
Bert Urlings	Vion Food Group, Pays-Bas
Karin Voß	EDEKA ZENTRALE AG & Co. KG, Allemagne
Michael Zschocke	Rewe Group, Allemagne

L'IFS tient à remercier BRF Brésil pour son implication dans le processus d'élaboration du programme, ainsi que tous les organismes de certification, les évaluateurs, les consultants et les fournisseurs qui ont participé au projet pilote IFS Progress - PACsecure.

Equipe IFS

Daniela Poblete Bazaes	IFS PACsecure Standard Manager
João Stein	IFS Progress Program Manager
Chryssa Dimitriadis	Head of Standard Management
Nevin Rühle	Director Business Development

En cas de questions concernant l'interprétation des référentiels et programmes IFS, veuillez contacter standardmanagement@ifs-certification.com

Sommaire

PARTIE 1

Protocole d'évaluation IFS Progress - PACsecure

1	Programme IFS Progress – PACsecure	12
2	Avantages du programme IFS Progress – PACsecure	12
3	Objet et contenu du protocole d'évaluation IFS Progress – PACsecure	13
4	Étapes du programme IFS Progress – PACsecure	13
5	Types d'évaluation	14
5.1	Auto-évaluation	14
5.2	Pré-évaluation	14
5.3	Evaluation initiale	15
5.4	Réévaluation (après un « échec » à une évaluation)	15
5.5	Evaluation de renouvellement	15
5.6	Périmètre d'application de l'évaluation	15
5.7	Périmètre de l'évaluation	16
6	Processus d'évaluation	17
6.1	Auto-évaluation ou pré-évaluation volontaire	17
6.2	Sélection de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation – dispositions contractuelles	17
6.3	Durée d'une évaluation	18
6.3.1	Evaluation en niveau de base	19
6.3.2	Evaluation en niveau intermédiaire	19
6.4	Etablissement d'un plan d'évaluation	19
6.5	Réalisation de l'évaluation	19
6.6	Notation des exigences	20
6.7	Système de notation	20
6.7.1	Notation d'une exigence	20
6.7.2	Notation d'une exigence comme non-conformité	20
6.7.3	Notation d'une exigence comme N/A (non applicable)	21
6.8	Rapport d'évaluation	21
6.9	Structure du rapport d'évaluation	22
6.10	Les différentes étapes de la rédaction du rapport d'évaluation	22
6.10.1	Rédaction du rapport d'évaluation et de la trame du plan d'actions	22
6.10.2	Rédaction par la société du plan d'actions	24
6.10.3	Validation du plan d'actions	24
6.11	Notation et conditions d'émission du rapport d'évaluation et de la lettre de confirmation	24
6.11.1	Niveau de base	24
6.11.2	Niveau intermédiaire	26
6.12	Calendrier d'évaluation de l'IFS Progress – PACsecure	29

7	Cycle d'évaluation	29
8	Informations sur les conditions de retrait du rapport et de la lettre de confirmation	30
9	Distribution et conservation du rapport d'évaluation	31
10	Actions supplémentaires	31
11	Procédure d'appel et de réclamations	31
11.1	Procédure d'appel et de réclamation des organismes de certification/ prestataires de services pour l'évaluation	31
11.2	Actions d'assurance qualité après une notification de réclamation	32
12	Propriété et utilisation du logo IFS Progress – PACsecure	32
13	Révision du programme IFS Progress – PACsecure	34
	ANNEXE 1 : Application des check-lists	34
	ANNEXE 2 : Processus d'évaluation	35
	ANNEXE 3 : Secteurs de produits	36
	ANNEXE 4 : Vue d'ensemble des niveaux de base et intermédiaire	37

PARTIE 2

Liste des exigences à évaluer selon l'IFS Progress – PACsecure

0	Clarifications générales	42
1	Gouvernance et engagement	43
1.1	Politique	43
1.2	Organisation de la société	44
1.4	Revue de direction	47
2	Système de management de la sécurité et de la qualité des produits	48
2.1	Management de la qualité	48
2.1.1	Gestion de la documentation	48
2.1.2	Enregistrements et informations documentées	49
2.2	Management de la sécurité et de la qualité des produits	50
2.2.1	Système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques	50
2.2.2	Equipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques	52
2.2.3	Analyse des dangers et évaluation des risques	53
3	Gestion des ressources	60
3.2	Hygiène personnelle	60
3.3	Formation et instruction	62
3.4	Locaux du personnel	63
4	Procédés opérationnels	66
4.1	Accord de contrat	66
4.2	Spécifications et formulations/configurations	67
4.2.1	Spécifications	67
4.2.2	Formulations/configurations	70
4.4	Achats	70
4.5	Conditionnements/emballages du produit	72
4.6	Lieu de l'usine	73
4.7	Extérieurs de l'usine	73
4.8	Implantation de l'usine et flux de production	74
4.9	Locaux de production et de stockage	75
4.9.1	Exigences de construction	75
4.9.2	Murs	75
4.9.3	Sols	75
4.9.4	Plafond/faux plafonds/suspensions	76
4.9.5	Fenêtres et autres ouvertures	76
4.9.6	Portes et systèmes de fermeture	77
4.9.7	Eclairage	77
4.9.8	Climatisation/ventilation	77
4.9.9	Eau	78
4.9.10	Air et gaz comprimés	79
4.10	Nettoyage et désinfection	80
4.11	Gestion des déchets	82
4.12	Réduction des risques liés aux corps étrangers	84

4.13	Surveillance des nuisibles/lutte contre les nuisibles	86
4.14	Réception et stockage des produits	90
4.15	Transport	92
4.16	Maintenance et réparation	94
4.17	Equipements	95
4.18	Traçabilité	95
4.19	Réduction des risques liés aux allergènes	97
4.20	Fraude sur les produits	98
5	Mesures, analyses et améliorations	100
5.1	Audits internes	100
5.2	Inspections d'usine et de site	100
5.4	Etalonnage, ajustement et vérification des appareils de mesure et de surveillance et des équipements d'inspection	101
5.6	Analyses des produits et des procédés	103
5.7	Libération des produits	104
5.8	Gestion des réclamations	104
5.9	Gestion des incidents, retrait/rappel de produits	105
5.10	Gestion des non-conformités et des produits non conformes	108
5.11	Actions correctives	109
6	Plan de product defence (protection de la filière contre les actes malveillants)	110
	ANNEXE 1 : Glossaire	112

PARTIE 3

Exigences pour les organismes de certification, les prestataires de services pour l'évaluation et les évaluateurs

0	Introduction	128
1	Exigences pour les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation	128
1.1	Organismes de certification	128
1.2	Prestataires de services pour l'évaluation	128
1.3	Responsabilités des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure	129
2	Exigences pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure	130
2.1	Exigences générales	130
2.2	Exigences pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure	131
2.2.1	Exigences générales pour les évaluateurs lors de leur candidature initiale	131
2.2.2	Auditeurs IFS qualifiés	132
2.2.3	Autres auditeurs expérimentés	132
2.2.4	Éléments à prendre en compte pour la candidature	132

PARTIE 4

Reporting, logiciel auditXpressX™ et base de données IFS

0	Introduction	136
1	Reporting	136
1.1	Vue d'ensemble de l'évaluation (ANNEXE 1)	136
1.2	Rapport d'évaluation (ANNEXE 2)	137
1.3	Plan d'actions (ANNEXE 3)	137
2	Logiciel auditXpressX™	138
3	La base de données IFS (www.ifs-certification.com)	138
	ANNEXE 1 : Vue d'ensemble de l'évaluation	142
	ANNEXE 2 : Rapport d'évaluation	145
	ANNEXE 3 : Plan d'actions	153
	ANNEXE 4 : Lettre de confirmation	154



PARTIE 1

1	Programme IFS Progress – PACsecure	12
2	Avantages du programme IFS Progress – PACsecure	12
3	Objet et contenu du protocole d'évaluation IFS Progress – PACsecure	13
4	Étapes du programme IFS Progress – PACsecure	13
5	Types d'évaluation	14
6	Processus d'évaluation	17
7	Cycle d'évaluation	29
8	Informations sur les conditions de retrait du rapport et de la lettre de confirmation	30
9	Distribution et conservation du rapport d'évaluation	31
10	Actions supplémentaires	31
11	Procédure d'appel et de réclamations	31
12	Propriété et utilisation du logo IFS Progress – PACsecure	32
13	Révision du programme IFS Progress – PACsecure	34
	ANNEXE 1 : Application des check-lists	34
	ANNEXE 2 : Processus d'évaluation	35
	ANNEXE 3 : Secteurs de produits	36
	ANNEX 4 : Vue d'ensemble des niveaux de base et intermédiaire	37



PARTIE 1

Protocole d'évaluation IFS Progress – PACsecure

1 Programme IFS Progress – PACsecure

Après avoir travaillé depuis plusieurs années avec le référentiel IFS PACsecure, l'IFS a identifié des besoins en support technique pour les petites entreprises et/ou les entreprises de diverses tailles en matière de développement et/ou de mise en place de leur système de management de la sécurité et de la qualité des produits.

La taille de l'entreprise, son manque d'expertise technique, la nature de ses opérations et l'accès à des ressources techniques et/ou financières sont des difficultés rencontrées par les fabricants d'emballages lors de la mise en place de leur système de management de la sécurité et de la qualité des produits. Ce contexte réduit les opportunités commerciales au niveau de la chaîne d'approvisionnement, là où des exigences fortes de sécurité et de qualité existent.

Sur la base de ce contexte, il a été décidé de concevoir une approche d'évaluation standardisée volontaire, étape par étape, basée sur la check-list IFS PACsecure, pour aider les fabricants de matériaux d'emballage à développer graduellement un système optimisé et basé sur les risques de management de la sécurité et de la qualité des produits et les compétences associées. Cette initiative s'appelle le programme IFS Progress – PACsecure et fournit de l'aide aux fabricants de matériaux d'emballage pour développer des produits sûrs et de qualité, et pour fournir les premières étapes dans la mise en place du référentiel IFS PACsecure.

L'objectif de ce programme est de faciliter l'accès aux marchés locaux, de créer une acceptation mutuelle tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de fournir un cadre pour l'accompagnement, le développement et l'évaluation des petites entreprises et entreprises moins développées de fabrication d'emballages. Le programme inclut un protocole permettant de s'inscrire, par étapes, dans une démarche d'amélioration continue du système de management de la sécurité et de la qualité des produits. Par ailleurs, il fournit une approche flexible et par étapes en matière de délais, de niveau de démarrage et de niveau final à atteindre.

2 Avantages du programme IFS Progress – PACsecure

Le programme IFS Progress – PACsecure combine la check-list Progress avec le protocole d'évaluation IFS, les exigences de base pour les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation et les évaluateurs, ainsi qu'un rapport d'évaluation. Par ailleurs, le logiciel IFS auditXpressX™ et la base de données IFS garantissent que tout rapport d'évaluation est développé de la même manière et est mis en ligne dans la base de données IFS, où tous les distributeurs et fabricants qui utilisent le programme IFS Progress peuvent suivre le développement de chaque fournisseur.

Les principaux objectifs du programme IFS Progress – PACsecure sont :

- D'aider les fabricants de matériaux d'emballage à développer graduellement un système optimisé et basé sur les risques de management de la sécurité et de la qualité des produits et les compétences associées
- De fournir un programme d'évaluation par étapes pour les petites entreprises et/ou les entreprises de différentes tailles
- De proposer une approche systématique basée sur les risques pour atteindre la certification IFS PACsecure (si applicable) dans une période de temps définie
- D'établir un système d'évaluation cohérent et différencié
- De fournir une approche pour l'amélioration continue du processus selon le système de notation de l'IFS
- De travailler avec des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation et des évaluateurs qualifiés
- D'assurer la transparence et la comparabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

3 Objet et contenu du protocole d'évaluation IFS Progress – PACsecure

Ce protocole d'évaluation décrit les exigences spécifiques pour les organisations impliquées dans les évaluations suivant le programme IFS Progress – PACsecure. Il fournit également des indications pour l'évaluation des exigences du niveau de base et du niveau intermédiaire, afin d'aider à l'obtention d'une certification IFS PACsecure complète, si nécessaire.

L'objectif du protocole est de définir les critères devant être suivis par un organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation selon les exigences du programme IFS Progress – PACsecure pour l'évaluation des procédés et des produits. Il détaille également les procédures devant être respectées par les sociétés évaluées et explique l'importance de ces évaluations.

Les exigences IFS pour l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et les évaluateurs sont clairement décrites dans la Partie 3 du présent document.

4 Étapes du programme IFS Progress – PACsecure

Ce protocole doit être utilisé en tant que guide d'utilisation pour les quatre étapes clés suivantes du programme IFS Progress – PACsecure :

(0) Auto-évaluation ou pré-évaluation

Une auto-évaluation ou une pré-évaluation facultative selon la check-list du niveau de base ou intermédiaire est menée pour permettre au site de décider de son niveau d'entrée dans le programme. Selon le résultat de l'auto-évaluation ou de la pré-évaluation, la société passe en phase 1 (évaluation en niveau de base), en phase 2 (évaluation en niveau intermédiaire) ou en phase 3 (certification IFS PACsecure).

(1) Evaluation par un organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation : niveau de base

Une évaluation non accréditée du site est menée selon les exigences de la check-list du niveau de base. Les exigences techniques pour ce niveau représentent environ 40 % des éléments clés du référentiel IFS PACsecure. Une vue d'ensemble des exigences du niveau de base est fournie en Partie 1, Annexe 4.

(2) Evaluation par un organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation : niveau intermédiaire

Une évaluation non accréditée du site est menée selon les exigences de la check-list du niveau intermédiaire, qui comprend les exigences du niveau de base et environ 30 % d'exigences supplémentaires du référentiel IFS PACsecure. Une vue d'ensemble des exigences du niveau intermédiaire est fournie en Partie 1, Annexe 4.

(3) Certification IFS PACsecure par un organisme de certification

Une certification officielle accréditée peut être réalisée selon les exigences du référentiel IFS PACsecure.

Les options possibles d'application des check-lists sont mentionnées en Annexe 1 : Application des check-lists.

Comme les phases de 1 et 2 sont considérées comme transitoires, la durée de chaque niveau ne doit pas dépasser un (1) an, sauf si des accords/exigences individuel(le)s différent(e)s existent avec des partenaires commerciaux. En règle générale, le programme doit être accepté par la société à évaluer de façon à atteindre les exigences du référentiel IFS PACsecure dans un délai maximum de trois (3) ans.

Si des dérogations sont accordées sur les délais, l'évaluation des risques liés aux produits et la performance du fournisseur doivent être prises en compte.

5 Types d'évaluation

5.1 Auto-évaluation

Une auto-évaluation facultative est réalisée par le site sur la base de la check-list du niveau de base ou intermédiaire, afin de décider de son niveau d'entrée dans le programme.

5.2 Pré-évaluation

Une évaluation facultative est réalisée avec le support d'un consultant indépendant et qualifié ou d'un organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation sur la base de la check-list du niveau de base ou intermédiaire, afin de décider de son niveau d'entrée dans le programme.

5.3 Evaluation initiale

Une évaluation initiale est soit la première évaluation d'un site selon l'IFS Progress – PACsecure, sur la base de la check-list du niveau de base ou intermédiaire, soit l'évaluation réalisée après une interruption du cycle d'évaluation.

5.4 Réévaluation (après un « échec » à une évaluation)

Une évaluation planifiée non accréditée du site est réalisée selon toutes les exigences de la check-list du niveau de base ou intermédiaire.

5.5 Evaluation de renouvellement

Une évaluation planifiée non accréditée du site est réalisée selon la check-list du niveau de base ou intermédiaire après une évaluation initiale dans le cadre du cycle d'évaluation correspondant.

Remarque : les sociétés et distributeurs qui ont ajouté la société évaluée à leurs favoris dans la base de données IFS reçoivent un message en cas de répétition d'un certain niveau.

5.6 Périmètre d'application de l'évaluation

Le programme IFS Progress – PACsecure s'applique à la production et/ou à la conversion des composants et/ou des matériaux d'emballage, destinés à être utilisés comme emballage primaire ou secondaire, pour :

- Les produits alimentaires,
- Les produits cosmétiques et d'hygiène personnelle,
- Les produits ménagers

et, de manière générale, pour tout produit entrant dans les périmètres des référentiels IFS.

Le programme IFS Progress – PACsecure s'applique également aux matériaux d'emballage destinés à être utilisés uniquement comme emballage secondaire, pour les produits suivants :

- Les dispositifs médicaux de « classe I » qui ne sont pas stérilisés, enrobés et/ou imprégnés de médicaments,
- Les produits pharmaceutiques et les médicaments disponibles sans ordonnance.

Dans les deux cas, cela s'applique uniquement aux produits disponibles à la vente auprès des utilisateurs/consommateurs finaux, sans prescription ni consultation auprès d'un pharmacien/professionnel de santé.

Remarque : les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux, les substances explosives/munitions ou autres matériaux similaires, les déchets et ressources ne sont pas inclus dans le périmètre d'évaluation IFS Progress – PACsecure et ne peuvent pas, par conséquent, être mentionnés dans la lettre de confirmation.

Les secteurs de produits définis pour les évaluations IFS Progress – PACsecure sont définis en Partie 1, Annexe 3.

5.7 Périmètre de l'évaluation

Les exigences suivantes doivent être prises en compte pour une performance optimale de l'évaluation :

- a. Le niveau et le périmètre de l'évaluation doivent être clairement définis et mutuellement acceptés dans le contrat entre l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et la société évaluée. Le niveau atteint et le périmètre de l'évaluation doivent être indiqués dans le rapport d'évaluation et sur la lettre de confirmation.
- b. Le périmètre de l'évaluation doit être revu par l'évaluateur en réunion d'ouverture de l'évaluation.
- c. Le périmètre de l'évaluation doit inclure l'ensemble de l'activité de la société (c'est-à-dire le même type de fabrication sur différentes lignes pour les produits à marque de fournisseurs ou à marque de distributeurs) et pas uniquement la ou les lignes de fabrication pour les produits à marque de distributeurs.
- d. L'évaluation doit être réalisée pendant la production et/ou le conditionnement des produits du périmètre d'évaluation défini. Par exemple, il n'est pas possible d'inclure dans le périmètre de l'évaluation IFS Progress – PACsecure des lignes de production du site évalué qui ne fonctionnent pas pendant l'évaluation, sauf si ces lignes de production impliquent la même analyse des risques et les mêmes secteurs de produits que ceux des lignes évaluées en cours de fonctionnement. Si pendant l'évaluation, certaines lignes ne fonctionnent pas alors qu'elles impliquent une/des évaluation(s) des risques et un/des secteur(s) de produits différents, l'évaluateur peut demander à la société de faire fonctionner la ou les lignes de production ultérieurement pendant l'évaluation, afin de la/les évaluer plus tard pendant l'évaluation. Il n'est pas possible de réaliser d'évaluation d'extension. Pour toute extension de périmètre d'évaluation ultérieure, une nouvelle évaluation complète doit être réalisée.
- e. L'évaluation doit être spécifique au site où les produits sont fabriqués et/ou convertis. S'il existe des structures décentralisées et que l'évaluation d'un site spécifique est insuffisante pour obtenir une vue complète des procédés de la société, tous les autres sites concernés doivent également être inclus dans l'évaluation (voir la définition des structures décentralisées en Partie 2, Annexe 1 : glossaire). Tous les détails doivent être mentionnés dans le profil de la société du rapport d'évaluation.
- f. Les activités réalisées pendant l'évaluation doivent être revues et validées au début de l'évaluation, après une évaluation des risques. Par ailleurs, ces activités pourront être modifiées après l'évaluation des risques (par exemple si une autre activité interfère avec celle concernée par le périmètre de l'évaluation).
- g. En cas de procédés sous-traités, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit en être informé. Le périmètre de l'évaluation doit être clairement défini dans le rapport et sur la lettre de confirmation.
- h. Si, exceptionnellement, la société décide d'exclure un/des produit(s) spécifique(s) du périmètre de l'évaluation, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation peut l'accepter si le risque de contamination entre les produits inclus et exclus est correctement maîtrisé (et vérifié par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation/l'évaluateur). Une fois documentée et justifiée, l'exclusion doit toujours être indiquée sur la lettre de confirmation et dans le profil de la société du rapport d'évaluation.
- i. Le périmètre d'évaluation doit faire référence aux secteurs de produits évalués (voir chapitre 5.6).

- j. La société doit informer son organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation de tout changement pouvant impacter sa capacité à se conformer aux exigences d'évaluation (par exemple rappel, alerte sur des produits, organisation et direction, adresse de contact, etc.). Ces informations doivent être communiquées sous trois (3) jours ouvrés. Les modalités détaillées doivent être définies et validées entre les deux parties.

6 Processus d'évaluation

6.1 Auto-évaluation ou pré-évaluation volontaire

Avant d'être évaluée, la société doit étudier attentivement la version en vigueur des exigences du programme IFS Progress – PACsecure. Les informations sur le programme IFS Progress – PACsecure et les exigences générales sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site Internet de l'IFS.

L'auto-évaluation peut être réalisée par le site. De manière alternative, une pré-évaluation peut être réalisée par un organisme de certification/prestataire de services d'évaluation ou par un consultant indépendant et qualifié.

L'auto-évaluation ou la pré-évaluation selon les exigences des check-lists des niveaux de base et intermédiaire constitue une étape facultative. Son but est de permettre à la société de mener son propre état des lieux et de développer un plan d'actions correspondant.

6.2 Sélection de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation – dispositions contractuelles

Afin d'assurer l'intégrité du programme IFS Progress – PACsecure, la société candidate à l'évaluation selon le niveau de base ou intermédiaire doit choisir un organisme de certification ou un prestataire de services pour l'évaluation disposant d'évaluateurs qui doivent se conformer aux exigences de la Partie 3 de ce programme.

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation peuvent avoir des évaluateurs qualifiés pour un ou plusieurs secteurs. La confirmation des secteurs de produits et des groupes de produits pour lesquels l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation peut réaliser des évaluations peut être obtenue auprès de l'organisme/prestataire concerné. En général, un évaluateur (évaluateur principal et co-évaluateur) n'est pas autorisé à réaliser plus de trois (3) évaluations consécutives du même site d'une société.

En cas de pré-évaluation, l'évaluateur qui effectue cette évaluation doit être différent de celui qui réalise l'évaluation initiale.

Un contrat d'évaluation doit exister entre la société évaluée et l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation, détaillant le périmètre, la date, la durée de l'évaluation et d'autres exigences concernant le rapport.

Le contrat doit préciser :

- L'autorisation donnée à l'organisme de certification/prestataire de services d'évaluer les systèmes de management, les installations, les sites et les pratiques de la société évaluée,
- L'autorisation donnée à l'organisme de certification/prestataire de services de mettre en ligne le rapport d'évaluation dans la base de données IFS,
- Les modalités de facturation de l'évaluation.

L'évaluation doit être réalisée de préférence dans la langue de travail de la société et l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit faire tout son possible pour désigner un évaluateur dont la langue maternelle ou la langue de travail est celle de la société. La langue du rapport d'évaluation doit être convenue avec le partenaire commercial.

Il relève de la responsabilité de la société évaluée de vérifier que l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation est habilité à réaliser des évaluations IFS Progress – PACsecure.

6.3 Durée d'une évaluation

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation disposent d'un système approprié pour estimer la durée minimum nécessaire pour réaliser une évaluation. Une évaluation complète de la/des check-list(s) dure habituellement huit (8) heures. Toutefois, une durée supplémentaire peut être ajoutée selon le type de fabrication/conversion de la société.

La durée de l'évaluation n'inclut pas le temps de préparation ni de rédaction du rapport, qui doit prendre deux (2) ou trois (3) heures.

Un certain nombre de facteurs, détaillés dans le contrat entre l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et la société évaluée, joue un rôle dans la détermination du temps requis pour une évaluation complète.

Ces facteurs comprennent :

- La taille de la société,
- Le périmètre de l'évaluation,
- Le nombre de personnes employées sur le site,
- Le nombre de déviations et de non-conformités identifiées lors de l'évaluation précédente.

Au minimum $\frac{2}{3}$ de la durée de l'évaluation doivent être passés dans la zone de production du site.

Si tous les éléments du périmètre d'évaluation défini n'ont pas été évalués pendant la durée d'évaluation planifiée, il est nécessaire d'y consacrer plus de temps.

L'évaluateur est encouragé à examiner les documents et enregistrements sur le site de production plutôt que dans les bureaux.

6.3.1 Evaluation en niveau de base

L'évaluateur réalise une évaluation non accréditée selon les exigences de la check-list du niveau de base. La durée de l'évaluation dépend de la nature et de la complexité de la société évaluée.

6.3.2 Evaluation en niveau intermédiaire

L'évaluateur réalise une évaluation non accréditée selon les exigences de la check-list du niveau intermédiaire, qui inclut les exigences du niveau de base. La durée de l'évaluation dépend de la nature et de la complexité de la société évaluée.

6.4 Etablissement d'un plan d'évaluation

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit établir le plan d'évaluation.

Ce plan d'évaluation comprend des détails pertinents sur le périmètre couvert et la complexité de l'évaluation. Il doit être suffisamment flexible pour faire face aux événements imprévus qui peuvent survenir pendant l'activité d'inspection du site au cours de l'évaluation. Il tient compte de la revue du rapport d'évaluation et du plan d'actions de l'évaluation précédente, quelle que soit la date à laquelle cette évaluation a eu lieu. Il spécifie également les produits ou les gammes de produits à évaluer dans la société.

Le plan d'évaluation doit être envoyé à la société évaluée avant l'évaluation, afin de s'assurer que les personnes responsables sont disponibles le jour de l'évaluation.

La société doit assister et coopérer avec l'évaluateur pendant toute l'évaluation. L'évaluateur qui réalise l'évaluation doit évaluer toutes les exigences du programme IFS Progress – PACsecure qui sont pertinentes à la structure et au fonctionnement de la société.

Lors de la réunion de clôture, l'évaluateur doit présenter ses conclusions et commenter les déviations et (toutes) les non-conformités qui ont été identifiées. L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit émettre un rapport d'évaluation provisoire et une trame de plan d'actions pour la société, qui servira de base pour établir les actions correctives liées aux déviations et non-conformités constatées.

6.5 Réalisation de l'évaluation

Les évaluations sont réalisées selon les check-lists définies dans l'ANNEXE 1 : Application des check-lists.

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation doivent télécharger la version en vigueur du programme sur le site Internet de l'IFS. Si disponible, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit utiliser la check-list dans la langue locale de la société évaluée. Si la traduction dans la langue locale n'est pas disponible, la version anglaise doit être utilisée.

L'évaluateur doit évaluer toutes les exigences de la check-list correspondante.

Si applicable, l'évaluation peut également être réalisée selon des check-lists supplémentaires établies par le partenaire commercial.

6.6 Notation des exigences

L'évaluateur évalue la nature et l'importance de toute déviation ou non-conformité. Afin de déterminer si les exigences du niveau de base ou intermédiaire du programme IFS Progress – PACsecure sont respectées, l'évaluateur doit évaluer toutes les exigences de la check-list convenue. Il existe différents niveaux de notation des constats.

6.7 Système de notation

6.7.1 Notation d'une exigence

Pour les exigences standards du programme IFS Progress – PACsecure, il existe quatre (4) possibilités de notation :

Tableau n° 1 : Notation des exigences

Note	Explication	Points
A	CONFORMITÉ : Conformité totale à l'exigence — mise en place parfaite	20
B	DÉVIATION : Conformité presque totale à l'exigence, mais une petite déviation a été identifiée — place à de petites améliorations	15
C	DÉVIATION : Seule une petite partie de l'exigence a été mise en place – mise en place basique — cela fonctionne dans la pratique quotidienne mais il y a de nombreux points à améliorer	5
D	DÉVIATION : L'exigence n'est pas mise en place — la mise en place est insuffisante ou inexistante.	0

En plus de cette notation, l'évaluateur peut décider d'attribuer à la société une non-conformité « Majeure » pour n'importe quelle exigence de ce programme. Cette possibilité est expliquée dans les chapitres suivants.

6.7.2 Notation d'une exigence comme non-conformité

Dans le programme IFS Progress – PACsecure, il existe un type de non-conformité appelée non-conformité majeure ou « Majeure ». Elle entraîne la soustraction de points de la note totale.

Une non-conformité majeure peut être attribuée à n'importe quelle exigence en cas de manquement substantiel au respect des exigences du programme. Cela comprend le non-respect de la réglementation, des lois, de la sécurité des produits, les problèmes liés aux clients ou la présence de dysfonctionnements internes (par exemple en cas de procédés ni régulés ni maîtrisés).

Une non-conformité majeure peut aussi être attribuée lorsque la non-conformité identifiée peut entraîner un grave risque sanitaire.

Une non-conformité majeure entraîne la soustraction de 10 % du nombre total possible de points.

Si une ou plusieurs non-conformité(s) majeure(s) (en niveau intermédiaire) a/ont été attribuée(s) au cours de l'évaluation, alors qu'un rapport IFS Progress et une lettre de confirmation ont déjà été attribués, ces documents doivent être retirés de la base de données IFS par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation, dès que possible, et au maximum deux (2) jours ouvrés après la date de l'évaluation.

Si une non-conformité majeure a été attribuée lors d'une évaluation de certification IFS PACsecure, alors qu'une évaluation IFS Progress – PACsecure passée est toujours valide, cette règle s'applique également.

Dans la base de données IFS, des explications sur les raisons du retrait du rapport/de la lettre de confirmation en cours de validité doivent être fournies en anglais. Des explications claires sur la ou les non-conformité(s) identifiée(s) doivent être fournies, avec le numéro de l'exigence concernée. Ces explications doivent être détaillées et être les mêmes que celles décrites dans le plan d'actions.

Remarque : tous les utilisateurs ayant accès à la base de données IFS et ayant indiqué la société concernée dans leur liste de favoris reçoivent un e-mail de notification (comportant des explications sur la ou les non-conformité(s) identifiée(s)) envoyé par la base de données IFS, les informant que le rapport et la lettre de confirmation en cours de validité ont été suspendus.

Si plusieurs non-conformités majeures ont été identifiées, une nouvelle évaluation complète doit être effectuée si la société souhaite conserver sa conformité à l'IFS Progress – PACsecure.

6.7.3 Notation d'une exigence comme N/A (non applicable)

Les exigences jugées non applicables à la société doivent être identifiées et/ou prédéterminées par le partenaire commercial, si applicable.

Dans le cas où l'évaluateur estime qu'une exigence n'est pas applicable au site, il doit la noter : « N/A : non applicable », avec une brève explication dans le rapport d'évaluation.

Les exigences notées N/A ne doivent pas apparaître dans la trame du plan d'actions mais être listées dans un tableau séparé du rapport d'évaluation.

Les exigences N/A sont exclues de la notation finale.

6.8 Rapport d'évaluation

Après chaque évaluation, un rapport écrit complet doit être préparé dans le format convenu (voir Partie 4). Par ailleurs, une lettre de confirmation doit être établie uniquement si l'évaluation est provisoirement approuvée ou approuvée.

Après l'évaluation, le rapport et la lettre de confirmation doivent être mis en ligne dans la base de données IFS dans les délais impartis (voir Partie 1, chapitre 7). Même si la société évaluée fournit des preuves suite à une évaluation provisoirement approuvée, le statut restera tel que durant l'évaluation dans la base de données IFS.

Le rapport donne un aperçu de la conformité de la société.

La lettre de confirmation fournit les détails de l'évaluation et le résultat final de l'évaluation.

6.9 Structure du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation doit garantir la transparence et donner confiance au lecteur ; il doit être rédigé par l'évaluateur. Le rapport d'évaluation est subdivisé en plusieurs sections :

- Vue d'ensemble de l'évaluation (voir Partie 4, Annexe 1)
- Rapport d'évaluation (voir Partie 4, Annexe 2)
- Plan d'actions (voir Partie 4, Annexe 3).

Toutes les déviations et les non-conformités majeures identifiées pendant l'évaluation sont présentées dans un plan d'actions séparé (voir Partie 4, Annexe 3). Pour chaque déviation et non-conformité attribuée, la société doit fournir un plan d'actions afin d'éviter que les erreurs se reproduisent. De cette façon, le lecteur du rapport est informé des déviations et non-conformités, ainsi que des actions correctives mises en place par la société.

6.10 Les différentes étapes de la rédaction du rapport d'évaluation

6.10.1 Rédaction du rapport d'évaluation et de la trame du plan d'actions

L'évaluateur et/ou l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit fournir à la société un rapport d'évaluation et un plan d'actions provisoire contenant les constats.

Dans le rapport d'évaluation, l'évaluateur doit noter chaque exigence et fournir des explications :

- Pour toutes les exigences notées B, C et D (déviations)
- Pour toutes les non-conformités majeures
- Pour toutes les exigences notées N/A
- Pour les exigences définies comme champs obligatoires, même en cas de notation A (voir Partie 4, Annexe 2).

Une fois que le rapport est complété par l'évaluateur, le plan d'actions est généré par le logiciel auditXpressX™.

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit revoir et envoyer à la société le pré-rapport d'évaluation et la trame du plan d'actions (voir tableau n°2) dans les deux (2) semaines qui suivent la date de l'évaluation.

Tableau n° 2 : Trame du plan d'actions

Numéro de l'exigence	Exigence IFS Progress – PACsecure	Notation	Explication (par l'évaluateur)	Analyse des causes (par la société)	Correction, responsabilité, date, statut de mise en place (par la société)	Action corrective, responsabilité, date, statut de mise en place (par la société)	Validation par l'évaluateur et date de validation
3.2.2	Les exigences sur l'hygiène personnelle doivent être mises en place et appliquées par tout le personnel concerné, ainsi que par les prestataires externes et les visiteurs.	Majeure	Champ A	Champ B	Champ C	Champ D	Champ E
3.2.5	Des vêtements de protection adaptés doivent être disponibles en quantité suffisante pour chaque employé.	C					
4.2.1.3	Des spécifications doivent être disponibles et mises en place pour tous les produits finis. Ces spécifications doivent être mises à jour, non ambiguës et conformes aux dispositions légales en vigueur et aux exigences des clients.	B			Uniquement des corrections	Uniquement des actions correctives	

6.10.2 Rédaction par la société du plan d'actions

La société doit fournir les informations suivantes dans le plan d'actions :

- Une analyse des causes, des corrections et actions correctives pour toutes les déviations (B, C, D) et pour les non-conformités (majeures) identifiées par l'évaluateur (voir tableau n°2, champs B, D, E)
- Les responsabilités, dates de mise en place et statuts de mise en place pour les corrections et actions correctives liées uniquement aux non-conformités (majeures) et aux **déviations C et D**.

Les corrections doivent être mises en place dans un délai de trois (3) mois et les actions correctives doivent être mises en place, au plus tard, avant l'évaluation de renouvellement. Si cela n'est pas possible, un délai supplémentaire doit être validé. La société doit transmettre le plan d'actions à l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de réception du pré-rapport d'évaluation et de la trame du plan d'actions. Si ce délai n'est pas respecté, la société doit refaire une nouvelle évaluation complète.

Remarque : d'autres modalités de rédaction du rapport et de la trame du plan d'actions peuvent être convenues avec le partenaire commercial.

6.10.3 Validation du plan d'actions

L'évaluateur ou un représentant de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit valider la pertinence des corrections et actions correctives proposées, ainsi que leurs délais de mise en place, dans le plan d'actions soumis par la société évaluée (tableau n° 2, champ E). Si les corrections et/ou actions correctives proposées ne sont pas valides ou pertinentes, et/ou si les dates de mise en place ne sont pas pertinentes, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit retourner le plan d'actions à la société qui le complètera dans les délais impartis. Si les délais ne sont pas respectés, la société doit refaire une nouvelle évaluation complète.

6.11 Notation et conditions d'émission du rapport d'évaluation et de la lettre de confirmation

La notation générale des différents niveaux est décrite ci-dessous.

6.11.1 Niveau de base

Le résultat de l'évaluation selon le niveau de base peut être :

Tableau no° 3 : Résultats d'évaluation en niveau de base

Résultat de l'évaluation	Statut	Action du site évalué	Type de rapport	Fréquence d'évaluation	Délivrance de la lettre de confirmation
Note totale ≥ 75% en niveau de base ET Pas de Majeure en niveau de base	Approuvé en niveau de base	<ul style="list-style-type: none"> Envoi du plan d'actions sous deux (2) semaines maximum après réception du pré-rapport Mise en place des corrections sous maximum trois (3) mois après l'évaluation 	Le rapport, incluant le plan d'actions, donne le statut	Douze (12) mois avant l'évaluation de renouvellement	Oui, lettre de confirmation en niveau de base, valable 12 mois. Émise lorsque le plan d'actions est validé par l'OC/PSE*
Note totale ≥ 75% en niveau de base ET Max. une (1) Majeure en niveau de base	Provisoirement approuvé en niveau de base, si des actions supplémentaires sont menées et validées par le partenaire ou par l'OC/PSE* pour la Majeure, pour validation finale	<ul style="list-style-type: none"> Envoi du plan d'actions sous deux (2) semaines maximum après réception du pré-rapport Mise en place des corrections sous maximum trois (3) mois après l'évaluation Mise en place des corrections et actions correctives pour la Majeure, pour validation finale 	Le rapport, incluant le plan d'actions, donne le statut	Douze (12) mois avant l'évaluation de renouvellement	Oui, lettre de confirmation émise en niveau de base, uniquement lorsque la Majeure a été levée et le plan d'actions validé par l'OC/PSE*
	Si aucune action n'a été prise pour lever la Majeure – Non approuvé en niveau de base	Actions et nouvelle évaluation à convenir	Le rapport donne le statut	Réévaluation, si souhaité	Non
Note totale < 75% en niveau de base ET/OU Plusieurs Majeures en niveau de base	Non approuvé en niveau de base	Actions et nouvelle évaluation à convenir	Le rapport donne le statut	Réévaluation, si souhaité	Non

*OC/PSE : organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation.

6.11.2 Niveau intermédiaire

Le résultat de l'évaluation selon le niveau intermédiaire peut être :

Tableau n° 4 : Résultats d'évaluation en niveau intermédiaire

Résultat de l'évaluation	Statut	Action du site évalué	Type de rapport	Fréquence d'évaluation	Délivrance de la lettre de confirmation
<p>Note totale \geq 75% et pas de Majeure en niveau intermédiaire</p> <p>ET</p> <p>Note totale \geq 75% et pas de Majeure en niveau de base</p>	Approuvé en niveau intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du plan d'actions sous deux (2) semaines maximum après réception du pré-rapport • Mise en place des corrections sous maximum trois (3) mois après l'évaluation 	Le rapport, incluant le plan d'actions, donne le statut	Douze (12) mois avant l'évaluation de renouvellement	Oui, lettre de confirmation en niveau intermédiaire, valable 12 mois. Émise lorsque le plan d'actions est validé par l'OC/PSE*
<p>Une (1) ou plusieurs Majeure(s) en niveau intermédiaire ou note totale $<$ 75% en niveau intermédiaire</p> <p>ET</p> <p>Note totale \geq 75% et pas de Majeure en niveau de base</p>	<p>Non approuvé en niveau intermédiaire</p> <p>Approuvé en niveau de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du plan d'actions sous deux (2) semaines maximum après réception du pré-rapport • Mise en place des corrections sous maximum trois (3) mois après l'évaluation 	Le rapport, incluant le plan d'actions, donne le statut	Douze (12) mois avant l'évaluation de renouvellement	Oui, lettre de confirmation en niveau de base, valable 12 mois. Émise lorsque le plan d'actions est validé par l'OC/PSE*

Résultat de l'évaluation	Statut	Action du site évalué	Type de rapport	Fréquence d'évaluation	Délivrance de la lettre de confirmation
Une (1) ou plusieurs Majeure(s) en niveau intermédiaire ou note totale < 75% en niveau intermédiaire ET Note totale ≥ 75% et max. une (1) Majeure en niveau de base	Non approuvé en niveau intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du plan d'actions sous deux (2) semaines maximum après réception du pré-rapport • Mise en place des corrections sous maximum trois (3) mois après l'évaluation • Mise en place des corrections et actions correctives pour la Majeure, pour validation finale 	Le rapport, incluant le plan d'actions, donne le statut	Douze (12) mois avant l'évaluation de renouvellement	Oui, lettre de confirmation émise en niveau de base, uniquement lorsque la Majeure a été levée et le plan d'actions validé par l'OC/PSE*
	Provisoirement approuvé en niveau de base, si des actions supplémentaires sont menées et validées par le partenaire ou par l'OC/PSE* pour la Majeure, pour validation finale				
Note totale < 75% en niveau de base et/ou une (1) ou plusieurs Majeures en niveau de base	Si aucune action n'a été prise pour lever la Majeure – Non approuvé en niveau de base	Actions et nouvelle évaluation à convenir	Le rapport donne le statut	Réévaluation, si souhaité	Non
	Non approuvé en niveau intermédiaire Non approuvé en niveau de base	Actions et nouvelle évaluation à convenir	Le rapport donne le statut	Réévaluation, si souhaité	Non

*OC/PSE : organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation.

La note finale est calculée de la manière suivante :

Nombre total de points

= (nombre total d'exigences pertinentes de la check-list IFS Progress - PACsecure – les exigences notées N/A) × 20

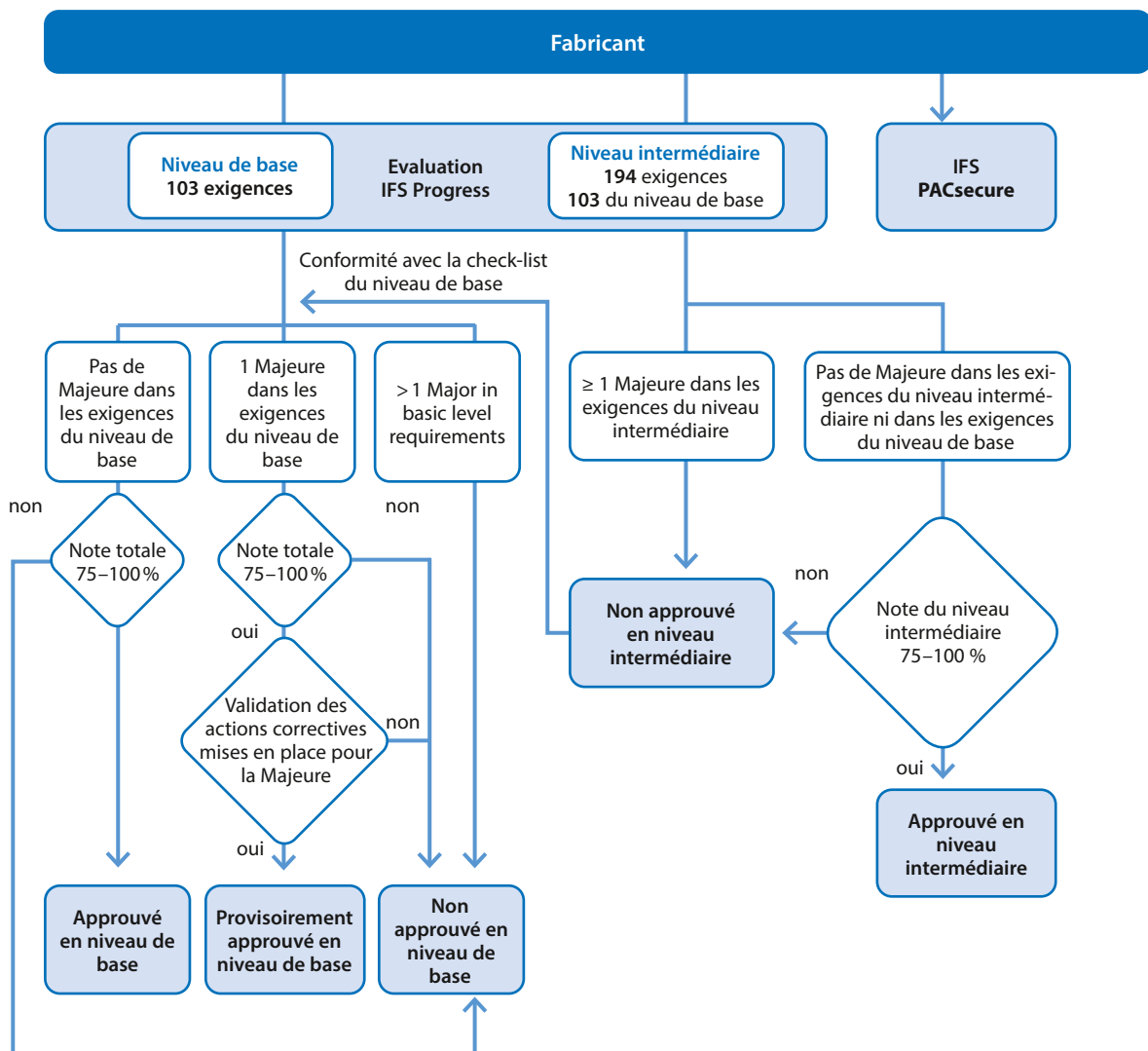
Note finale (en %)

= nombre de points attribués/nombre total de points.

En général, pour les évaluations du programme IFS Progress – PACsecure, ce n'est pas un certificat qui est émis mais une lettre de confirmation. Un modèle figure en Partie 4 du présent document.

L'issue de l'évaluation est déterminée selon les règles décrites dans l'arbre de décision ci-dessous :

Tableau n° 5: Arbre de décision



6.12 Calendrier d'évaluation de l'IFS Progress – PACsecure

L'évaluation doit être valide à partir de la date d'émission mentionnée sur le rapport officiel et sur la lettre de confirmation, et prend fin à la date d'évaluation initiale + huit (8) semaines – un (1) jour + une (1) année. La date de l'évaluation suivante planifiée doit être calculée à partir de la date de l'évaluation initiale et non pas à partir de la date d'émission du rapport/de la lettre de confirmation.

Si l'évaluation n'est pas réalisée dans les délais, les utilisateurs de la base de données IFS, qui ont placé la société évaluée dans leurs favoris, en sont informés via la base de données IFS.

Le temps entre la date de l'évaluation et la mise en ligne du rapport/de la lettre de confirmation final(e) est déterminé comme suit :

- deux (2) semaines pour établir le pré-rapport d'évaluation,
- deux (2) semaines pour que la société/le site réponde aux déviations et non-conformité(s) (élaboration du plan d'actions),
- deux (2) semaines pour que l'évaluateur vérifie les corrections et actions correctives proposées et pour la mise en ligne du rapport d'évaluation, de la lettre de confirmation et du plan d'actions dans la base de données IFS.

Au total : six (6) semaines entre la date d'évaluation et la mise en ligne du rapport d'évaluation/ de la lettre de confirmation dans la base de données IFS :

- Délai cible : six (6) semaines
- Délai maximum : huit (8) semaines

Remarque : d'autres modalités de rédaction du rapport/de la lettre de confirmation et de la trame du plan d'actions peuvent être convenues avec le partenaire commercial.

7 Cycle d'évaluation

L'évaluation de renouvellement doit être initiée par le partenaire commercial ou par la société évaluée.

Remarque : la société/le site évalué(e) reçoit un rappel de la base de données IFS trois (3) mois avant l'expiration du rapport d'évaluation/de la lettre de confirmation.

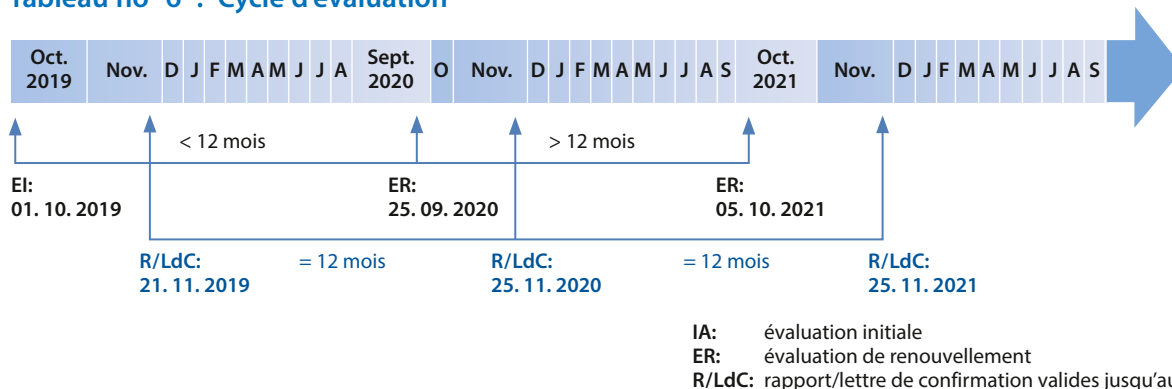
Même si la date de l'évaluation de renouvellement change chaque année et ne correspond pas entièrement à la date anniversaire, la date de validité du rapport d'évaluation/de la lettre de confirmation doit rester la même chaque année.

Cela permet d'éviter les interruptions entre deux (2) rapports/lettres de confirmation consécutifs et d'éviter à une société qui planifie l'évaluation en avance de perdre quelques mois de validité pour son rapport/sa lettre de confirmation.

Exemple :

Date d'évaluation initiale :	1 ^{er} octobre 2019
Date d'émission du rapport/de la lettre de confirmation :	21 novembre 2019
Rapport/lettre de confirmation valide jusqu'au :	25 novembre 2020
Date de l'évaluation de renouvellement :	25 septembre 2020
Rapport/lettre de confirmation valide jusqu'au :	25 novembre 2021 (indépendamment de la date de l'évaluation de renouvellement)

Tableau no° 6 : Cycle d'évaluation



L'évaluation suivante doit être planifiée au plus tôt huit (8) semaines avant et au plus tard deux (2) semaines après la date d'échéance de l'évaluation (la date d'échéance est la date anniversaire de l'évaluation initiale).

Le non-respect du calendrier selon les règles mentionnées entraîne une interruption du cycle d'évaluation.

Si l'évaluation de renouvellement n'a pas lieu, la société évaluée reste visible dans la base de données IFS pendant trois (3) mois supplémentaires après expiration de la validité du rapport/de la lettre de confirmation.

8 Informations sur les conditions de retrait du rapport et de la lettre de confirmation

Le retrait du rapport et de la lettre de confirmation par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation n'est autorisé qu'en présence d'informations confirmant que le produit n'est plus conforme aux exigences du programme IFS Progress.

La seule exception à cette règle peut être liée au non-paiement de l'évaluation en cours par la société évaluée.

Le contrat entre l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et la société évaluée doit être conforme au cycle d'évaluation (voir tableau no 6 ci-dessus).

9 Distribution et conservation du rapport d'évaluation

Les rapports d'évaluation doivent rester la propriété de la société et ne doivent pas être remis, en intégralité ou en partie, à des tierces parties sans le consentement préalable de la société (sauf si la loi l'exige). Cet accord pour la distribution du rapport d'évaluation doit être transmis par écrit et peut être consenti par la société vis-à-vis de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et/ou vis-à-vis de l'utilisateur concerné. L'organisme de certification/le prestataire de services pour l'évaluation doit conserver une copie du rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation doit être archivé en lieu sûr pendant une période de cinq (5) ans.

Les conditions d'accès aux informations des rapports d'évaluation sont détaillées en Partie 4.

10 Actions supplémentaires

La décision sur le niveau des actions supplémentaires requises sur la base du rapport d'évaluation doit être prise à la discrétion de chaque société acheteuse.

11 Procédure d'appel et de réclamations

11.1 Procédure d'appel et de réclamation des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit disposer de procédures documentées pour la prise en compte et la résolution des procédures d'appel à l'encontre des résultats d'une évaluation.

Ces procédures doivent être indépendantes de l'évaluateur et doivent être prises en compte par la direction de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation.

Les appels doivent être finalisés dans les vingt (20) jours ouvrés à compter de la date de réception de l'information de la société évaluée.

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit disposer de procédures documentées pour la gestion des réclamations reçues de la part de sociétés et/ou d'autres parties concernées. Une première réponse doit être donnée dans les dix (10) jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Une lettre confirmant la réception de la réclamation doit être envoyée dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés. Une réponse écrite complète doit être donnée dès qu'une enquête exhaustive et approfondie aura été menée à terme sur le motif de cette réclamation.

11.2 Actions d'assurance qualité après une notification de réclamation

Les distributeurs ou toute autre partie intéressée peuvent adresser une réclamation à l'IFS, pour gestion et investigation.

Les bureaux IFS recueillent les réclamations sur les évaluations IFS Progress, les rapports ou sur toute autre circonstance qui peut remettre en question l'intégrité de la marque IFS.

Les distributeurs, les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation, les employés évalués selon l'IFS Progress – PACsecure ou toute autre personne peuvent utiliser le formulaire de réclamation sur le site Internet IFS www.ifs-certification.com ou peuvent envoyer un e-mail à complaintmanagement@ifs-certification.com pour informer l'IFS d'un problème particulier.

Les bureaux IFS recueillent ensuite toutes les informations nécessaires afin d'examiner les raisons de la réclamation et d'établir la présence ou non de manquements au respect des exigences de l'IFS Progress par la société évaluée, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation ou les évaluateurs.

Sur la base de cette enquête, et si des déviations sont identifiées, l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit mettre en place un plan d'actions approprié. Si l'IFS Management a de bonnes raisons de croire qu'une évaluation n'a pas été réalisée conformément aux règles de l'IFS Progress, l'IFS Management peut contacter ou rendre visite à la société évaluée, ainsi qu'à l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation, afin d'effectuer des vérifications. Cette vérification peut se faire de manière non annoncée.

12 Propriété et utilisation du logo IFS Progress – PACsecure

Le copyright de l'IFS Progress – PACsecure et de la marque commerciale déposée appartient exclusivement à IFS Management GmbH. Le logo IFS Progress – PACsecure peut être téléchargé depuis l'espace sécurisé de la base de données IFS.

En outre, les conditions générales ci-dessous doivent être contrôlées par l'évaluateur pendant l'évaluation, et les résultats de ce contrôle doivent être décrits dans le profil de la société du rapport d'évaluation.

Si l'évaluateur identifie que la société ne satisfait pas à ces conditions générales, les bureaux IFS doivent en être informés.

Application

Ces termes et conditions s'appliquent à tous les logos IFS en général.

Forme, design et couleur du logo IFS

Lorsqu'il est utilisé, le logo IFS Progress – PACsecure doit respecter la forme et la couleur du dessin à l'échelle. S'il est utilisé dans des documents, l'impression en noir et blanc est également autorisée.

Une société évaluée selon IFS Progress peut utiliser le logo IFS Progress – PACsecure dans ses documents (par exemple sur des factures), à condition de respecter les conditions générales ci-dessous.

Le logo IFS Progress – PACsecure peut être utilisé sous forme imprimée, en version physique et électronique, et sur films, à condition que les formes et les formats soient dûment respectés. Ces mêmes conditions s'appliquent à l'utilisation du logo en format timbre.

Abandon d'opinion et d'interprétations

Lorsqu'une société évaluée selon le programme IFS Progress – PACsecure, un centre de formation IFS, un consultant IFS ou un organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation IFS publie des documents portant le logo IFS Progress – PACsecure, les opinions et interprétations se référant à l'IFS doivent être clairement visibles et identifiées.

Utilisation du logo IFS Progress – PACsecure sur des supports promotionnels

Une société évaluée selon le programme IFS Progress peut utiliser le logo IFS à des fins promotionnelles et publier des informations sur son évaluation IFS à condition qu'il ne soit pas visible par le consommateur final.

L'utilisation du logo IFS Progress – PACsecure et les informations sur l'évaluation sont autorisées dans le cadre de la correspondance avec les utilisateurs de l'IFS, mais pas dans celle avec les consommateurs finaux.

Le logo IFS Progress – PACsecure ne doit pas être affiché sur les produits ou tout autre type de document publicitaire susceptible d'être vu par le consommateur final (par exemple expositions publiques destinées au consommateur final, brochures). Le logo IFS Progress – PACsecure ne doit pas être affiché sur tout type de communication générale (par exemple, salons professionnels, brochures, articles généraux sur le management de la sécurité et de la qualité des produits, véhicules). Il doit être garanti que toute information sur les évaluations IFS Progress – PACsecure soit clairement liée à l'IFS.

Le logo IFS ne peut pas être utilisé dans des présentations n'ayant pas de lien évident avec l'IFS.

Autres restrictions sur l'utilisation du logo IFS Progress – PACsecure

Le logo IFS Progress – PACsecure ne doit pas être utilisé de façon à laisser supposer que le propriétaire de l'IFS est responsable de la décision sur l'évaluation. Cela s'applique également aux avis et interprétations qui en sont déduits. En cas de retrait de la décision d'évaluation selon le programme IFS Progress – PACsecure, la société évaluée doit immédiatement arrêter toute utilisation du logo IFS sur tous ses documents et/ou site Internet et mettre fin à toutes les communications relatives à l'IFS.

Communication sur l'évaluation de l'IFS Progress – PACsecure

Toutes les règles mentionnées ci-dessus s'appliquent à toutes les communications sur l'IFS Progress – PACsecure. Cela signifie également que l'utilisation des termes « IFS », « International Featured Standards » ou « IFS Progress – PACsecure » ou termes similaires n'est pas autorisée pour la communication sur les produits finis à destination du consommateur final.

13 Révision du programme IFS Progress – PACsecure

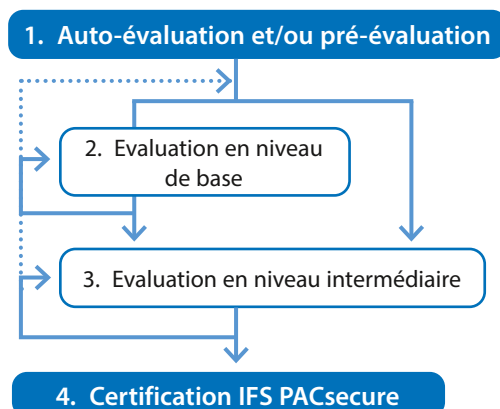
Le comité de révision doit démontrer la maîtrise de la qualité et du contenu du programme et examinera régulièrement les check-lists des niveaux de base et intermédiaire ainsi que le protocole pour s'assurer qu'ils sont toujours conformes aux exigences de l'IFS.

Le comité de révision doit être composé de tous les participants impliqués dans le processus d'évaluation : des représentants des distributeurs, des industriels, des consultants et des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation. L'objectif du comité de révision est de partager des expériences, de débattre et de décider des changements à apporter aux exigences des check-lists, au rapport d'évaluation et aux formations destinées aux évaluateurs.

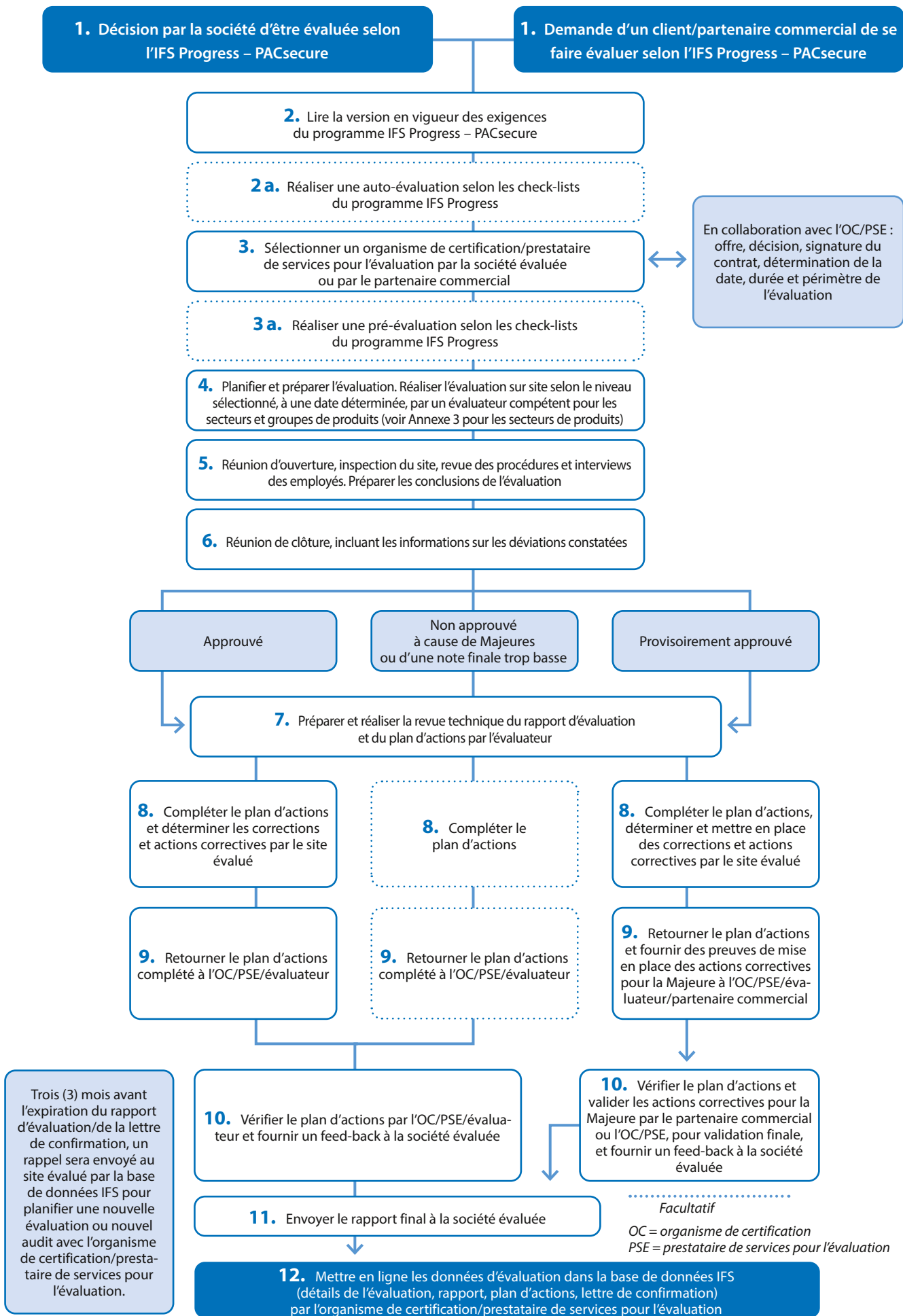
ANNEXE 1 : Application des check-lists

Il existe différentes possibilités pour appliquer les check-lists des niveaux de base ou intermédiaire. Le délai de réalisation entre chaque évaluation est idéalement d'un (1) an, sans régression entre chaque évaluation.

Remarque : des variantes sur l'application des check-lists et sur les délais peuvent être convenues avec les partenaires commerciaux.



ANNEXE 2 : Processus d'évaluation



ANNEXE 3 : Secteurs de produits

Tableau n° 1 : Secteurs de produits

N°	Secteurs de produits
1.	Plastique flexible
2.	Plastique rigide
3.	Papier et carton
4.	Métaux et alliages
5.	Verre et céramique
6.	Autres matériaux naturels
7.	Autres composants d'emballage

Les matériaux d'emballage ayant plusieurs composants doivent être classés dans le secteur de produits correspondant au « composant principal du matériau ». Le composant principal du matériau est le composant présent en plus grand pourcentage de poids. Si deux (2) composants ou plus représentent le poids le plus important, le composant principal est celui ayant la plus grande densité.

Le composant principal doit être mentionné dans le périmètre d'évaluation du rapport, et la liste de tous les composants doit être précisée dans le profil de la société. Exemples de matériaux d'emballage ayant plusieurs composants : papier carton poly-enduit, sachets composite film-aluminium, capsules, films multicouches, valves, bouchons/couvercles, etc.

ANNEXE 4 : Vue d'ensemble des niveaux de base et intermédiaire

A : Système de management de la sécurité et de la qualité des produits

Base		Intermédiaire	
GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT		GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT	
		Politique	2
Organisation de la société	2	Organisation de la société	4
		Revue de direction	1
SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DES PRODUITS		SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DES PRODUITS	
Enregistrements	2	Gestion de la documentation	2
GESTION DES RESSOURCES		GESTION DES RESSOURCES	
Formation et instruction	2	Formation et instruction	2
PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS		PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS	
Accord de contrat	1		
Spécifications et formulations/configurations	3	Spécifications et formulations/configurations	3
Achats	1	Achats	2
Conditionnements/emballages des produits	2	Conditionnements/emballages des produits	1
Traçabilité	3	Traçabilité	3
MESURES, ANALYSES ET AMÉLIORATIONS		MESURES, ANALYSES ET AMÉLIORATIONS	
Inspections d'usine et de site	1	Inspections d'usine et de site	1
		Audits internes	1
Etalonnage, ajustement et vérification des appareils de mesure et de surveillance et des équipements d'inspection	1	Etalonnage, ajustement et vérification des appareils de mesure et de surveillance et des équipements d'inspection	2
Analyses des produits	2	Analyses des produits	3
Libération des produits	1	Libération des produits	1
Gestion des réclamations	1	Gestion des réclamations	2
Gestion des incidents, retrait/rappel de produits	1	Gestion des incidents, retrait/rappel de produits	3
Gestion des non-conformités et des produits non-conformes	3	Gestion des non-conformités et des produits non-conformes	1
Actions correctives	2	Actions correctives	2

B : Bonnes pratiques de fabrication (BPF)

Base		Intermédiaire	
GESTION DES RESSOURCES		GESTION DES RESSOURCES	
Hygiène personnelle	5	Hygiène personnelle	1
Locaux du personnel	3	Locaux du personnel	5
PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS		PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS	
Lieu de l'usine	1	Lieu de l'usine	1
Extérieurs de l'usine	1	Extérieurs de l'usine	1
Implantation de l'usine et flux de production	1	Implantation de l'usine et flux de production	3
Locaux de production et de stockage	25	Locaux de production et de stockage	3
Nettoyage et désinfection	8	Nettoyage et désinfection	3
Gestion des déchets	3	Gestion des déchets	2
Réduction des risques liés aux corps étrangers	4	Réduction des risques liés aux corps étrangers	6
Surveillance/lutte contre les nuisibles	6	Surveillance/lutte contre les nuisibles	2
Réception et stockage des produits	4	Réception et stockage des produits	1
Transport	2	Transport	3
Maintenance et réparation	1	Maintenance et réparation	3
Equipements	1	Equipements	1

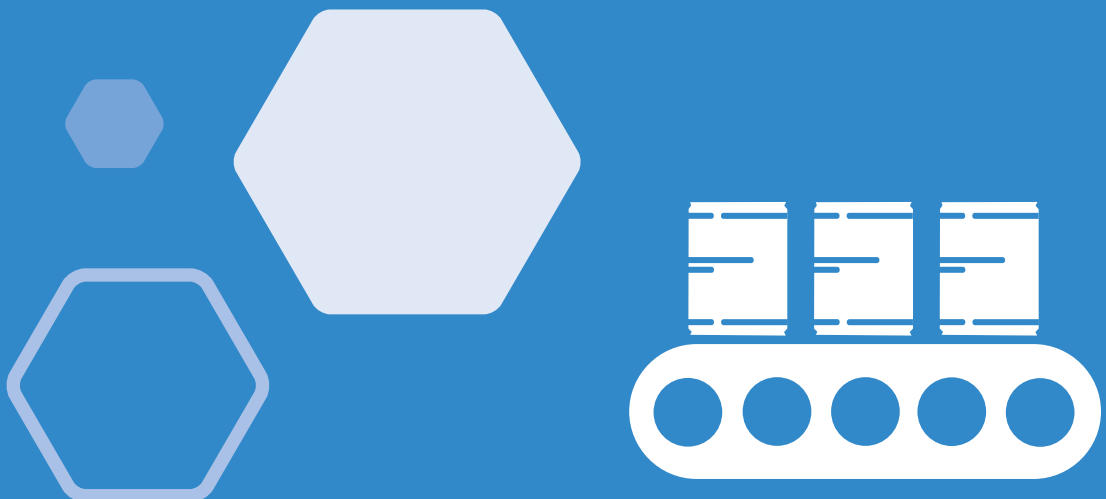
C : Maîtrise des dangers et des risques liés aux produits

Base		Intermédiaire	
SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DES PRODUITS		SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DES PRODUITS	
Système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques	1	Système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques	4
Equipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques	2		
Analyse des dangers et évaluation des risques	4	Analyse des dangers et évaluation des risques	10
PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS		PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS	
Réduction des risques liés aux allergènes	2	Réduction des risques liés aux allergènes	1
		Fraude sur les produits	3
PLAN DE PRODUCT DEFENCE		PLAN DE PRODUCT DEFENCE	
		Plan de product defence	3



PARTIE 2

1	Gouvernance et engagement	43
2	Système de management de la sécurité et de la qualité des produits	48
3	Gestion des ressources	60
4	Procédés opérationnels	66
5	Mesures, analyses et améliorations	100
6	Plan de product defence (protection de la filière contre les actes malveillants)	110
	ANNEXE 1 : Glossaire	112



PARTIE 2

Liste des exigences à évaluer selon l'IFS Progress – PACsecure

0 Clarifications générales

a) A propos du guide pour l'industrie et les auditeurs

L'objectif du guide est d'aider les sociétés et les auditeurs à interpréter les exigences, en fournissant l'approche générale qui est attendue.

Ce guide contient des exemples de questions pour chaque exigence, dans la mesure où il est attendu que chaque société soit capable d'appréhender l'objectif de chaque exigence et de définir comment la mettre en œuvre, selon la situation et selon ses procédés et produits.

L'utilisation du guide n'est pas obligatoire ; c'est pourquoi il n'est pas attendu que les auditeurs posent les mêmes questions, car ils doivent adapter leur évaluation à chaque site.

b) A propos des exigences :

Les exigences avec une "*" requièrent des informations obligatoires dans le rapport IFS Progress – PACsecure (voir Partie 4, Annexe 2).

Lorsqu'une exigence est marquée avec une main (☞), cela signifie que l'exigence IFS PACsecure utilisée a été divisée dans les niveaux de base et supérieur.

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
1	Gouvernance et engagement		
1.1	Politique		
1.1.1	<p>La direction doit développer, mettre en place et tenir à jour une politique d'entreprise qui doit inclure, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'écoute client, • la product safety culture, • les exigences des produits, • le développement durable. <p>La politique d'entreprise doit être communiquée à l'ensemble des employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment et quand la politique d'entreprise est-elle documentée ? • Quel est le contenu de la politique d'entreprise ? • Comment la politique d'entreprise est-elle communiquée à tous les employés ? • La politique d'entreprise inclut-elle un engagement sur la product safety culture ? • Quels mécanismes sont utilisés pour vérifier que la politique est comprise et appliquée au sein de l'organisation ? <p>Explications supplémentaires : Le développement durable est inclus dans le référentiel IFS PACsecure, même s'il s'agit d'un référentiel de qualité et de sécurité, afin d'initier/de développer un processus de prise de conscience de cette thématique au niveau des sociétés.</p>	Intermédiaire
1.1.2	* <p>Le contenu de la politique de l'entreprise doit avoir été décliné en objectifs mesurables, avec des responsabilités et des échéances pour atteindre ces objectifs. Ils doivent être connus et mis en place de manière efficace par chaque service de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contenu de la politique d'entreprise est-il décliné en objectifs mesurables ? • Quels objectifs sur les exigences de produits ont été définis et comment sont-ils atteints ? • Les objectifs sont-ils clairement formulés et mesurables ? • Quels sont les délais pour atteindre ces objectifs ? • Qui est responsable de l'atteinte des objectifs ? • Quels mécanismes sont utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
1.2	Organisation de la société		
1.2.1	<p>La structure de la société, les rapports hiérarchiques et les fonctions doivent être disponibles, documentés et doivent être connus par le personnel concerné.</p> <p>Le service responsable du management de la sécurité et de la qualité des produits doit reporter directement à la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'organisation est-elle structurée ? • Un organigramme est-il disponible ? • Quelle sont les version et date de l'organigramme en vigueur ? • Qui, du service du management de la sécurité et de la qualité, reporte à la direction ? • A qui reporte le service du management de la sécurité et de la qualité ? 	Intermédiaire
1.2.2	<p>La direction doit garantir que les employés sont conscients de leurs responsabilités relatives au système de management de la sécurité et de la qualité des produits. Des mécanismes clairement identifiés et documentés doivent être mis en place pour vérifier l'efficacité de leurs actions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la direction s'assure-t-elle que les employés connaissent leurs responsabilités sur les exigences des produits ? • Les employés sont-ils conscients de la façon dont ils contribuent à l'efficacité du système de management de la sécurité et de la qualité ? • Les employés sont-ils conscients de l'impact des non-conformités liées aux exigences des produits ou au système de management de la sécurité et de la qualité ? • Comment la direction se porte-t-elle garante de l'efficacité du système de management de la sécurité et de la qualité ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
1.2.3	La direction doit fournir des ressources appropriées et suffisantes pour satisfaire aux exigences des produits et des procédés, y compris celles relatives au système de management de la qualité et de la sécurité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les ressources nécessaires ont-elles été définies ? • Comment la société s'assure-t-elle que toutes les fonctions critiques sont gérées à tout moment par du personnel compétent ? • Comment la prise de contact est-elle assurée dans certaines situations ? Par exemple la direction en cas de crise ? • De quelle manière (coordination/ communication) et sous quelle forme (ressources) l'équipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques a le support de la direction ? • L'équipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques est-elle connue par toute la société ? Comment cela a-t-il été communiqué ? 	Base
1.2.4	La direction doit s'assurer que tous les processus (documentés ou non) sont connus par le personnel concerné (y compris le personnel nouveau/ permanent et les travailleurs saisonniers/intérimaires) et appliqués de manière uniforme.	<ul style="list-style-type: none"> • Quels critères sont utilisés pour s'assurer de la maîtrise des processus ? • Qu'est-ce qui est en place pour s'assurer que les processus sont connus par le personnel concerné (incluant le personnel permanent, les travailleurs saisonniers/temporaires) et appliqués de manière uniforme ? • En cas de nouvelles procédures/ changements de procédures existantes, quelles actions sont prises pour garantir que les processus sont connus par le personnel concerné ? 	Intermédiaire

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
1.2.5	*	<p>La direction doit s'assurer que la société se maintient informée de la législation applicable, des développements scientifiques et techniques, des guides de bonnes pratiques du secteur, des problématiques de sécurité et de qualité des produits, et est au courant des facteurs pouvant influencer les risques de product defence et de fraude sur les produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles dispositions légales et/ou guides de bonnes pratiques du secteur sont applicables à la société ? • Quel type de système est utilisé par la société pour se tenir informée des informations pertinentes ? • En cas de changement, qui en vérifie la mise en place ? • Comment la direction s'assure-t-elle que toutes les dispositions légales pertinentes sur les produits sont en place et connues par le personnel concerné ? • Comment la direction s'assure-t-elle que tous les produits et services achetés et les produits fabriqués sont conformes aux dispositions légales en vigueur ? 	Intermédiaire
1.2.6	*	<p>La direction doit garantir que l'organisme de certification (ou le prestataire de services pour l'évaluation) est informé de tout changement pouvant impacter la capacité de la société à se conformer aux exigences de certification. Cela doit inclure, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout changement de nom de l'entité légale, • tout changement de lieu du site de production. <p>En cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rappel de produits, • retrait et/ou rappel de produits par ordre officiel pour des raisons liées à la sécurité des produits et/ou à la fraude sur les produits, • toute visite des autorités sanitaires compétentes résultant en des notifications et/ou des pénalités par les autorités compétentes, en lien avec le périmètre du programme IFS Progress – PACsecure, <p>l'organisme de certification (ou le prestataire de services pour l'évaluation) doit être informé dans les trois (3) jours ouvrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La société a-t-elle changé récemment de nom d'entité légale ou de lieu de site de production ? Si oui, a-t-elle informé l'organisme de certification ? • La société a-t-elle subi des rappels volontaires, et/ou des retraits/rappels par ordre officiel, et/ou des notifications/pénalités par les autorités compétentes ? Si oui, a-t-elle informé l'organisme de certification dans les délais impartis ? • Quel est le nom des autorités et de quand date leur dernière visite ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
1.4			
1.4.1	<p>*</p> <p>La direction doit garantir que le système de management de la sécurité et de la qualité des produits est revu au moins annuellement ou plus fréquemment en cas de changements significatifs. De telles revues doivent inclure, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la revue des politiques incluant les éléments de la product safety culture, • les résultats d'audits et d'inspections du site, • les résultats des audits des clients, • la conformité des procédés et les changements/améliorations, • les problèmes d'authenticité et de conformité, • le statut des corrections et des actions correctives, • les notifications des autorités compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence le système de management de la sécurité et de la qualité des produits est-il revu et évalué ? • Qui consolide les données requises pour la revue de direction ? • La revue de direction inclut-elle tous les sujets ? • Les objectifs de product safety culture sont-ils revus lors de la revue de direction ? • Comment la direction s'assure-t-elle de la durabilité et de l'efficacité du système en cas de changements ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2	Système de management de la sécurité et de la qualité des produits		
2.1	Management de la qualité		
2.1.1	Gestion de la documentation		
2.1.1.2	<p>Une procédure documentée doit exister pour décrire les modalités de maîtrise des documents et de leurs modifications. Tous les documents nécessaires à la conformité aux exigences des produits doivent être disponibles dans leur version à jour. Le motif de toute modification de documents, critique pour les exigences des produits et des procédés, doit être approuvé par le personnel habilité et enregistré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles règles existent sur la maîtrise de la documentation ? • Les documents ont-ils un système d'identification ? • Comment le système d'identification est-il structuré ? • Comment les mises à jour peuvent-elle être identifiées ? • Qui est responsable des changements ? • Comment les modifications sont-elles identifiables ? • Comment est-il possible de reconnaître si les documents (par exemple, les spécifications) sont valides et à jour ? • Comment est-il assuré que seules les documents valides sont en circulation ? • Les raisons des changements apportés aux documents sont-elles validées par du personnel autorisé, et enregistrées ? • Comment le personnel accède-t-il aux documents ? <p>Explications supplémentaires : <i>La maîtrise des documents inclut : la distribution, l'accès, le retrait, l'utilisation, le stockage, la conservation, la maîtrise des modifications, le stockage, la suppression et la gestion des documents obsolètes afin d'empêcher toute mauvaise utilisation.</i></p>	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.1.2	Enregistrements et informations documentées		
2.1.2.1	Tous les enregistrements et informations documentées doivent être complets, lisibles, authentiques et disponibles sur demande. Ils doivent être facilement accessibles, gérés de manière à empêcher toute manipulation ou modification ultérieure des données, stockés en lieu sûr et protégés de toute perte, altération volontaire et/ou mauvaise utilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Les enregistrements sont-ils vraisemblables ? • Sont-ils lisibles ? • Où et comment les enregistrements sont-ils rangés ? • Les enregistrements sont-ils stockés en lieu sûr et protégés de toute perte, altération volontaire et/ou mauvaise utilisation ? • Quelle garantie peut être donnée pour prouver que les enregistrements ne peuvent être manipulés ultérieurement ? • Les enregistrements sont-ils revus par un superviseur ? 	Base
2.1.2.2	☞ Tous les enregistrements et informations documentées doivent être conservés conformément aux dispositions légales et aux exigences des clients. En l'absence de telles exigences, les enregistrements et informations documentées doivent être conservés pendant au moins un an après la durée de conservation définie.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les enregistrements sont-ils stockés ? • Qui stocke les enregistrements ? • Combien de temps les enregistrements sont-ils conservés ? • Des exigences des clients sont-elles définies sur la durée de conservation des enregistrements ? • Sur quelles bases la durée de stockage a-t-elle été définie ? • Comment la récupération des données est-elle réalisée ? 	Base
2.1.2.2	☞ Pour les produits sans durée de conservation, la durée de conservation des enregistrements et des informations documentées doit être justifiée et cette justification doit être documentée.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les produits sans durée de conservation, la durée de stockage a-t-elle été définie et justifiée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2	Management de la sécurité et de la qualité des produits		
2.2.1	Système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques		
2.2.1.1	Avant de développer un système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques, la société doit évaluer la mise en place des dispositions légales, des bonnes pratiques de fabrication et des guides de bonnes pratiques du secteur si applicable à son secteur d'activité et aux exigences applicables des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Quels types de dispositions légales, bonnes pratiques de fabrication et guides de bonnes pratiques du secteur sont pertinents pour le secteur d'activité et les exigences des produits ? La société a-t-elle évalué la mise en place adéquate des dispositions légales, bonnes pratiques de fabrication et guides de bonnes pratiques du secteur ? Quel était le résultat de l'évaluation ? Si des manquements ont été identifiés, les actions correctives nécessaires ont-elles été mises en place ? 	Base
2.2.1.2	La base du système de management de la sécurité et de la qualité des produits de la société doit être un système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques exhaustif, précis et documenté, suivant les principes du Codex Alimentarius ou les guides du secteur. Il doit prendre en compte toutes les dispositions légales des pays de production et de commercialisation des produits allant au-delà de ces principes ou de ces guides. Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit être spécifique et mis en place sur le site de production.	<ul style="list-style-type: none"> Sur quels principes le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques de la société est-il basé ? Chaque site/usine a-t-il/elle son propre système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques ? Quelles sont les dispositions légales prises en compte dans le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques ? Les dispositions légales des pays de production et de commercialisation sont-elles incluses ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.1.3	<p>Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit couvrir toutes les matières premières, tous les emballages des produits, tous les produits ou familles de produits ainsi que toutes les étapes de procédés/ conversion (y compris les procédés sous-traités), depuis la réception des marchandises entrantes jusqu'à l'expédition des produits finis, y compris le développement des produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques couvre-t-il toutes les matières premières, les emballages des produits, les produits ou familles de produits et les procédés (y compris les procédés sous-traités), depuis la réception des marchandises jusqu'à l'expédition des produits finis ? Quels procédés sont mis en place ? Si la société dispose de procédés sous-traités et/ou de développements de produits, sont-ils inclus dans l'analyse des dangers et l'évaluation des risques associés ? 	Intermédiaire
2.2.1.4	<p>La société doit garantir que le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques est basé sur de la littérature scientifique, ou sur des informations techniques vérifiées sur les produits et les procédés, ou sur les avis d'experts obtenus d'autres sources, qui peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> des associations professionnelles et commerciales, des experts indépendants, les autorités compétentes. <p>Ces informations doivent être tenues à jour en lien avec tout développement technique des procédés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques est-il basé sur de la littérature scientifique et/ou sur des spécifications techniques vérifiées et/ou sur d'autres avis d'experts obtenus d'autres sources ? Comment les nouveaux développements techniques et scientifique sont-ils pris en compte ? Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques respecte-t-il toutes les dispositions légales applicables du pays dans lequel la société est basée, y compris les évaluations de risques exigées et applicables et la documentation associée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.1.5	Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit être revu régulièrement, et au moins une fois par an, et/ou en cas de tout changement de matières premières, d'emballages des produits, de procédés de fabrication/conversion, de produits, d'infrastructures et/ou d'équipements, afin de garantir que les exigences des produits sont toujours respectées.	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques est-il revu au moins une fois par an ? Comment le développement/la modification des produits sont-ils interconnectés avec l'analyse des dangers et l'évaluation des risques ? Des changements sont-ils intervenus depuis la dernière revue ? Si oui, quels étaient les changements ? Le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques a-t-il été revu suite à ces changements ? 	Intermédiaire
2.2.2	Equipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques		
2.2.2.1	Constitution de l'équipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques L'équipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit être multidisciplinaire et doit comprendre du personnel opérationnel. Le personnel désigné comme membre de l'équipe doit avoir des connaissances spécifiques sur les dangers et risques liés aux produits et aux procédés.	<ul style="list-style-type: none"> Qui est membre de l'équipe ? Quel(le)s personnes/départements sont inclus dans l'équipe ? Comment la qualification des membres de l'équipe a-t-elle été vérifiée ? Quels sont les dangers liés aux produits et aux procédés ? 	Base
2.2.2.2	Les responsables du développement et de la mise à jour du système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doivent avoir reçu une formation adéquate sur l'application des principes de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques. Un chef d'équipe en interne doit être nommé.	<ul style="list-style-type: none"> Les responsables ont-ils été formés à l'application des principes d'analyse des dangers et d'évaluation des risques ? Quand a eu lieu la dernière formation ? Quel était le contenu de la formation ? Les connaissances ont-elles été vérifiées ? 	Basic

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3	Analyse des dangers et évaluation des risques		
2.2.3.1	<p>Description du produit Une description complète du produit doit être réalisée, comprenant toutes les informations pertinentes sur les exigences du produit, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la composition (matières premières, recyclage, retraitement, matériaux recyclés, matériaux à base de plantes, additifs fonctionnels, etc.), • les caractéristiques physiques, organoleptiques, chimiques, fonctionnelles et microbiologiques, • les dispositions légales pour la sécurité et la qualité des produits, • les méthodes de traitement, • l'emballage et l'étiquetage, • la durabilité (durée de conversion), • les conditions de stockage, les modes de transport et de distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une description complète du produit existe-t-elle pour chaque produit ? • Qu'est-il inclus dans la description du produit ? • Les informations fournies dans la description/spécification du produit sont-elles à jour et ont-elles été vérifiées selon les exigences du produit ? • Les durées de conversion sont-elles justifiées ? 	Base
2.2.3.2	<p>Détermination de l'usage prévu L'usage prévu du produit doit être décrit en fonction de son utilisation attendue par le client, et également par le consommateur lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le produit est destiné à la vente aux consommateurs, • il n'y a aucune étape de transformation ultérieure qui modifie les exigences et/ou l'usage prévu du produit après avoir été commercialisé auprès des clients. <p>Lorsque les consommateurs doivent être pris en compte, toute mauvaise utilisation potentielle et les groupes de consommateurs sensibles doivent être pris en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est l'usage prévu du produit par le client ? • Lorsque les consommateurs sont pris en compte, quel est l'usage prévu du produit par le consommateur final ? Les groupes de consommateurs sensibles et mauvaises utilisations ont-ils été pris en compte ? • Des restrictions d'usage existent-elles ? <p>Explications supplémentaires : <i>Exemples de produits sans transformation après leur commercialisation auprès des consommateurs : boîtes de pizzas, boîtes de burgers, etc.</i></p>	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.3	<p>Etablissement d'un diagramme de flux :</p> <p>Un diagramme de flux doit exister pour chaque produit ou groupe de produits, et pour toutes les variations de procédés et sous-procédés (y compris le recyclage et le retraitement). Le diagramme doit être daté et, après avoir déterminé les mesures de maîtrise, doit identifier clairement chaque CCP et autre mesure de maîtrise. Le diagramme doit être mis à jour en cas de changement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des diagrammes de flux sont-ils disponibles pour tous les produits ? • Sont-ils datés ? • Les CCP et autres mesures de maîtrise, si présents, sont-ils identifiés dans le diagramme ? • Les diagrammes sont-ils à jour ? 	Base
2.2.3.4	<p>Confirmation sur site du diagramme</p> <p>L'équipe d'analyse des dangers et d'évaluation des risques, ou leurs représentants, doivent vérifier le diagramme par des vérifications sur site à toutes les étapes du procédé et pour toutes les équipes. Des modifications du diagramme doivent être apportées si nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le diagramme a-t-il été vérifié sur site ? 	Base
2.2.3.5	<p>Réalisation d'une analyse des dangers et d'une évaluation des risques pour chaque étape</p>		
2.2.3.5.1	<p>Une analyse des dangers et une évaluation des risques doivent exister pour tous les dangers physiques, chimiques (y compris les allergènes et les dangers radiologiques) et biologiques pouvant être raisonnablement attendus.</p> <p>L'analyse des dangers et l'évaluation des risques doivent également inclure les dangers liés aux matériaux en contact avec les produits, les emballages des produits, l'environnement de travail et tout autre risque pertinent lié aux exigences des produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des dangers et une évaluation des risques existent-elles pour chaque étape ? • Tous les dangers et risques sont-ils inclus ? • Quels dangers biologiques, physiques et chimiques (incluant les allergènes et les dangers radiologiques) sont potentiellement attendus ? • Comme l'analyse des dangers a-t-elle été réalisée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.5.2	L'analyse des dangers et l'évaluation des risques doivent prendre en compte la probabilité d'apparition des dangers et la gravité potentielle de leurs conséquences sur les consommateurs. Les mesures de maîtrise spécifiques à appliquer pour maîtriser chaque danger et risque identifiés doivent être prises en compte.	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des dangers est-elle réalisée pour tous les groupes de produits, incluant la gravité et la probabilité ? • Quelles mesures de maîtrise sont mises en place pour les dangers et risques identifiés ? 	Intermédiaire
2.2.3.6	Détermination des points critiques pour la maîtrise (CCP) et des autres mesures de maîtrise		
2.2.3.6.1	La détermination des points critiques pour la maîtrise (CCP) et des autres mesures de maîtrise pertinentes doit être facilitée par l'application d'un arbre de décision ou d'autre(s) outil(s) démontrant un raisonnement logique. La détermination des points critiques pour la maîtrise (CCP) et des autres mesures de maîtrise doit être justifiée et documentée.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les CCP et autres mesures de maîtrise ont-ils été déterminés ? • Quels CCP et autres mesures de maîtrise ont été définis ? • Combien y a-t-il de CCP et d'autres mesures de maîtrise ? • La détermination des CCP et autres mesures de maîtrise est-elle justifiée et documentée ? 	Intermédiaire
2.2.3.7	Etablissement de limites pour chaque CCP et autre mesure de maîtrise		
2.2.3.7.1	* Pour chaque CCP, des limites critiques appropriées doivent être définies et validées, afin d'identifier clairement toute perte de maîtrise. La validation des limites définies pour chaque CCP doit être documentée.	<ul style="list-style-type: none"> • Une limite critique est-elle définie pour chaque CCP ? • Quelles limites critiques sont définies ? • Comment ces limites ont-elles été déterminées ? • Les limites ont-elles été validées ? <p>Remarque : si aucun CCP n'a été déterminé, cette exigence peut être évaluée N/A.</p>	Intermédiaire
2.2.3.7.2	Pour les autres mesures de maîtrise définies, des limites appropriées doivent être déterminées.	<ul style="list-style-type: none"> • Des limites appropriées sont-elles définies pour les autres mesures de maîtrise ? • Comment ces limites ont-elles été déterminées ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.8	Etablissement d'un système de surveillance pour chaque CCP et autre mesure de maîtrise		
2.2.3.8.1	<p>Des procédures spécifiques de surveillance, en termes de méthode, de fréquence de mesure ou d'observation et d'enregistrement des résultats, doivent être établies pour chaque CCP, afin de détecter toute perte de maîtrise de ce CCP. Chaque CCP défini doit être maintenu sous contrôle.</p> <p>La surveillance et la maîtrise de chaque CCP doivent être démontrées par des enregistrements.</p> <p>Le personnel opérationnel en charge de la surveillance des CCP doit avoir reçu une formation/instruction spécifique.</p> <p>Les enregistrements de surveillance des CCP doivent être vérifiés par une personne responsable au sein de la société et doivent être conservés pendant une durée appropriée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les CCP sont-ils surveillés ? • Les CCP sont-ils sous contrôle ? • Comment la surveillance de chaque CCP est-elle documentée ? • Les méthodes, fréquences de mesures ou d'observations et les résultats de la surveillance sont-ils documentés ? • Qui est responsable de la surveillance des CCP ? • La personne en charge de la surveillance des CCP a-t-elle été formée pour cela ? • Est-elle consciente de ce qu'il faut faire si les limites ne sont pas maîtrisées ? • Qui est responsable de la vérification des enregistrements de surveillance des CCP ? • Combien de temps les enregistrements sont-ils conservés ? • Où les enregistrements sont-ils stockés ? <p>Remarque : si aucun CCP n'a été déterminé, cette exigence peut être évaluée N/A.</p>	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.8.2	<p>Les mesures de maîtrise autres que les CCP doivent être surveillées, enregistrées et maîtrisées au moyen de critères mesurables ou observables. Les enregistrements de surveillance doivent être conservés pendant une durée appropriée.</p> <p>Le personnel opérationnel en charge de la surveillance de ces mesures de maîtrise doit avoir reçu une formation/instruction spécifique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les autres mesures de maîtrise sont-elles surveillées ? • Les autres mesures de maîtrise sont-elles sous contrôle ? • Comment la surveillance des autres mesures de maîtrise est-elle documentée ? • Les méthodes, fréquences de mesures ou d'observations et les résultats de la surveillance sont-ils documentés ? • Qui est responsable de la surveillance des autres mesures de maîtrise ? • La personne en charge de la surveillance des autres mesures de maîtrise a-t-elle été formée pour cela ? • Est-elle consciente de ce qu'il faut faire si les limites ne sont pas maîtrisées ? • Combien de temps les enregistrements sont-ils conservés ? • Où les enregistrements sont-ils stockés ? 	Intermédiaire
2.2.3.9	Etablissement d'actions correctives		
2.2.3.9.1	<p>Dans le cas où la surveillance indique qu'un CCP ou qu'une mesure de maîtrise liée à la sécurité des produits autre qu'un CCP particulier n'est pas maîtrisé(e), des actions correctives adéquates doivent être mises en place et documentées. Ces actions correctives doivent également prendre en compte toute action mise en place sur les produits non conformes et identifier la cause racine de la perte de maîtrise du CCP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions correctives existent ? • Quand une action corrective a-t-elle été mise en place ? • Où les actions correctives sont-elles documentées ? • Qui les documente ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.10	Etablissement de procédures de vérification		
2.2.3.10.1	<p>Des procédures de vérification doivent être établies pour confirmer que le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques fonctionne correctement. La vérification du système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit être réalisée au moins une fois par an. Les activités de vérification peuvent consister, par exemple, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des résultats d'audits internes et d'inspections sur site, • des analyses, • de l'échantillonnage, • des réclamations des autorités et des clients, • des déviations. <p>Les résultats de cette vérification doivent être intégrés dans le système d'analyse des dangers et d'évaluations des risques, et doivent être communiqués et revus par la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence le système est-il vérifié ? • Quels étaient la date et le résultat de la dernière vérification ? • Quels types d'activités ont été pris en compte lors de la dernière vérification ? • Le système reflète-t-il les résultats de la dernière vérification ? • A quelle date le système a-t-il été changé ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
2.2.3.11	Etablissement de la documentation et conservation des enregistrements		
2.2.3.11.1	<p>La documentation relative au système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques doit être mise en place. Cette documentation peut consister, par exemple, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse des dangers et l'évaluation des risques, • la détermination des CCP et des autres mesures de maîtrise, • la détermination des limites critiques, • les procédures et procédés, • les résultats de vérification du système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques. <p>Les enregistrements peuvent consister, par exemple, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats des activités de surveillance des CCP et des autres mesures de maîtrise, • les enregistrements de formation du personnel opérationnel en charge de la surveillance des CCP et des autres mesures de maîtrise, • les déviations observées et les actions correctives mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels documents associés au système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques existent ? • Ces documents incluent-ils les procédés, procédures et les résultats ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3	Gestion des ressources		
3.2	Hygiène personnelle		
3.2.1	<p>☞ Les exigences sur l'hygiène personnelle doivent inclure, au moins, des instructions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la couverture des cheveux et de la barbe, les vêtements de protection (y compris leurs conditions d'utilisation dans les zones de production et les locaux du personnel), le nettoyage, la désinfection et l'hygiène des mains, la nourriture, la boisson et le tabac, les actions à mettre en place en cas de coupures ou d'éraflures de la peau, les ongles, les effets personnels (y compris les médicaments) et l'interdiction du port de bijoux, la signalisation de maladie(s) infectieuse(s) ou de conditions impactant la sécurité des produits au moyen d'une procédure d'examen médical, soumise aux restrictions légales du pays de production. <p>Les exigences doivent être documentées et mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Quels types de règles de protection des cheveux sont nécessaires et dans quelles zones ? Quels types de vêtements de travail sont utilisés ? Si des vêtements jetables sont utilisés, où et comment sont-ils utilisés ? Comment sont-ils éliminés ? Comment les vêtements de travail sont-ils gérés lors des pauses/interruptions (par exemple dans les zones de restauration, les vestiaires, etc.) ? Est-il autorisé de fumer ? Si oui, où ? Quelles maladies infectieuses ou conditions doivent être notifiées ? Comment est-il assuré que le personnel, les sous-traitants et/ou les visiteurs connaissent et sont conscients des notifications ? Qu'est-il défini dans la procédure d'examen médical ? Comment les lésions sont traitées/couvertes ? <p>Explications supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Exemples de vêtements de travail : combinaisons, salopettes, blouses, vestes, tabliers, manchettes, entre autres. Cela inclut également les vêtements jetables (par exemple les surchaussures, les combinaisons) et les éléments de protection personnels (par exemple les charlottes, bouchons d'oreilles, masques faciaux avec filtres, gants).</i> <i>Les ongles incluent l'usage de vernis, faux ongles, etc.</i> <i>Les bijoux incluent les montres, boucles d'oreilles, colliers, piercings, alliances, etc.</i> <i>Les effets personnels incluent les médicaments, clés, téléphones portables, etc.</i> 	Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3.2.1	☞	Les exigences sur l'hygiène personnelle doivent être basées sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.	<ul style="list-style-type: none"> Les règles sur l'hygiène personnelle incluent-elles tous les sujets listés et sont-elles basées sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés ? <p>Explications supplémentaires : Des exemples de résultats de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques associés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'usage de gants est requis. Dans ce cas, des contrôles doivent être en place pour empêcher la contamination des produits liée à une mauvaise utilisation (par exemple, la couleur des gants doit contraster par rapport à la couleur des produits, les conditions des gants doivent être vérifiées). L'usage d'une charlotte est requis. Dans ce cas, des contrôles doivent être en place pour empêcher la contamination des produits liée à une mauvaise utilisation (par exemple, vérifier si la charlotte couvre complètement les cheveux) Le port des alliances est autorisé à titre exceptionnel (après évaluation et justification). Dans ce cas, des mesures de maîtrise doivent être en place pour éviter la contamination des produits liée à cette exception. 	Intermédiaire
3.2.2		Les exigences sur l'hygiène personnelle doivent être mises en place et appliquées par tout le personnel concerné, ainsi que par les prestataires externes et les visiteurs.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les règles sur l'hygiène sont-elles communiquées au personnel, prestataires et visiteurs ? Comment est-il assuré que le personnel, les prestataires et les visiteurs connaissent, comprennent et appliquent ces règles ? 	Base
3.2.3		Le respect des exigences sur l'hygiène personnelle doit être régulièrement vérifié.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les employés sont-ils surveillés pendant leur travail ? Le respect des règles d'hygiène par les employés est-il régulièrement contrôlé ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3.2.5	Des vêtements de protection adaptés doivent être disponibles en quantité suffisante pour chaque employé.	<ul style="list-style-type: none"> Les vêtements de protection sont-ils fournis au personnel ? Si oui, combien ? Quelles sont les règles sur les vêtements de protection ? A quelle fréquence le personnel est-il supposé changer de vêtement de protection ? 	Base
3.2.7	Si le personnel, les prestataires et/ou les visiteurs ont des maladies infectieuses et/ou des conditions impactant la sécurité des produits, des actions doivent être prises pour minimiser les risques de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> Comment le personnel et les visiteurs doivent se comporter en cas de suspicion de maladie infectieuse ? Quel type d'actions est prise en cas de notification de maladie infectieuse ? Des restrictions sur le personnel externe ont-elles été prises ? Comment est-il assuré que le personnel et les visiteurs connaissent les consignes ? 	Base
3.3	Formation et instruction		
3.3.1	☞ La société doit s'assurer que tout le personnel est formé de manière appropriée sur la sécurité, la qualité des produits et les pratiques, en fonction de leurs postes.	<ul style="list-style-type: none"> Qui est responsable de la formation ? Quelles formations ont-été réalisées l'année dernière ? Existe-t-il des preuves que les formations ont été réalisées en interne et à l'externe ? Les preuves de qualification du formateur sont-elles conservées ? Qui participe aux sessions de formation ? Comment les employés étrangers sont-ils formés/instruits ? A quelle fréquence les sessions de formation sont-elles réalisées ? 	Base
3.3.1	☞ * La société doit mettre en place des programmes de formation et/ou d'instruction documentés sur la base des exigences des produits et des procédés et des besoins en formation des employés, sur la base de leurs postes.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les besoins en formation de chaque employé sont-ils déterminés ? Comment l'efficacité des programmes de formation/instruction est-elle vérifiée ? Lorsque les programmes de formation/instruction ne sont pas efficaces, quel type d'action corrective est pris ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3.3.2	Les programmes de formation et/ou d'instruction doivent être appliqués à tout le personnel, y compris les travailleurs saisonniers, temporaires et les employés de sociétés externes, en poste dans les zones de travail correspondantes. Avant la première prise de fonction et avant de commencer à travailler, le personnel doit être formé/instruit selon leurs postes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les futurs employés (y compris les travailleurs saisonniers et temporaires) sont-ils formés/instruits avant leur prise de fonction ? • Quels employés sont formés/instruits avant leur prise de fonction ? Quel est le contenu de ces instructions ? • Un plan de formation d'induction est-il mis en place pour tous les employés concernés ? 	Base
3.3.3	Des enregistrements de toutes les formations/instructions réalisées doivent être disponibles, indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • la liste des participants (incluant leurs signatures), • la date, • la durée, • le contenu de la formation, • le nom du formateur/tuteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • De quand date la dernière formation ? • Les preuves de formation sont-elles complètes ? • Les enregistrements contiennent-ils toutes les informations nécessaires ? 	Intermédiaire
3.4	Locaux du personnel		
3.4.1	La société doit fournir des locaux appropriés pour le personnel, qui doivent être équipés et adaptés en superficie au nombre d'employés. Ils doivent être opérationnels et conçus de façon à minimiser les risques de sécurité des produits. Ces locaux doivent être maintenus propres et en bon état.	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le nombre d'employés ? • Ont-ils accès à la cafétéria ? • Y a-t-il des vestiaires ? • Où sont localisés les toilettes ? • Y a-t-il des salles de bain ? • Y a-t-il des vestiaires pour le personnel et les visiteurs permettant de séparer les vêtements personnels et de travail ? • Les vestiaires donnent-ils directement accès aux zones de production ? <p>Explications supplémentaires : <i>Exemples de locaux du personnel : vestiaires, zone fumeurs, cantine, etc.</i></p>	Intermédiaire
3.4.3	☞ Les vestiaires doivent être situés de manière à permettre un accès direct aux zones où les produits sont manipulés. Si cela n'est pas possible, des mesures de maîtrise doivent être mises en place pour minimiser les risques de contamination des produits. Si nécessaire, les vêtements personnels et les vêtements de protection doivent être stockés séparément.	<ul style="list-style-type: none"> • Les vestiaires donnent-ils directement accès aux zones de production ? • Y a-t-il des vestiaires pour le personnel et les visiteurs permettant de séparer les vêtements personnels et de travail ? 	Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3.4.3	☞	Les mesures de maîtrise mises en place pour les vestiaires doivent être justifiées par une évaluation des risques.	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation des risques existe-t-elle sur l'accès aux zones de production depuis les vestiaires ? • Les mesures de maîtrise sont-elles justifiées par une évaluation des risques ? 	Intermédiaire
3.4.4		Les toilettes ne doivent ni avoir d'accès direct ni poser de risques de contamination à une zone où les produits sont manipulés. Les toilettes doivent être équipées de lave-mains. Les installations sanitaires doivent disposer d'une ventilation naturelle ou mécanique adaptée. Le flux d'air mécanique d'une zone contaminée vers une zone propre doit être évité.	<ul style="list-style-type: none"> • Les toilettes n'ont-ils pas accès direct et ne posent-ils pas de risques de contamination à une zone où les produits sont manipulés ? 	Base
3.4.5		Des installations d'hygiène des mains doivent être fournies et doivent respecter, au moins, les exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • nombre suffisant de lavabos, • emplacement adéquat au niveau des zones d'accès et/ou dans les zones de production, • usage dédié exclusivement au lavage des mains. La nécessité d'équipements similaires dans d'autres zones (par exemple la zone de stockage) doit se baser sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il assez d'installations d'hygiène des mains à l'entrée des zones de production et dans les locaux du personnel ? 	Intermédiaire
3.4.6		Les installations d'hygiène des mains doivent comporter : <ul style="list-style-type: none"> • de l'eau potable à une température appropriée, • des équipements appropriés pour le lavage et la désinfection, • des moyens appropriés pour le séchage des mains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations d'hygiène des mains fournissent-elles des équipements appropriés pour le lavage et la désinfection des mains, avec des moyens appropriés pour le séchage des mains ? • Disposent-elles d'eau potable à une température appropriée ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
3.4.8	Sur la base d'une analyse des dangers et d'une évaluation des risques associés, un programme doit être mis en place pour maîtriser l'efficacité de l'hygiène des mains.	<ul style="list-style-type: none"> • La société dispose-t-elle d'un programme pour maîtriser l'efficacité de l'hygiène des mains ? • Ce programme est-il basé sur une analyse des dangers et une évaluation des risques liés aux produits et aux procédés ? 	Intermédiaire
3.4.9	Lorsque cela est justifié par une évaluation des risques, des installations de nettoyage et de désinfection pour les bottes, les chaussures et d'autres vêtements de protection doivent être disponibles et utilisées.	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des installations de nettoyage pour les bottes et les tabliers de protection ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4	Procédés opérationnels		
4.1	Accord de contrat		
4.1.1	<p>Les exigences définies entre la société et ses clients doivent être établies, validées et revues par rapport à leur faisabilité avant qu'un contrat de fourniture ne soit conclu.</p> <p>Toutes les exigences relatives à la sécurité et la qualité des produits, et les mises à jour de ces exigences, doivent être communiquées et appliquées par chaque service concerné.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui effectue la revue des exigences ? • Quelles garanties sont fournies sur le fait que les exigences des clients et les spécifications sont cohérentes entre elles ? • Y a-t-il des accords de fourniture avec les clients ? • Existe-t-il des exigences spécifiques des clients pour les produits achetés ? • Comment est-il assuré que les clients sont informés des changements sur les produits ? • Dans le cadre des accords, comment les exigences de sécurité et de qualité des produits sont-elles communiquées à chaque service concerné ? <p>Explications supplémentaires : Exemples de sujets pouvant être inclus dans les accords :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gestion ou maîtrise des produits du client</i> • <i>Utilisation et protection des marques et logos</i> • <i>Activités post-livraisons liées aux produits et aux services</i> • <i>Impression en série et utilisation d'impression numérique</i> • <i>Production en lots et conservation des produits en stocks</i> • <i>Exigences spécifiques sur les matières premières, formulation/configuration des produits, paramètres technologiques, étiquetage et/ou emballage, validation des produits, procédés sous-traités, etc.</i> • <i>Définition des paramètres critiques à maîtriser (par exemple, pour l'impression, le texte sur la conformité légale des produits à la sécurité des aliments).</i> 	

Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
		<i>Concernant la gestion des produits des clients, les contrôles doivent inclure, au moins, leur identification, leur vérification et leur protection. En cas de perte, de dommage ou de tout autre problème, la société doit informer son client et mener des actions correctives.</i>	Basic
4.2	Spécifications et formulations/configurations		
4.2.1	Spécifications		
4.2.1.1	<p>Une procédure pour maîtriser la création, la validation et la modification des spécifications et des formulations/configurations doit être mise en place et doit inclure, si requis, l'accord des clients.</p> <p>Lorsque cela est demandé par les clients, les spécifications et formulations/configurations des produits doivent être formellement acceptées.</p> <p>Cette procédure doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> la revue et la mise à jour des spécifications en cas de modifications liées aux matières premières, aux procédés, aux formulations/configurations, aux emballages des produits, aux dispositions légales et/ou aux exigences des clients, si applicable, les modalités de communication des informations et changements au sein de la société et, si applicable, aux clients, la gestion des spécifications des clients et la protection de leurs informations, si applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> Quel contenu minimal a été défini pour les spécifications ? Qui rédige, modifie, vérifie et valide les spécifications et les formulations/configurations ? Les clients demandent-ils un accord formel sur les spécifications des produits ? Si oui, quels produits sont concernés ? Comment les spécifications des produits finis sont-elles mises à jour ? Comment est-il vérifié que les spécifications des clients sont bien saisies dans le système informatique de la société, afin d'empêcher toute perte d'information ? Comment les informations et changements sont-ils communiqués en interne et, si applicable, aux clients ? Si applicable, comment les spécifications des clients et la protection de leurs informations sont-elles gérées ? 	Intermédiaire



Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.2.1.2	*	Des spécifications doivent être disponibles et mises en place pour toutes les matières premières. Ces spécifications doivent être mises à jour, non ambiguës et conformes aux dispositions légales en vigueur et, si elles existent, aux exigences des clients.	<ul style="list-style-type: none"> Des spécifications sont-elles disponibles pour les matières premières ? Quelle garantie est apportée sur le respect des spécifications ? Quelle garantie est apportée sur la conformité réglementaire des spécifications et, si applicable, sur leur conformité par rapport aux exigences des clients ? Comment voit-on que les spécifications sont à jour ? 	Base
4.2.1.3	*	Des spécifications doivent être disponibles et mises en place pour tous les produits finis. Ces spécifications doivent être mises à jour, non ambiguës et conformes aux dispositions légales en vigueur et aux exigences des clients.	<ul style="list-style-type: none"> Des spécifications sont-elles disponibles pour les produits finis ? Quelle garantie est apportée sur le respect des spécifications ? Quelle garantie est apportée sur la conformité réglementaire des spécifications et, si applicable, sur leur conformité par rapport aux exigences des clients ? Comment voit-on que les spécifications sont à jour ? 	Base
4.2.1.4		Les spécifications et/ou leur contenu doivent être disponibles sur le site pour tout le personnel concerné.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les spécifications et/ou leur contenu sont-ils partagés avec le personnel concerné ? Le contenu des spécifications est-il disponible sur site pour le personnel concerné ? Qui a accès aux spécifications ? 	Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.2.1.5	*	<ul style="list-style-type: none"> • Une procédure doit être mise en place pour vérifier et garantir, si applicable : • le respect des exigences spécifiques des clients sur l'exclusion de certaines méthodes de traitement ou de production (par exemple, les OGM) ou sur l'absence de certaines substances ou composants (par exemple, sans bisphénol A, sans phtalates, sans allergènes, etc.) • la clarté, la précision et la véracité des allégations selon l'usage prévu des produits, au moyen de preuves scientifiques et de tests/analyses appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients ont-ils des exigences spécifiques sur l'exclusion de certaines méthodes de traitement ou de production, ou sur l'absence de certaines substances ou composants ? • Ces exigences ont-elles été incluses dans les spécifications ? • Comment les allégations sont-elles vérifiées et garanties par la société ? • Quels types de tests/analyses et de preuves scientifiques sont disponibles pour prouver les allégations ? <p>Remarque : s'il n'y a pas d'exigences des clients, cette exigence peut être évaluée N/A.</p> <p>Explications supplémentaires : Exemples d'allégations : matériaux recyclés, matériaux à base de plantes, additifs fonctionnels, fonctions spécifiques comme l'extension de durée de vie, l'amélioration des conditions du produit, le traçage des paramètres dans le produit, etc.</p>	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.2.2		Formulations/configurations	
4.2.2.1	* Lorsque des accords avec les clients existent sur : <ul style="list-style-type: none"> la formulation/configuration du produit, les procédés et les exigences technologiques, l'étiquetage, l'emballage, ils doivent être respectés.	<ul style="list-style-type: none"> Quelle garantie est apportée sur le respect de la formulation/configuration ? Comment la conformité aux exigences technologiques est-elle vérifiée ? <p>Remarque : si aucune exigence technologique ni aucune formulation n'a été validée avec le client, la formulation du fournisseur constitue la base de l'évaluation. Dans ce cas, l'exigence peut être évaluée N/A.</p> <p>Explications supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les exigences technologiques s'appliquent aux procédés ; elles incluent tous les activités et paramètres liés aux procédés de fabrication et à l'application de ces technologies (par exemple, presses off-set, flexographie, transfert à sec et autres technologies utilisées pour l'impression). Exemples d'exigences des clients sur l'emballage et l'étiquetage : lorsque le client utilise des lignes automatisées nécessitant des configurations d'étiquetage et d'emballage spécifiques, lorsque l'emballage est réalisé sous certaines conditions (par exemple en injectant du gaz pour enlever l'oxygène, etc.). 	Base
4.4		Achats	
4.4.1	La société doit maîtriser les processus d'achats afin de garantir que toutes les matières premières, les produits semi-finis, les emballages des produits et les services achetés, ayant un impact sur la sécurité et la qualité des produits, sont conformes aux exigences définies.	<ul style="list-style-type: none"> Comment est-il garanti que les produits et les services achetés sont conformes aux spécifications ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.4.2	<p>Une procédure de référencement et de suivi des fournisseurs doit être mise en place et doit contenir des critères d'évaluation clairs, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des audits réalisés par une personne expérimentée et compétente, • des bulletins d'analyses, • la fiabilité du fournisseur, • les réclamations, • les standards de performance requis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une procédure de référencement pour les nouveaux fournisseurs ? • Comment la société informe-t-elle les fournisseurs des exigences validées ? • Comment la société gère-t-elle les fournisseurs non approuvés et s'assure-t-elle qu'aucun(e) marchandise/service n'est acheté(e) chez eux ? • Comment les achats sont-ils suivis ? • Les fournisseurs sont-ils classés ? • Comment la qualification des fournisseurs est-elle assurée ? • Quels critères sont inclus dans l'évaluation des fournisseurs ? • A quelle fréquence l'évaluation est-elle réalisée ? • Quels fournisseurs disposent de bulletins d'analyses ? • Comment la fiabilité des fournisseurs est-elle évaluée et mesurée ? • La fiabilité des fournisseurs inclut-elle les réclamations et les non-conformités ? • Quels types de standards de performance sont requis ? 	Intermédiaire
4.4.6	<p>Lorsqu'une société sous-traite une partie du procédé de fabrication/ conversion (incluant l'emballage et/ou l'étiquetage), la société doit le documenter dans le système de management de la sécurité et de la qualité des produits et doit en assurer la maîtrise pour garantir la sécurité et la qualité des produits. La maîtrise de ces procédés sous-traités doit être identifiée et documentée. Si requis par les clients, des preuves d'information et d'accord doivent exister.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La société a-t-elle des procédés sous-traités ? • Sont-ils inclus dans le système de management de la sécurité et de la qualité des produits ? • Quels dangers/risques ont-été identifiés dans l'analyse des dangers et l'évaluation des risques, pour les procédés sous-traités ? • Quelles mesures de maîtrise spécifiques ont été mises en place pour maîtriser chaque danger et risque identifié pour ces procédés sous-traités ? Comment ces mesures de maîtrise sont-elles réalisées et documentées ? • A quelle fréquence ces mesures de maîtrises sont-elles réalisées ? Qui en est responsable ? • Si requis par les clients, des preuves d'information et d'accord existent-elles ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.5	Conditionnements/emballages du produit		
4.5.1	<p>Sur la base d'une analyse des dangers, d'une évaluation des risques associés et de l'usage prévu, la société doit définir les paramètres clés pour les emballages des produits dans des spécifications détaillées qui doivent respecter la législation correspondante en vigueur ainsi que tout autre danger ou risque pertinent.</p> <p>La société doit contrôler et vérifier l'aptitude des emballages selon des tests/analyses pertinents, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des tests organoleptiques, • des analyses chimiques, • des tests fonctionnels, • des tests de stockage et de distribution, • des résultats de tests de migration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels matériaux sont utilisés pour les emballages ? • Une évaluation des risques a-t-elle été réalisée pour déterminer les paramètres clés des emballages ? • Quels paramètres clés ont été identifiés ? • Comment est-il garanti que les emballages n'ont pas d'effets néfastes sur les produits ? • Des dispositions légales s'appliquent-elles aux emballages utilisés ? Si oui, sont-elles incluses dans les spécifications ? • Des spécifications sont-elles disponibles pour les emballages utilisés ? • Comment l'aptitude des emballages est-elle contrôlée et vérifiée ? 	Intermédiaire
4.5.2	<p>Pour tous les emballages des produits pouvant avoir un impact sur les produits, des certificats de conformité doivent exister et doivent attester de la conformité aux dispositions légales en vigueur.</p> <p>S'il n'y a pas de dispositions légales spécifiques applicables, des preuves doivent être disponibles afin de démontrer que les emballages des produits conviennent à leur usage. Cela concerne les emballages pouvant avoir une influence sur les matières premières, les produits semi-finis et finis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si requis par la législation, des certificats de conformité sont-ils en place ? • La société a-t-elle des preuves démontrant que les emballages conviennent à leur usage ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.5.3	<p>La société doit garantir que tout emballage et toute étiquette utilisés correspondent bien aux produits conditionnés et sont conformes aux spécifications des produits validées avec les clients.</p> <p>Si applicable, les éléments suivants doivent être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réimpression d'étiquettes • Activités de recyclage des étiquettes et/ou emballages • Aptitude des containers ou emballages réutilisés • Informations à ajouter sur les étiquettes en cas d'utilisation de conditions de transport ou de stockage spécifiques pour les produits. <p>Cela doit être régulièrement vérifié et documenté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types de mesures de maîtrise sont réalisés pour éviter le mélange et les mauvaises informations en cas de réimpression d'étiquettes et d'activités de recyclage ? • Comment les containers réutilisés sont-ils vérifiés ? • Y a-t-il des conditions de transport ou de stockage spécifiques des produits qui doivent être incluses sur les étiquettes ? Si oui, sont-elles incluses ? 	Base
4.6	Lieu de l'usine		
4.6.1	<p> La société doit étudier dans quelle mesure l'environnement de l'usine (par exemple, le sol ou l'air) peut avoir un impact indésirable sur la sécurité et la qualité des produits. Lorsque la sécurité et/ou la qualité des produits risquent d'être compromises, des mesures de maîtrise appropriées doivent être mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu une étude de l'environnement ? • L'environnement peut-il avoir un impact indésirable sur la sécurité et la qualité des produits ? • Quels types de mesures de maîtrise ont été mis en place si des substances/matières potentiellement néfastes sont à proximité ? 	Base
4.6.1	<p> L'efficacité des mesures de maîtrise mises en place doit être revue périodiquement (exemples : air extrêmement poussiéreux, odeurs fortes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité de ces activités est-elle régulièrement revue ? • Qui revoit l'efficacité de ces mesures de maîtrise ? • Comment l'efficacité de ces activités est-elle revue ? 	Intermédiaire
4.7	Extérieurs de l'usine		
4.7.1	<p>Tous les revêtements externes du site doivent être maintenus propres et en bon état. Lorsque le drainage naturel n'est pas efficace, un système de drainage adapté doit être installé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les revêtements externes sont-ils propres ? • Font-ils partie de l'audit interne ? • Les sols à l'intérieur de l'usine sont-ils en bon état ? • Le drainage naturel est-il suffisant ? • Si le drainage naturel est insuffisant, un système de drainage approprié a-t-il été installé ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.7.2	Le stockage à l'extérieur doit être réduit à son strict minimum. Dans le cas où des produits sont stockés à l'extérieur, cela doit être justifié par une évaluation des risques, afin de garantir l'absence de risques de contamination ou d'effets néfastes sur la sécurité et la qualité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Des produits sont-ils stockés à l'extérieur ? Qu'est-ce qui est stocké à l'extérieur ? Quelles règles existent pour le stockage en extérieur ? Le stockage en extérieur est-il justifié par une évaluation des risques ? 	Intermédiaire
4.8	Implantation de l'usine et flux de production		
4.8.2	☞ Le flux de production, de la réception jusqu'à l'expédition, doit être défini, revu et, si nécessaire, modifié, pour éviter les risques de contamination microbiologiques, chimiques et physiques des matières premières, des emballages des produits, des produits semi-finis et finis.	<ul style="list-style-type: none"> Les risques de contamination croisée, de mélange et d'intervention ont-ils été identifiés au niveau des locaux et des flux des procédés ? Comment le risque est-il évité au niveau des locaux et des flux des procédés ? Quels types d'actions et de mesures de maîtrise la société a-t-elle mis en place pour réduire les risques identifiés ? 	Base
4.8.2	☞ Les risques de contamination croisée, de mélange et d'intervention doivent être minimisés au moyen de mesures de maîtrise efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> Comment l'efficacité des mesures de maîtrise est-elle vérifiée ? 	Intermédiaire
4.8.3	Les zones sensibles aux risques microbiologiques, chimiques et physiques qui sont justifiées par une évaluation des risques doivent être conçues, opérationnelles et surveillées afin de garantir la sécurité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des zones sensibles ? Quelles zones sensibles ont été définies ? Quels risques ont été identifiés ? Quels types de contrôles sont mis en place ? <p>Remarque : s'il n'y a pas de zones sensibles, cette exigence peut être évaluée N/A.</p>	Intermédiaire
4.8.4	Les laboratoires installés au sein des locaux de production et les analyses réalisées sur site lors du procédé ne doivent pas affecter la sécurité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un laboratoire sur site ? A-t-il un accès direct aux locaux de production ? Les déchets de laboratoire (par exemple les eaux usées du laboratoire) peuvent-ils contaminer les locaux de production ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.9	Locaux de production et de stockage		
4.9.1	Exigences de construction		
4.9.1.1	Les locaux où les produits sont préparés, traités, transformés et/ou convertis, emballés et stockés doivent être conçus et construits pour garantir la sécurité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Les locaux sont-ils conçus et construits pour garantir la sécurité des produits ? Les locaux sont-ils en bon état ? 	Base
4.9.2	Murs		
4.9.2.1	Les murs doivent être conçus et construits de manière à empêcher l'accumulation de poussière, à réduire la condensation et le développement de moisissures et à faciliter le nettoyage. Les surfaces des murs doivent être imperméables, résistantes à l'usure, propres et en bon état, afin de minimiser les risques de contamination des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Les murs sont-ils moisis ? A quelle fréquence les murs sont-ils nettoyés ? 	Base
4.9.2.2	Les raccords entre les murs, les sols et les plafonds doivent être propres, en bon état et ne doivent pas poser de risques de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> Les raccords et les coins sont-ils propres et en bon état ? 	Base
4.9.3	Sols		
4.9.3.1	Les revêtements des sols doivent être conçus pour satisfaire aux exigences de production et faciliter le nettoyage. Les sols doivent être imperméables, résistants à l'usure, propres et en bon état, afin de minimiser les risques de contamination des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Les sols sont-ils nettoyables ? A quelle fréquence les sols sont-ils nettoyés ? 	Base
4.9.3.2	L'élimination des eaux usées et autres liquides doit être assurée. Les systèmes de drainage doivent être conçus pour faciliter le nettoyage et minimiser les risques de contamination des produits (par exemple entrée de nuisibles, zones sensibles à la transmission d'odeurs, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Comment l'élimination des eaux et autres liquides est-elle assurée ? A quelle fréquence les rigoles sont-elles nettoyées ? 	Base
4.9.3.3	L'eau ou les autres liquides doivent être drainés sans difficultés, afin de minimiser les risques de contamination des produits. Les flaques doivent être évitées.	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des flaques d'eau ou d'autres liquides sur les sols des zones de production ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.9.3.4	Dans les zones de manipulation des produits, les machines et les tuyauteries doivent être installées de telle manière que, lorsque cela est possible, les eaux usées s'écoulent directement dans le système de drainage.	<ul style="list-style-type: none"> Où les machines produisant de grandes quantités d'eaux usées sont-elles situées ? 	Base
4.9.4	Plafond/faux plafonds/suspensions		
4.9.4.1	Les plafonds (ou, lorsque des plafonds ne sont pas installés, les faces intérieures des toits) et les éléments aériens (comprenant les tuyauteries, câbles, lampes, etc.) doivent être construits pour minimiser l'accumulation de poussière et de condensation et ne doivent pas causer de risques de contamination physique et/ou micro-biologique.	<ul style="list-style-type: none"> A quelle fréquence les plafonds sont-ils nettoyés ? 	Base
4.9.4.2	Lorsque des faux plafonds sont utilisés, un accès adéquat aux combles doit être possible pour faciliter le nettoyage, la maintenance et l'inspection pour la lutte contre les nuisibles.	<ul style="list-style-type: none"> A quelle fréquence les faux plafonds sont-ils nettoyés ? 	Base
4.9.5	Fenêtres et autres ouvertures		
4.9.5.1	Les fenêtres et autres ouvertures doivent être conçues et construites pour éviter l'accumulation de saleté et doivent être maintenues propres et en bon état.	<ul style="list-style-type: none"> La poussière peut-elle s'accumuler sur les rebords des fenêtres ? 	Base
4.9.5.2	En cas de risques de contamination, les fenêtres et ouvertures de toit doivent rester fermées et fixées au cours de la production.	<ul style="list-style-type: none"> Les fenêtres sont-elles maintenues ouvertes ? 	Base
4.9.5.3	Lorsque les fenêtres et ouvertures de toit sont conçues pour être ouvertes à des fins de ventilation, elles doivent être protégées par des barrières de protection adaptées, afin de minimiser les risques de contamination des produits. Si des moustiquaires sont utilisées, elles doivent être maintenues en bon état et propres.	<ul style="list-style-type: none"> Les fenêtres sont-elles équipées de moustiquaires ? L'intégrité des moustiquaires est-elle régulièrement vérifiée ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.9.5.4	Dans les zones où des produits nus sont exposés et manipulés (par exemple, non protégés ou non emballés), les fenêtres doivent être protégées contre le bris de verre.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les fenêtres sont-elles protégées du bris ? 	Base
4.9.6	Portes et systèmes de fermeture		
4.9.6.1	Les portes et les systèmes de fermeture doivent être maintenus propres et en bon état. Ils doivent être construits à base de matériaux permettant d'éviter : <ul style="list-style-type: none"> les parties fendillées, la peinture écaillée, la corrosion. 	<ul style="list-style-type: none"> Les portes sont-elles abimées ? 	Base
4.9.6.2	Les portes et les systèmes de fermeture extérieurs doivent être conçus pour empêcher l'entrée de nuisibles. Si possible, ils doivent pouvoir se fermer tous seuls.	<ul style="list-style-type: none"> Les portes extérieures empêchent-elles l'entrée des nuisibles dans les zones de production ? 	Intermédiaire
4.9.6.3	Les lanières des rideaux en plastique qui séparent les zones internes doivent être propres et en bon état.	<ul style="list-style-type: none"> Les lanières des rideaux en plastique sont-elles abimées ? 	Base
4.9.7	Eclairage		
4.9.7.1	Toutes les zones de production/ conversion, de stockage, de réception et d'expédition doivent disposer d'un niveau d'éclairage adapté aux activités réalisées.	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des dispositions légales sur l'éclairage ? Quels sont les critères définis par la société pour définir les conditions d'éclairage ? Comment cela est-il vérifié ? Comment est-il garanti que toutes les zones de travail disposent d'un niveau d'éclairage adapté aux activités réalisées ? 	Base
4.9.8	Climatisation/ventilation		
4.9.8.1	Une ventilation naturelle et/ou artificielle adaptée(s) aux besoins des procédés/produits doi(ven)t être mise(s) en place dans toutes les zones.	<ul style="list-style-type: none"> Si requis du fait des exigences des produits et/ou des procédés, l'air est-il approprié en termes de volume, conditions et/ou qualité ? Comment la ventilation est-elle revue ? 	Base
4.9.8.2	Si des équipements de ventilation sont installés, les filtres et autres composants doivent être facilement accessibles et contrôlés, nettoyés ou remplacés si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> Comment les filtres sont-ils entretenus et nettoyés ? 	Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.9.8.3		Les équipements de climatisation et les flux d'air artificiels ne doivent pas affecter la sécurité et la qualité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des zones de production en sur ou sous pression ? 	Base
4.9.8.4		Des équipements d'extraction des poussières doivent être installés dans les zones où de grandes quantités de poussières sont générées.	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des zones où de grandes quantités de poussières sont générées ? Des équipements d'extraction des poussières existent-ils dans ces zones ? 	Base
4.9.9		Eau		
4.9.9.1	*	L'eau utilisée comme ingrédient au cours du procédé de fabrication/ conversion ou pour le nettoyage doit être potable au point d'utilisation et fournie en quantité suffisante. Ceci s'applique également à la vapeur et à la glace utilisées en zone de production/ conversion.	<ul style="list-style-type: none"> De quelle(s) source(s) provient l'eau (eau de ville, puits, tank) ? Les besoins en eau sont-ils toujours pourvus ? 	Base
4.9.9.2		L'eau recyclée utilisée dans les procédés ne doit pas présenter de risques de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> Dans quel but l'eau est-elle utilisée dans la société (locaux du personnel, procédures de nettoyage, ingrédient dans les produits) ? L'eau est-elle traitée sur place (correction de la dureté, chloration, stérilisation, filtration, etc.) ? Des dispositions légales existent-elles ? L'eau est-elle analysée selon les dispositions légales (sources internes et externes). Les résultats sont-ils conformes ? 	Base
4.9.9.3	☞	La qualité de l'eau (y compris l'eau recyclée), de la vapeur ou de la glace doit être surveillée sur la base d'un plan de contrôle.	<ul style="list-style-type: none"> L'eau, la vapeur ou la glace sont-elles surveillées ? Quel type de tuyauterie existe (tuyaux tubulaires, tanks) ? A partir de quels matériaux les tuyaux sont-ils fabriqués ? 	Base
4.9.9.3	☞	Le plan de contrôle doit être basé sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de contrôle et d'échantillonnage est-il basé sur une analyse des dangers ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.9.9.4	L'eau non potable doit être transportée dans des tuyauteries séparées et correctement identifiées. Ces tuyauteries ne doivent ni être raccordées au système d'eau potable, ni rendre possible le reflux, afin d'éviter toute contamination des sources d'eau potable ou de l'environnement de l'usine.	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'eau potable est-il complètement séparé du système de tuyauterie pour l'eau non potable ? Quels autres systèmes sont présents (par exemple eau utilisée, eau de refroidissement, eau utilisée pour éteindre les incendies) ? Les systèmes sont-ils correctement identifiés et où sont-ils situés ? Un système pour éviter les reflux est-il installé, si nécessaire ? 	Base
4.9.10	Air et gaz comprimés		
4.9.10.1	La qualité de l'air (y compris l'air comprimé) qui entre en contact direct avec les produits doit être surveillée, sur la base d'une analyse des dangers et d'une évaluation des risques associés. Si des gaz sont utilisés, leur sécurité et qualité doivent être démontrées par une déclaration de conformité et ils doivent convenir à leur usage prévu.	<ul style="list-style-type: none"> De l'air comprimé est-il utilisé en contact direct avec les produits ou surfaces en contact direct avec les produits ? Quel type d'huile est utilisé dans le compresseur ? Quel type de filtre est utilisé ? A quelle fréquence les filtres sont-ils changés ? Si de l'air comprimé est utilisé : <ul style="list-style-type: none"> Quels types de dangers/risques la société a-t-elle identifié ? Concernant ces dangers/risques, quels types de contrôles ont été mis en place ? Si du gaz est utilisé : <ul style="list-style-type: none"> Dans quels produits/procédés le gaz est-il utilisé ? Dans quel but ? Quelles sont les caractéristiques pertinentes pour la sécurité et la qualité ? Comment cela est-il surveillé ? Existe-t-il une déclaration de conformité pour les gaz ? 	Intermédiaire
4.9.10.2	L'air comprimé ne doit pas poser de risques de contamination.		Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.10		Nettoyage et désinfection		
4.10.1	☞	<p>Des plans de nettoyage et de désinfection doivent être disponibles et mis en place. Ces programmes doivent spécifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs, • les responsabilités, • les produits utilisés et leurs instructions d'utilisation, • les dosages des produits chimiques de nettoyage et de désinfection, • les zones devant être nettoyées et/ou désinfectées, • la fréquence du nettoyage et de la désinfection, • les exigences documentaires, • les pictogrammes de danger (si nécessaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Qui s'occupe du nettoyage et de la désinfection ? • Quels types de produits de nettoyage et de désinfection sont utilisés ? • Les instructions d'utilisation sont-elles appliquées ? • Qu'est ce qui doit être fait lors de l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection différents ? • Le dosage des produits est-il défini et maîtrisé ? • Quelles zones sont nettoyées et désinfectées ? • A quelle fréquence les zones sont-elles nettoyées et désinfectées ? • Où les procédures de nettoyage et de désinfection sont-elles documentées ? • Des pictogrammes de danger sont-ils présents ? • Un contrat existe-t-il avec un prestataire externe ? <p>Explications supplémentaires : <i>Les plans de nettoyage peuvent inclure les procédures opérationnelles.</i></p>	Base
4.10.1	☞	Les plans de nettoyage et de désinfection doivent être basés sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de nettoyage et de désinfection sont-ils basés sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés ? 	Intermédiaire
4.10.2		Les méthodes définies de nettoyage et de désinfection doivent être mises en place, documentées et surveillées et doivent conduire à des locaux, des bâtiments et des équipements propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les méthodes de nettoyage et de désinfection sont-elles documentées ? • Comment leur mise en place est-elle surveillée ? • Ces méthodes sont-elles validées ? 	Base
4.10.3		Les enregistrements de surveillance du nettoyage et de la désinfection doivent être disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment le nettoyage et la désinfection sont-ils réalisés ? • Qui réalise la surveillance ? • A quelle fréquence la surveillance est-elle réalisée ? • Où les enregistrements de surveillance sont-ils documentés ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.10.4	Le nettoyage et la désinfection ne doivent être effectués que par du personnel qualifié. Le personnel doit être formé de manière régulière pour l'application des plans de nettoyage et de désinfection.	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel en charge du nettoyage est-il qualifié ? A quelle fréquence est-il formé ? Qui le forme ? Ces formations sont-elles documentées ? 	Base
4.10.5	L'efficacité et la sécurité des mesures de nettoyage et de désinfection doivent être vérifiées et justifiées par une évaluation des risques. La vérification doit être basée sur un plan d'échantillonnage approprié et doit prendre en compte : <ul style="list-style-type: none"> les inspections visuelles, les tests rapides, les méthodes d'analyses. Les actions correctives qui en résultent doivent être documentées.	<ul style="list-style-type: none"> Comment l'efficacité et la sécurité des mesures de nettoyage et de désinfection sont-elles vérifiées ? Qui réalise ces vérifications ? Où ces vérifications sont-elles documentées ? Quand les actions correctives sont-elles menées ? Qui mène ces actions correctives ? Qui revoit l'efficacité des actions correctives ? Où les actions correctives sont-elles documentées ? 	Intermédiaire
4.10.6	Les plans de nettoyage et de désinfection doivent être revus et ajustés si nécessaire, en cas de changements liés aux produits, aux procédés, aux mesures et/ou aux équipements de nettoyage et de désinfection, si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> Quand les procédures de nettoyage et de désinfection sont-elles validées ? Qui adapte ces procédures ? A quelle fréquence les plans de nettoyage sont-ils modifiés ? 	Intermédiaire
4.10.7	L'usage prévu des ustensiles de nettoyage et de désinfection doit être clairement identifié. Les ustensiles de nettoyage et de désinfection doivent être utilisés de manière à éviter toute contamination.	<ul style="list-style-type: none"> Comment l'usage prévu des ustensiles de nettoyage et de désinfection peut-il être identifié ? Quels types de mesures de maîtrise sont en place pour éviter la contamination des ustensiles ? 	Base



Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.10.8	Les fiches de données de sécurité (FDS) et les instructions d'utilisation doivent être disponibles pour les produits chimiques et les agents de nettoyage et de désinfection. Le personnel responsable du nettoyage et de la désinfection doit être capable de démontrer la connaissance de ces instructions, qui doivent être disponibles sur site.	<ul style="list-style-type: none"> Les fiches de données de sécurité sont-elles disponibles pour les produits chimiques et les agents de nettoyage et de désinfection ? Comment les instructions sont-elles transmises au personnel en charge des procédures de nettoyage ? Où et quand les instructions peuvent-elles être inspectées ? 	Base
4.10.9	Les produits chimiques de nettoyage et de désinfection doivent être clairement étiquetés, utilisés et stockés de façon appropriée pour éviter toute contamination. Leur accès doit être restreint au personnel autorisé.	<ul style="list-style-type: none"> Les produits chimiques sont-ils étiquetés ? Quels types de mesures de maîtrise sont en place pour garantir que les produits chimiques sont utilisés selon les instructions et l'usage prévu, afin d'éviter toute contamination ? Où les produits chimiques sont-ils stockés ? 	Base
4.10.10	Les activités de nettoyage et de désinfection doivent être effectuées en dehors des périodes de production. Si cela n'est pas possible, ces opérations doivent être maîtrisées afin de ne pas affecter les produits.	<ul style="list-style-type: none"> Quand les activités de nettoyage et de désinfection sont-elles réalisées ? Lorsque ces activités sont réalisées en dehors de périodes de production, quels types de contrôles sont réalisés pour garantir que les activités de nettoyage et de désinfection n'affectent pas les produits ? 	Base
4.11	Gestion des déchets		
4.11.1	Une procédure de gestion des déchets doit être mise en place, afin d'éviter toute contamination croisée.	<ul style="list-style-type: none"> La société a-t-elle mis en place une procédure de gestion des déchets ? Quels types de déchets la société a-t-elle défini ? Quels contrôles ont été définis pour gérer les déchets et éviter la contamination croisée ? Comment les déchets sont-ils collectés et stockés ? 	Intermédiaire
4.11.2	Toutes les dispositions légales locales concernant l'élimination des déchets doivent être respectées.	<ul style="list-style-type: none"> Comment est-il assuré que les dispositions légales sur l'élimination des déchets sont respectées ? Comment les déchets sont-ils éliminés ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.11.3	Les déchets des produits et les autres déchets doivent être retirés aussi vite que possible des zones où les produits sont manipulés. L'accumulation de déchets doit être évitée.	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence les déchets des produits et les autres déchets sont retirés des zones où les produits sont manipulés ? • Qui est responsable de l'élimination des déchets ? 	Base
4.11.5	Les zones et les conteneurs de collecte des déchets (y compris les compacteurs) doivent être maintenus propres et en bon état, afin de minimiser l'attraction des nuisibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones et les conteneurs de collecte des déchets sont-ils propres ? • Les zones de collecte de déchets sont-elles protégées des nuisibles ? 	Base
4.11.7	Une procédure pour gérer et maîtriser l'élimination et/ou la destruction des matériaux/produits de marque commerciale doit être mise en place. La procédure doit se conformer aux dispositions légales et aux exigences des clients, si applicable. L'élimination et/ou la destruction des matériaux/produits de marque commerciale doivent être incluses dans le système de traçabilité de la société.	<ul style="list-style-type: none"> • Quel genre de système est en place pour contrôler l'élimination et/ou la destruction de matériel de marque commerciale ? • Quels types de systèmes d'élimination des déchets et/ou d'enregistrements de destruction existent pour les matériaux de marque commerciale ? • Qui est responsable de l'élimination des déchets et/ou de la destruction de matériel de marque commerciale ? • Comment la traçabilité est-elle assurée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.12	Réduction des risques liés aux corps étrangers		
4.12.1	<p>Les produits en cours de fabrication doivent être protégés de toute contamination physique, qui inclut mais ne se limite pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux contaminants environnementaux, • aux huiles ou liquides gouttant provenant des machines, • aux déversements de poussière. <p>Une attention particulière doit également être portée aux risques de contamination posés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les équipements et ustensiles, • les tuyaux • les passerelles, • les plateformes, • les échelles. <p>Si cela n'est pas possible pour des besoins particuliers ou des caractéristiques technologiques, des mesures de maîtrise appropriées doivent être définies et appliquées.</p>		Base
4.12.2	<p>☞ *</p> <p>Des procédures doivent être mises en place pour éviter la contamination par des corps étrangers. Les produits contaminés doivent être traités comme des produits non conformes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types de corps étrangers peuvent être trouvés ? • Les agrafes sont-elles utilisées ? • Comment les produits contaminés sont-ils gérés ? 	Base
4.12.2	<p>☞</p> <p>Les procédures doivent se baser sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Où les sources de corps étrangers sont-elles identifiées au travers d'une analyse des dangers et d'une évaluation des risques associés ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.12.3	Dans les cas où des détecteurs de métal et/ou de corps étrangers sont nécessaires, ils doivent être installés de manière à garantir une efficacité de détection maximale, afin d'éviter toute contamination ultérieure. Les détecteurs doivent être soumis à une maintenance régulière de façon à éviter les dysfonctionnements.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les détecteurs de métaux sont-ils installés ? • Comment les particules métalliques sont-elles trouvées dans les produits ? • Quels effets ont la forme, la position et le type de métal sur la détection ? • La position du témoin a-t-elle été choisie correctement ? • Les tailles et matériaux des témoins sont-ils adaptés au produit ? • Le fonctionnement du détecteur a-t-il été validé pour les produits, les procédés et les conditions des procédés ? 	Intermédiaire
4.12.4	La précision adéquate de tous les équipements et méthodes conçus pour détecter et/ou éliminer les corps étrangers doit être spécifiée. Le bon fonctionnement de ces équipements et méthodes doit être régulièrement vérifié. En cas de dysfonctionnement ou d'échec, des actions correctives doivent être définies, mises en place et documentées.	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence la précision des détecteurs est-elle vérifiée ? • Qui vérifie la fonctionnalité et la précision des équipements ? • Quelles actions correctives sont menées quand un détecteur est défectueux ? • Les actions correctives sont-elles vérifiées ? • Les problèmes opérationnels sont-ils documentés ? 	Intermédiaire
4.12.5	Les produits potentiellement contaminés doivent être isolés. L'accès et les actions pour des manipulations ou vérifications ultérieures ne doivent être réalisés que par le personnel autorisé, selon des procédures définies. Après cette vérification, les produits contaminés doivent être traités comme des produits non conformes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits contaminés sont-ils automatiquement isolés ? • Qui peut gérer/avoir accès aux produits isolés ? • Comment les produits isolés sont-ils gérés ? 	Base
4.12.8	Des procédures décrivant les mesures à prendre en cas de bris de verre et/ou d'objets potentiellement blessants doivent être mises en place. Ces mesures doivent comprendre l'identification des produits à isoler, la désignation du personnel autorisé, le nettoyage de l'environnement de production et la validation du redémarrage de la ligne de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-il fait en cas de bris de verre ? • Qu'est ce qui devrait être pris en compte ? • Qui nettoie l'environnement de production ? • Qui autorise la reprise de la production ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.12.9	Tous les bris de verre et d'objets potentiellement blessants doivent être enregistrés. Toute exception doit être justifiée et documentée.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque bris de verre est-il documenté ? • Où est-il documenté ? • Existe-t-il des exceptions à la documentation ? • Ces exceptions sont-elles justifiées ? 	Base
4.12.10	Dans toutes les zones où les matières premières, les emballages, les produits semi-finis et les produits finis sont manipulés, l'utilisation du bois doit être exclue. Si toutefois la présence du bois ne peut être évitée, les risques doivent être maîtrisés et le bois doit être propre et ne poser aucun risque pour la sécurité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelles circonstances l'utilisation du bois est-elle autorisée ? • Les ustensiles en bois sont-ils propres et en bon état ? • Où le bois est-il autorisé et quelles conditions ont-été définies ? • Les ustensiles/surfaces en bois sont-ils en bon état (propres, sans épines ni autre source de contamination physique) ? • Qui inspecte l'état des ustensiles en bois et à quelle fréquence ? • Les palettes sont-elles contrôlées pour vérifier qu'elles sont propres, sèches, non abimées et non contaminées ? 	Intermédiaire
4.12.11	En cas d'utilisation d'une inspection visuelle pour détecter les corps étrangers, les employés doivent être formés et remplacés à une fréquence appropriée, afin d'optimiser l'efficacité du procédé.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les inspections visuelles sont-elles réalisées ? • Quels différents types d'inspections visuelles existent ? • A quelle fréquence les changements opérationnels sont-ils réalisés ? • Comment l'efficacité des procédés a-t-elle été réalisée ? 	Intermédiaire
4.13	Surveillance des nuisibles/lutte contre les nuisibles		
4.13.1	Les infrastructures et les opérations doivent être conçues et construites afin d'empêcher l'infestation par les nuisibles.		Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.13.2	 * <p>La société doit avoir des mesures de maîtrise adéquates pour la lutte contre les nuisibles, qui doivent être conformes aux dispositions légales locales. Ces mesures doivent prendre en compte, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'environnement de l'usine (nuisibles potentiels), • le type de matières premières/ produits finis, • un plan du site avec les zones d'application (carte des pièges), • les constructions potentiellement sujettes à des activités de nuisibles, comme les plafonds, les caves, les tuyaux, les coins, • l'identification des pièges sur le site, • les responsabilités internes/externes, • les agents utilisés et leurs instructions en matière d'utilisation et de sécurité, • la fréquence des inspections, • les zones de stockage louées, si applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la surveillance des nuisibles est-elle organisée ? • Quels nuisibles sont contrôlés ? • Quels types d'appâts sont utilisés ? • La contamination des produits par les appâts est-elle empêchée ? • Qui est responsable de la lutte contre les nuisibles ? • Quel est le programme d'inspection ? 	Base
4.13.2	 <p>Les activités de lutte et de maîtrise des nuisibles doivent se baser sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de lutte et de maîtrise des nuisibles sont-elles basées sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.13.3	<p>Lorsque la société utilise les services d'un prestataire externe pour la lutte contre des nuisibles, toutes les exigences mentionnées ci-dessus doivent être clairement définies dans un contrat, afin d'empêcher tout impact négatif sur les produits. Une personne de la société doit être nommée et formée pour surveiller les mesures de maîtrise des nuisibles. Même si les services de lutte contre les nuisibles sont sous-traités, la responsabilité des actions nécessaires (incluant une surveillance continue des activités de lutte contre les nuisibles) doit rester au sein de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre les nuisibles est-elle gérée par du personnel interne ? • Qui est responsable de la lutte contre les nuisibles ? • Quel type de formation a été réalisé pour le personnel responsable ? • La lutte contre les nuisibles est-elle gérée par un prestataire externe ? • Où la société a-t-elle défini les exigences applicables au prestataire ? Toutes les exigences appropriées sont-elles incluses ? • Quel type de formation a été réalisé pour le prestataire ? • Le contrat inclut-il des exigences sur l'hygiène personnelle, la déclaration de problèmes de santé ou de maladies infectieuses ou sur d'autres mesures de maîtrise (par exemple, restrictions d'accès, formation, etc.), afin d'empêcher tout impact négatif sur les produits ? • En cas d'absence du personnel externe, quelles actions sont menées par le prestataire et par la société ? • Les mesures de maîtrise pour gérer les incidents et/ou les situations potentiellement urgentes pouvant avoir un impact sur les exigences des produits et/ou sur le service sont-elles incluses dans le contrat ? Comment la société surveille-t-elle la réalisation des activités prestées ? • Comment la société vérifie-t-elle l'efficacité des activités prestées ? • Qui est responsable des activités de surveillance et de vérification ? Quelles compétences ont été définies pour les personnes responsables ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.13.4	Les inspections de lutte contre les nuisibles et les actions résultantes doivent être documentées. La mise en place des actions doit être surveillée et enregistrée. Toute infestation doit être documentée et des mesures de maîtrise doivent être mises en place rapidement.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les inspections et les actions correctives en résultant sont-elles documentées ? • Les documents sont-ils datés et signés par les deux parties ? • Quelles sont les actions correctives récemment menées ? • Des mesures de maîtrise ont-elles été définies en cas d'infestation ? Quelles activités ont été définies ? En cas d'atteinte du seuil d'intervention, comment cela est-il notifié et maîtrisé ? • Le personnel est-il conscient de la nécessité de notifier toute infestation à la personne responsable ? 	Base
4.13.5	Les appâts, pièges et destructeurs d'insectes doivent être en bon fonctionnement, en nombre suffisant, conçus pour leur usage prévu et placés de manière appropriée. Ils doivent être conçus et positionnés de façon de ne causer aucun risque de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les destructeurs d'insectes sont-ils installés ? • Fonctionnent-ils correctement et sont-ils connectés ? 	Base
4.13.6	Les réceptions doivent être inspectées dès leur arrivée pour vérifier l'absence de nuisibles. Toute observation doit être enregistrée et des mesures de maîtrise doivent être mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> • La marchandise entrante est-elle inspectée pour vérifier l'absence de contamination par les nuisibles ? • Où cela est-il documenté ? • La présence de nuisibles est-elle documentée ? • Quelles activités sont menées quand des nuisibles sont trouvés ? • Ces activités sont-elles documentées ? 	Base
4.13.7	L'efficacité des mesures de maîtrise pour la lutte contre les nuisibles doit être surveillée, y compris par des analyses des tendances, pour mener des actions dès que possible. Les enregistrements de cette surveillance doivent être disponibles.		Intermédiaire

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.14		Réception et stockage des produits		
4.14.1	☞	Tous les produits réceptionnés, y compris les emballages des produits, doivent être vérifiés afin de contrôler leur conformité aux spécifications et au plan de contrôle déterminé. Les enregistrements des vérifications doivent être disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> Quels produits (y compris les produits semi-finis) sont inspectés à réception ? Qu'est ce qui est vérifié à réception ? Les contrôles à réception sont-ils documentés ? Qui vérifie ? 	Base
4.14.1	☞	Le plan de contrôle doit être justifié par une évaluation des risques.		Intermédiaire
4.14.2		<p>Les zones de stockage des matières premières, des emballages, des produits semi-finis et finis, y compris les zones de chargement/déchargement pour stocker et distribuer les produits en vrac, doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> être clairement identifiées, permettre le nettoyage et les inspections, être propres et en bon état, afin de réduire les risques de contamination ou tout autre impact négatif (par exemple, problèmes de mélanges, contamination croisée). 	<ul style="list-style-type: none"> Où les matières premières, les produits semi-finis et les emballages des produits sont-ils stockés ? Comment la contamination est-elle évitée ? Où et comment les produits et les équipements sont-ils stockés ? Comment la contamination des produits est-elle évitée ? Comment le retour des produits en zone de stockage est-il géré ? Quelles règles de stockage existent ? Les nuisibles sont-ils pris en compte lors du stockage ? Y a-t-il des pièges dans les zones de stockage ? Des produits sensibles sont-ils stockés ? Quels types de mesures de maîtrise sont mis en place pour ces produits ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.14.3	Des installations de stockage appropriées doivent être disponibles pour la gestion et le stockage des matériaux de travail, des équipements, des ustensiles, des auxiliaires technologiques et des additifs. Le personnel responsable de la gestion du stockage doit être formé.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les produits chimiques sont-ils stockés ? • Qui utilise les produits chimiques et les sort du stockage ? • Comment les équipements et ustensiles sont-ils stockés ? • Les équipements et ustensiles sont-ils propres et en bon état ? • Les utilisateurs des produits chimiques sont-ils formés ? • La formation est-elle documentée ? 	Base
4.14.4	<p>Un système doit être mis en place et tenu à jour pour gérer le stockage des matières premières, produits semi-finis, produits finis et des emballages des produits. Ce système doit prendre en compte, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une identification claire de tous les produits, • Des mesures de maîtrise pour garantir que les conditions de stockage correspondent aux spécifications des produits et n'ont pas d'impact négatif sur les autres produits, • L'utilisation des produits en accord avec les principes du First in/First Out et/ou First Expired/First Out, • Les modalités de gestion des produits dont la durée de conversion ou la date d'expiration est dépassée, • Les modalités de gestion des marchandises entrantes, y compris les emballages des produits, qui n'ont ni durée de conversion ni date d'expiration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types de mesures de maîtrise sont en place pour garantir que les conditions de stockage correspondent aux spécifications des produits ? • Comment la société procède-t-elle lorsque la durée de conversion ou la date d'expiration est passée ? • Comment la société gère-t-elle la marchandise entrante, y compris les emballages des produits, qui n'ont ni durée de conversion, ni date d'expiration ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.15	Transport		
4.15.1	<p>Les véhicules destinés au transport des produits doivent être en bon état et doivent protéger les produits des conditions climatiques néfastes et des influences externes.</p> <p>Les conditions à l'intérieur des véhicules, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la propreté, • les nuisibles, • les corps étrangers (par exemple, les échardes de bois, les pierres, les contaminants organiques, etc.), • l'absence d'odeurs anormales, • les surfaces, <p>doivent être vérifiées avant le chargement et ces vérifications doivent être documentées pour garantir la conformité aux conditions définies.</p> <p>Si applicable, des actions doivent être menées pour éviter tout impact négatif sur les produits et pour garantir la conformité aux conditions spécifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-il vérifié avant chargement ? • Où les inspections sont-elles documentées ? • Quelles actions correctives sont menées ? 	Base
4.15.2	<p>Des procédures doivent être mises en place pour empêcher la contamination au cours du transport, y compris lors du chargement/déchargement. Les différents types de marchandise (produits, emballages des produits, etc.) doivent être pris en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits peuvent-ils être transportés avec des produits qui ne sont pas des matériaux d'emballage ? • Comment la contamination est-elle empêchée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.15.3	Lorsque les produits doivent être transportés sous certaines conditions, ces conditions doivent être vérifiées et documentées à l'intérieur des véhicules avant le chargement. Le maintien de ces conditions au cours du transport doit être garanti et documenté.	<ul style="list-style-type: none"> Des produits nécessitant des conditions spécifiques (par exemple, humidité lors du transport du papier) sont-ils chargés ? Les conditions du véhicule sont-elles vérifiées et documentées avant le chargement ? Quelles procédures doivent être suivies lorsque les conditions du véhicule ne sont pas conformes aux spécifications ou à d'autres dispositions légales sur la documentation ? Comment la société garantit-elle la conformité aux conditions lors du transport ? Comment est-il garanti que les produits arrivent à destination dans de bonnes conditions ? 	Base
4.15.4	Des exigences d'hygiène doivent exister pour tous les véhicules de transport et pour les équipements utilisés pour le chargement/déchargement (par exemple, les embouts des installations de silos), couvrant les besoins des produits et des procédés. Les mesures de maîtrise mises en place doivent être enregistrées.	<ul style="list-style-type: none"> Les véhicules sont-ils nettoyés ? Où les procédures de nettoyage sont-elles documentées ? 	Intermédiaire
4.15.5	<p>Les zones de chargement/déchargement doivent être adaptées à leur usage prévu. Elles doivent être construites pour que :</p> <ul style="list-style-type: none"> le risque d'entrée des nuisibles soit réduit, les produits soient protégés des conditions météorologiques néfastes et des influences externes, l'accumulation de déchets soit évitée, la condensation et le développement de moisissures soient évités, le nettoyage soit facilement réalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Comment la réception des marchandises est-elle organisée ? Comment le chargement est-il organisé ? <p>Explications supplémentaires : <i>Exemples d'influences externes : pollen, climat, etc.</i></p>	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.16	Maintenance et réparation		
4.16.1	Un plan de maintenance approprié doit être mis en place, tenu à jour et documenté, pour tous les équipements critiques (y compris le transport), afin de se conformer aux exigences des produits. Ceci s'applique à la fois à la maintenance interne et aux prestataires de services. Le plan doit inclure les responsabilités, les priorités et les délais.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la maintenance est-elle organisée ? • Où les procédures de maintenance sont-elles documentées ? • Quels équipements font l'objet d'une maintenance externe ? 	Intermédiaire
4.16.2	Les exigences des produits et la prévention des contaminations doivent être garanties au cours et après les travaux de maintenance et de réparation. Les enregistrements des travaux de maintenance et de réparation et les actions correctives menées doivent être conservés.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est-il garanti que les travaux de maintenance et de réparation n'affectent pas la sécurité des produits ? • Comment les éclairages sont-ils réparés ? • Où les réparations sont-elles documentées ? • Quelles sont les règles en place pour réactiver les équipements une fois que la maintenance est terminée ? 	Intermédiaire
4.16.3	* Tout le matériel utilisé pour la maintenance et la réparation doit être adapté à l'usage prévu et ne doit pas poser de risques de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est-il garanti que le matériel utilisé pour les travaux de maintenance ou de réparation conviennent à l'usage prévu ? • Quels types de graisses sont utilisés ? • Les points de lubrification sont-ils identifiés et disposent-ils de méthodes d'application pour empêcher la contamination des produits par les lubrifiants lorsqu'ils sont utilisés/appliqués lors de la production et de la maintenance ? • Les méthodes d'application sont-elles validées par rapport à la prévention de la contamination des produits ? 	Base
4.16.4	Les pannes concernant l'usine et les équipements (y compris le transport) qui sont essentiels à la sécurité et à la qualité des produits doivent être notifiées, documentées et revues afin de permettre des actions rapides et d'adapter le plan de maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> • Que se passe-t-il en cas de panne ? • Le personnel clé est-il informé des pannes et des dysfonctionnements des équipements ? • Les interruptions des procédés sont-elles documentées ? • Sont-elles prises en compte dans le plan de maintenance ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.17	Equipements		
4.17.1	Les équipements doivent être correctement conçus et spécifiés pour leur usage prévu. Avant la mise en service, le respect des exigences des produits doit être vérifié.	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements sont-ils correctement conçus et vérifiés avant leur mise en service ? 	Base
4.17.3	Tous les équipements doivent être installés de manière à réaliser efficacement les opérations de nettoyage, de désinfection et de maintenance. La société doit s'assurer que tous les équipements et les ustensiles associés sont identifiés, maîtrisés, maintenus en bon état sans influence négative sur les produits, stockés et transportés de manière à garantir la sécurité et la qualité des produits (par exemple, dommages, mélanges, erreurs d'impression, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements sont-ils correctement conçus et vérifiés avant leur mise en service ? Quelles règles existent pour le démarrage des équipements ? Les nouveaux équipements sont-ils immédiatement intégrés au plan de maintenance ? Un plan d'installation des équipements existe-t-il ? Les équipements et ustensiles associés sont-ils identifiés et maîtrisés ? Sont-ils en bon état ? 	Intermédiaire
4.18	Traçabilité		
4.18.1	<p>*</p> <p>Un système de traçabilité doit être mis en place, permettant l'identification des lots de produits et leur relation avec les lots de matières premières et d'emballages. Le système de traçabilité doit intégrer tous les enregistrements importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> de réception, de production/conversion, d'utilisation du recyclage, de distribution. <p>La traçabilité doit être garantie et documentée jusqu'à la livraison aux clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comment les lots de produits finis sont-ils identifiés ? Le système de traçabilité défini par la société concerne-t-il la relation entre les lots de produits finis, de matières premières, les procédés de production/conversion et les contrôles associés ? Comment la traçabilité est-elle garantie ? Quels produits proviennent de quels fournisseurs ? Existe-t-il une liste disponible de tous les fournisseurs ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.18.2	<p>Le système de traçabilité doit être testé à une fréquence définie, au moins annuellement et à chaque fois que le système change.</p> <p>Les produits choisis pour réaliser les tests doivent être représentatifs de la complexité de la gamme de produits de la société. Les enregistrements des tests doivent vérifier les traçabilités ascendante et descendante (des produits finis livrés aux matières premières et vice-versa). La traçabilité des produits finis doit être réalisée sous quatre (4) heures maximum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quand a eu lieu le dernier test de traçabilité ? • Selon quels critères les échantillons ont-ils été choisis ? • Le test a-t-il vérifié les traçabilités ascendante et descendante ? • Les enregistrements du test sont-ils disponibles ? • Quel pourcentage de la quantité totale a pu être tracé ? • Quelle est la taille d'un lot ? • Combien de temps la société a-t-elle mis pour tracer les produits finis ? 	Intermédiaire
4.18.3	* <p>Les résultats des tests, incluant le délai d'obtention des informations, doivent être enregistrés et, si nécessaire, des actions doivent être mises en place. L'objectif de délai doit être défini et être conforme aux exigences des clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des exigences des clients pour les délais ? • Les délais ont-ils été respectés lors des tests internes de traçabilité ? 	Intermédiaire
4.18.4	Le système de traçabilité doit être mis en place pour identifier la relation entre les lots des produits finis et leurs étiquettes.		Base
4.18.5	La traçabilité doit être garantie à toutes les étapes, y compris pour les productions en cours, les retraitements et le recyclage.	<ul style="list-style-type: none"> • Le recyclage peut-il être complètement tracé ? • Comment le recyclage est-il documenté ? 	Base
4.18.6	L'étiquetage des lots de produits semi-finis ou finis doit être effectué au moment de leur conditionnement, afin de permettre une traçabilité claire des produits. Si les produits sont étiquetés postérieurement, les produits semi-finis ou finis temporairement stockés doivent disposer d'un étiquetage de lot spécifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Quand l'étiquetage des lots a-t-il lieu ? • Quel est le code d'étiquetage des lots ? • Quand les étiquettes sont-elles apposées sur les produits ? <p>Explications supplémentaires : Lorsque les produits semi-finis ou finis sont étiquetés ultérieurement, la durée de conversion des produits finis doit être calculée à partir de la date de fabrication originelle du lot.</p>	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.19	Réduction des risques liés aux allergènes		
4.19.1	<p>La société doit identifier et tenir à jour une liste de toutes les matières premières contenant ou pouvant contenir des allergènes (par exemple, traces dues à une présence fortuite ou techniquement inévitable) utilisées dans ses locaux. Les formulations/configurations, les produits semi-finis et les produits finis dans lesquels elles sont ajoutées doivent également être identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La société dispose-t-elle d'une liste de toutes les matières premières contenant des allergènes ? • Les allergènes sont-ils identifiés dans les formulations/configurations, les produits semi-finis et les produits finis ? • Les allergènes sont-ils identifiés dans les spécifications ? • Une liste existe-t-elle pour les allergènes utilisés ? <p>Explications supplémentaires : <i>Exemples d'allergènes présents dans les matières premières : graisses à base de soja, huiles à base de noix, colles à base d'amidon, etc.</i></p>	Base
4.19.2	<p>* Un plan de gestion des allergènes documenté doit être développé et mis en place, afin de garantir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les entrées d'allergènes sont identifiées. • La contamination croisée des produits par des allergènes est minimisée. Les risques de contamination croisée potentielle en lien avec l'environnement, le transport, le stockage, les matières premières, les équipements, le personnel (y compris les prestataires et les visiteurs), les activités de nettoyage et de désinfection, le flux des procédés (de la réception à la distribution) doivent être pris en compte. • La déclaration des allergènes est réalisée en accord avec les dispositions légales et les exigences des clients, si elles existent. <p>Les mesures préventives, les mesures de maîtrise, les méthodes de contrôle et de surveillance doivent être définies, mises en place, et les contrôles doivent être vérifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de gestion des allergènes est-il mis en place ? • Existe-t-il des dispositions légales et des exigences des clients sur la déclaration des allergènes dans les produits finis ? • Des mesures préventives et des mesures de maîtrise sont-elles en place pour réduire les risques potentiels de contamination croisée ? • Comment ces mesures sont-elles vérifiées ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.19.3	Le plan de gestion des allergènes doit être revu régulièrement, au moins une fois par an, et/ou en cas de risque accru, ou en cas de modification des dispositions légales et/ou des exigences des clients. Si nécessaire, le plan de gestion des allergènes et les mesures préventives et de maîtrise associées doivent être revues/mises à jour.	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence le plan de gestion des allergènes est-il revu ? • Les exigences de maîtrise et de surveillance sont-elles changées ? Si oui, pourquoi ? • Quels critères ont été définis pour la revue du plan de gestion des allergènes, en plus de la revue annuelle, c'est-à-dire lorsque des changements de risques surviennent ? • L'efficacité du plan est-elle revue ? Si oui, comment est-elle réalisée ? 	Intermédiaire
4.20	Fraude sur les produits		
4.20.1	Les responsabilités pour l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude sur les produits et le plan de réduction doivent être clairement définies. La/les personne(s) responsable(s) doit(vent) avoir des connaissances spécifiques appropriées et doit(vent) avoir le soutien complet de la direction.	<ul style="list-style-type: none"> • Qui est responsable des activités de réduction de la fraude sur les produits ? • Comment est-il assuré que les personnes responsables ont les connaissances appropriées ? • Comment le soutien de la direction est-il garanti ? <p>Explications supplémentaires : Le guide IFS sur la réduction de la fraude sur les produits a été créé pour aider les utilisateurs des référentiels IFS à comprendre le concept de gestion des risques liés aux menaces de fraude et comment l'évaluation de la vulnérabilité fait partie intégrante du processus de gestion des risques.</p>	Intermédiaire

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
4.20.2	*	Une évaluation documentée de la vulnérabilité à la fraude sur les produits doit être réalisée pour toutes les matières premières, les emballages des produits et les procédés (incluant les procédés sous-traités), afin de déterminer les risques d'activités frauduleuses liées à la substitution, à l'étiquetage erroné, à l'adultération ou à la contrefaçon. Les critères pris en compte pour l'évaluation de la vulnérabilité doivent être définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la méthodologie définie pour l'évaluation de la vulnérabilité ? • Toutes les matières premières, procédés et étiquetages font-ils partie de l'évaluation de la vulnérabilité ? • L'évaluation de la vulnérabilité est-elle réalisée sur les nouvelles matières premières, les nouveaux fournisseurs, procédés et produits ? • La société a-t-elle regroupé des produits spécifiques par familles ? Si oui, cela est-il raisonnablement justifié ? • Des scores, notes ou hiérarchies de vulnérabilités sont-ils disponibles à la revue ? • Quels facteurs de risques sont définis pour les matières premières, les fournisseurs, les procédés et les produits ? • A quelle fréquence l'évaluation de vulnérabilité est-elle réalisée ? 	Intermédiaire
4.20.3		Un plan documenté de réduction de la fraude sur les produits doit être développé, en référence à l'évaluation de la vulnérabilité, et doit être mis en place pour maîtriser tout risque identifié. Les méthodes de maîtrise et de surveillance doivent être définies et mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures de maîtrise, définies dans l'évaluation de la vulnérabilité, ont été appliquées pour réduire le risque de fraude potentielle sur les produits ? • Comment le plan de réduction de la fraude est-il défini ? • Les mesures de maîtrise sont-elles revues régulièrement par rapport à leur pertinence et leur efficacité ? • Qui surveille, et si nécessaire mène les actions, lorsque des problèmes sont identifiés lors des contrôles ? • Les mesures de maîtrise sont-elles appliquées de manière appropriée et cohérente selon les risques définis ? 	Intermédiaire

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5		Mesures, analyses et améliorations		
5.1		Audits internes		
5.1.1	*	La société doit mettre en place un programme efficace d'audits internes, qui doit couvrir au moins toutes les exigences du programme IFS Progress – PACsecure. Le périmètre et la fréquence des audits internes doivent être définis et justifiés par une évaluation des risques. Ce programme doit également s'appliquer aux sites de stockage extérieurs au site dont la société est propriétaire ou locataire.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment le programme d'audit est-il organisé ? • Existe-t-il un programme d'audit ? • Le programme est-il déterminé sur la base d'une évaluation des risques ? 	Intermédiaire
5.2		Inspections d'usine et de site		
5.2.1	☞ *	Des inspections régulières de l'usine et du site doivent être planifiées et effectuées pour les zones/thèmes, comme : <ul style="list-style-type: none"> • l'état des installations de production et de stockage, • les zones extérieures, • la maîtrise des produits lors de la fabrication, • l'hygiène lors de la fabrication et dans les locaux, • les dangers liés aux corps étrangers, • l'hygiène personnelle, • la product defence. Toute déviation et les actions associées doivent être documentées.	<ul style="list-style-type: none"> • A quelle fréquence et qui réalise les inspections d'usine ? • Comment la fréquence a-t-elle été définie ? • Qu'est-il vérifié lors des inspections d'usine ? • Pour quelles zones des inspections d'usine sont-elles réalisées ? • Les actions sont-elles documentées en cas de déviations ? 	Base
5.2.1	☞	La fréquence des inspections doit être justifiée par une évaluation des risques et se baser sur l'historique des événements précédents.	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence des inspections est-elle justifiée par une évaluation des risques ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.4	Etalonnage, ajustement et vérification des appareils de mesure et de surveillance et des équipements d'inspection		
5.4.1	La société doit identifier et enregistrer les appareils de mesure et de surveillance nécessaires pour garantir la conformité aux exigences des produits. Leur statut d'étalonnage doit être enregistré et, lorsque cela est possible, visible sur l'appareil (par exemple, étiqueté). Les appareils de mesure et de surveillance doivent être validés avec les clients ou conformes aux standards acceptés par le secteur (par exemple, spectrophotomètres, éclairage dans les salles d'inspection d'impression, motifs pantone), et légalement approuvés, si requis par la législation.	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types d'appareils existent ? • Qu'est-il exigé pour les appareils de surveillance ? • Quel appareil de mesure est pertinent pour quel type de mesure ? • Comment les appareils de surveillance sont-ils identifiés ? • Des appareils d'étalonnage existent-ils ? • Comment le statut d'étalonnage est-il identifié sur un appareil de mesure ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.4.2	<p>Tous les appareils de mesure doivent être vérifiés, ajustés et étalonnés à des fréquences spécifiées, dans le cadre d'un système de surveillance en accord avec des normes/méthodes nationaux ou internationaux définis et reconnus et dans les limites applicables des valeurs des paramètres des procédés. Les résultats de ces vérifications, ajustements et étalonnages doivent être documentés.</p> <p>Lorsque les équipements d'inspection sont utilisés pour maîtriser les paramètres pertinents pour la conformité aux exigences des produits, la société doit définir la méthode et la précision permettant de maîtriser les valeurs et limites des paramètres. Le fonctionnement en continu et l'efficacité des équipements d'inspection pour maîtriser les paramètres dans les valeurs et limites définies doivent être surveillés régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la vérification des appareils de mesure est-elle organisée ? • Les appareils de mesures sont-ils régulièrement étalonnés ? • Qui est responsable de l'étalonnage ? • Comment l'étalonnage est-il réalisé ? Où est-ce documenté ? • Quelles actions correctives sont menées quand une déviation de tolérance est identifiée ? • Le statut d'étalonnage est-il à jour ? <p>Lorsque la société dispose d'équipements d'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'équipement est utilisé ? • Quels sont les paramètres d'inspection ? • Comment le fonctionnement des équipements est-il surveillé ? • Comment l'efficacité des équipements est-elle vérifiée ? <p>Explications supplémentaires : <i>Exemples d'équipements d'inspection :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Systèmes d'inspection visuelle sur ligne (pour détecter par exemple des interversions, les insertions des capsules, inspecter la présence de fêlures ou défauts sur les bouteilles de verre, inspecter l'épaisseur des cannettes de boissons, vérifier les matériaux imprimés, etc.)</i> • <i>Systèmes d'inspection à rayons X (par exemple pour détecter des déformations, des corps étrangers, etc.).</i> 	Intermédiaire
5.4.3	<p>Tous les appareils de mesure et de surveillance et les équipements d'inspection doivent être utilisés exclusivement pour leur usage défini. Lorsque les résultats des mesures ou le statut de l'appareil/équipement indiquent une anomalie, l'appareil en question doit être immédiatement réparé ou remplacé. Si nécessaire, des corrections et des actions correctives sur les procédés et les produits doivent être mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions sont prises lorsque les mesures sont incertaines ? • Comment les dysfonctionnements des appareils/équipements sont-ils identifiés ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.6	Analyses des produits et des procédés		
5.6.1	<p>☞ *</p> <p>Des plans de contrôle pour les analyses internes et externes doivent être mise en place pour garantir que les exigences de sécurité et de qualité des produits, les dispositions légales et les spécifications des clients sont respectées. Les plans de contrôle doivent couvrir les éléments, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les matières premières, • les produits semi-finis, • les produits finis, • les emballages des produits, • les surfaces en contact des équipements de production, • les paramètres pertinents pour la maîtrise des procédés et la surveillance environnementale. <p>Tous les résultats d'analyses doivent être enregistrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un plan de contrôle ? • Qui l'organise ? • Quels produits sont inclus dans le plan de contrôle (matières premières, produits semi-finis, produits finis, emballages, tests environnementaux) ? • Où les résultats d'analyses sont-ils documentés ? • Quelles analyses physiques, chimiques ou microbiologiques sont réalisées ? 	Base
5.6.1	<p>☞</p> <p>Les plans de contrôle pour les analyses internes et externes doivent être justifiés par une évaluation des risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de contrôle pour les analyses internes et externes sont-ils justifiés par une évaluation des risques ? 	Intermédiaire
5.6.2	<p>Les analyses importantes pour la sécurité des produits doivent être effectuées de préférence par des laboratoires accrédités pour les programmes/méthodes appropriés (ISO/CEI 17025). Si les analyses sont réalisées par un laboratoire interne ou non accrédité pour ces programmes/méthodes, les résultats doivent être régulièrement confrontés à ceux réalisés par des laboratoires accrédités pour ces programmes/méthodes (ISO/CEI 17025).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un laboratoire sur site ? est-il accrédité selon l'ISO/CEI 17025 ? • Les résultats d'analyses internes sont-ils vérifiés par un laboratoire accrédité ? • Quels sont les laboratoires externes utilisés ? Sont-ils accrédités selon l'ISO/CEI 17025 ? 	Intermédiaire
5.6.3	<p>Des procédures doivent être mises en place pour garantir la fiabilité des résultats des analyses internes, sur la base de méthodes d'analyses officiellement reconnues. Cela doit être démontré par des ring tests ou d'autres tests d'intercomparaison.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est-il assuré que les méthodes d'analyses internes sont appropriées ? • Des ring tests sont-ils réalisés ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.6.4	Les résultats d'analyses doivent être rapidement évalués par du personnel compétent. Des actions correctives appropriées doivent être mises en place pour tout résultat non conforme. Les résultats d'analyses doivent être revus régulièrement afin d'identifier des tendances et, si nécessaire, des actions correctives doivent être mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Qui revoit les résultats d'analyses ? • Comment les résultats sont-ils vérifiés ? • Les tendances sont-elles investiguées ? • Des actions correctives sont-elles menées lorsque les résultats sont insatisfaisants ? 	Base
5.7	Libération des produits		
5.7.1	☞ Une procédure pour la quarantaine (blocage/rétention) et la libération doit être mise en place. La procédure doit garantir que seuls les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les emballages des produits conformes aux exigences des produits sont fabriqués/convertis et distribués.	<ul style="list-style-type: none"> • La société a-t-elle une procédure de quarantaine et de libération ? • Quels sont les critères de blocage/rétention des produits ? • Quelles mesures sont en place pour bloquer rapidement les produits ? • Quels sont les critères pour libérer les produits bloqués ? • Qui bloque ou libère les produits ? • Comment les produits en quarantaine sont-ils identifiés ? 	Base
5.7.1	☞ La procédure pour la quarantaine (blocage/rétention) et la libération doit être justifiée par une évaluation des risques.	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure est-elle justifiée par une évaluation des risques ? 	Intermédiaire
5.8	Gestion des réclamations		
5.8.2	Toutes les réclamations doivent être enregistrées, facilement disponibles et évaluées par du personnel compétent. Lorsque cela s'avère justifié, des actions appropriées doivent être mises en place immédiatement.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les réclamations sont-elles reçues, et par qui ? • Qui évalue la légitimité des réclamations ? • Qui définit les actions à mener ? • Sous quel délai les actions doivent-elles être menées ? 	Base

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.8.3		Les réclamations doivent être évaluées dans l'optique de mettre en place des actions appropriées permettant d'éviter la récurrence des non-conformités.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les réclamations sont-elles analysées ? A quelle fréquence ? • Qui gère les bilans des réclamations ? • Existe-t-il une distinction entre les différentes raisons des réclamations ? • La société investigate-t-elle sur les raisons des réclamations ? • Existe-t-il des exemples d'actions correctives issues des réclamations ? • Ces actions ont-elles été efficaces ? • Quelles actions sont prises pour éviter la récurrence ? • Qui est responsable ? 	Intermédiaire
5.8.4		Les résultats des bilans des réclamations doivent être tenus à la disposition du personnel responsable concerné et de la direction.	<ul style="list-style-type: none"> • A qui les bilans des réclamations sont-ils présentés ? 	Intermédiaire
5.9		Gestion des incidents, retrait/rappel de produits		
5.9.1	🔑 *	La société doit démontrer sa capacité à retirer et rappeler les produits impactés, à contacter les clients concernés et à conserver les enregistrements de ces incidents.	<ul style="list-style-type: none"> • La société peut-elle retirer et rappeler les produits impactés ? • Les enregistrements des incidents sont-ils conservés ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.9.1	<p data-bbox="363 450 387 472">☞</p> <p data-bbox="427 450 863 645">Une procédure doit être mise en place et tenue à jour pour la gestion des incidents et des situations d'urgence ayant un impact sur la qualité, la légalité et la sécurité des produits. Elle doit inclure, au moins :</p> <ul data-bbox="427 651 863 1128" style="list-style-type: none"> • le processus de prise de décision, • la nomination d'une personne, autorisée par la société et disponible en permanence, pour initier rapidement la gestion des incidents, • la nomination et la formation d'une équipe de gestion des incidents, • une liste à jour de contacts d'alerte, incluant l'information des clients, des sources de conseils juridiques (si nécessaire) et les moyens de joindre les contacts, • un plan de communication incluant les autorités. 	<ul data-bbox="898 450 1342 1995" style="list-style-type: none"> • La société a-t-elle défini une équipe de gestion des incidents ? Si oui, qui fait partie de l'équipe ? • Les membres de l'équipe sont-ils formés aux sujets liés à la gestion des risques et des incidents ? • La société a-t-elle intégré des ressources externes (par exemple, un avocat) ? • Qui est responsable d'initier la gestion d'incident ? Cette personne est-elle disponible à tout moment ? Comment les absences potentielles sont-elles gérées (congrés, arrêts maladie, etc.) ? • Comment les incidents et les situations d'urgence peuvent-ils être détectés par la société ? • Quelles sont les sources d'informations pour avoir conscience et être alerté de nouveaux incidents/urgences potentiels ? • Existe-t-il un système d'informations pour maintenir à jour l'équipe de crise sur les décisions prises ? • Des infrastructures sont-elles en place pour permettre des réunions fréquentes des d'équipe de gestion de crise ? • Quels sont les incidents et urgences actuellement identifiés par la société ? • Quels sont les procédés et ressources critiques identifiés pour les accompagner ? • Quels niveaux de risque sont définis au regard de la conformité des produits et des procédés et des aspects opérationnels et financiers ? • Quels sont les plans et actions définis par la société pour récupérer, redémarrer et réinstaurer les activités en cas d'urgence/incident ? • Les responsabilités de chaque action sont-elles clairement définies ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
		<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats potentiels avec d'autres sociétés sont-ils envisagés pour garantir une continuité d'activité ? • La société dispose-t-elle d'un plan de communication interne/externe (en cas d'incident, de retrait/rappel de produit, en considérant qui, quoi, comment, les restrictions, les délais, etc.) ? • Une liste à jour de contacts est-elle disponible ? <p>Explications supplémentaires : Pour la gestion des incidents, la société devrait prendre en compte l'impact pour les consommateurs, les clients, ainsi que l'impact sur la relation avec les autres parties prenantes, comme la réputation, la confiance acquise, l'image de la société et la continuité d'activité.</p>	Intermédiaire
5.9.2	Une procédure efficace pour le retrait et/ou le rappel de produits doit être mise en place. Cette procédure doit inclure une définition claire des responsabilités et des informations détaillées sur la politique d'information des clients, et des consommateurs et autorités compétentes si applicable.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la distribution est-elle impliquée dans la gestion des incidents ? • La société a-t-elle mis en place une procédure de retrait/rappel ? • Quelles actions sont définies en cas de retrait/rappel ? • Les responsabilités sont-elles clairement définies dans les actions définies ? • Comment la société s'assure-t-elle que la procédure est mise en place ? • Une politique claire d'information des clients a-t-elle été mise en place ? • Quand et qui informe les clients ? 	Intermédiaire
5.9.3	Les procédures de gestion des incidents et de retrait/rappel des produits doivent faire l'objet de tests d'efficacité internes réguliers, au moins une fois par an. Les tests doivent être réalisés afin de garantir leur mise en place et leur fonctionnement efficaces, et doivent inclure la vérification de la tenue à jour de la liste des contacts.	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la société évalue-t-elle que les procédures sont efficaces ? • A quelle fréquence l'efficacité de la procédure est-elle testée ? • La tenue à jour des listes de contacts est-elle vérifiée ? • Des actions correctives sont-elles prises si les procédures ne sont pas efficaces ? 	Intermédiaire

Réf.		Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.10		Gestion des non-conformités et des produits non conformes		
5.10.1	☞	<p>Une procédure doit être mise en place pour la gestion de toutes les matières premières, des produits semi-finis et finis, des équipements de production/ conversion et des emballages des produits non conformes. Elle doit comprendre, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> des responsabilités définies, des instructions sur l'isolement/le blocage, une analyse des risques, l'identification incluant l'étiquetage, la décision sur l'usage ultérieur (comme la libération, le recyclage/ retraitement, le blocage, la quarantaine, le rejet/destruction). 	<ul style="list-style-type: none"> Quelle procédure existe pour la gestion des produits non conformes ? Comment les produits non conformes sont-ils identifiés ? Quelles règles existent pour l'isolement/la quarantaine ? La société dispose-t-elle de zones dédiées pour l'isolement/la quarantaine des produits non conformes ? Comment ces zones sont-elles identifiées au niveau du site ? Est-ce que seuls les produits non conformes sont stockés dans cette zone ? Quels types d'actions et de mesures de maîtrise la société a mis en place pour empêcher la contamination avec la zone de quarantaine (par exemple entre les produits avec/sans allergènes, avec les produits contaminés destinés à la destruction et ceux destinés au recyclage, etc.) ? 	Base
5.10.1	☞	La procédure doit se baser sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés.	<ul style="list-style-type: none"> La procédure est-elle basée sur une analyse des dangers et une évaluation des risques associés ? 	Intermédiaire
5.10.2		La procédure pour la gestion des produits non conformes doit être comprise et appliquée par tous les employés concernés.	<ul style="list-style-type: none"> Qui est responsable de la mise en quarantaine des produits non conformes ? Qui peut les libérer ? Comment est-il assuré que seul du personnel habilité peut libérer les produits en quarantaine ? 	Base
5.10.3		En cas de non-conformités identifiées, des actions immédiates doivent être mises en place, afin de garantir que les exigences des produits sont conformes.	<ul style="list-style-type: none"> Quelle procédure est appliquée pour les produits non conformes ? Qui décide du statut de non-conformité des produits ? 	Base

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
5.11	Actions correctives		
5.11.1	☞ Une procédure doit être mise en place pour l'enregistrement et l'analyse des non-conformités et des produits non conformes, par des actions préventives et/ou correctives. L'analyse des causes racines pour les actions correctives liées à la sécurité des produits doivent être documentées.		Base
5.11.1	☞ Pour les actions correctives non liées à la sécurité des produits, la nécessité de documenter l'analyse des causes racines doit être définie et justifiée par une évaluation des risques.		Intermédiaire
5.11.2	Les actions correctives doivent être clairement formulées, documentées et mises en place, dès que possible. Les actions doivent être définies pour éviter la réapparition des non-conformités. Les responsabilités et les délais de réalisation doivent être clairement définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions correctives ont été mises en place ? • Où sont-elles documentées ? • Qui en est responsable ? • Quel est le délai de mise en place des actions ? 	Base
5.11.3	L'efficacité des actions correctives mises en place doit être évaluée et le résultat de cette évaluation doit être documenté.	<ul style="list-style-type: none"> • Où les actions correctives sont-elles documentées ? • Comment les actions correctives sont-elles vérifiées ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
6	Plan de product defence (protection de la filière contre les actes malveillants)		
6.1	<p>Les responsabilités pour le plan de product defence doivent être clairement définies. Ce(s) responsable(s) doi(ven)t avoir des connaissances spécifiques et une formation appropriée et doi(ven)t avoir le soutien complet de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui est responsable du plan de product defence ? • Quelles sont les compétences et qualifications avérées de la/des personne(s) responsable(s) du plan de product defence ? • Quelle est la fonction de la/des personne(s) responsable(s) par rapport à l'équipe de direction ? • Comment l'équipe de direction soutient-elle la/les personne(s) responsable(s) du plan de product defence ? • Où les responsabilités sont-elles clairement définies ? • Cela a-t-il été communiqué aux membres de la société ? Comment ? 	Intermédiaire
6.2	<p>Une évaluation documentée de product defence doit être réalisée pour déterminer les risques de menaces malintentionnées et idéologiques. Cela doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dispositions légales, • les exigences des clients, • les conditions de sécurité du site, • l'identification des zones critiques ou à haut risque, • les pratiques et politiques d'accès des employés, des visiteurs et des prestataires, • toute autre mesure de maîtrise appropriée. <p>Les critères pris en compte dans l'évaluation de la vulnérabilité doivent être définis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des dispositions légales et/ou des exigences des clients sur la product defence, applicables à la société ? • Sur la base des dispositions légales du pays où l'usine est située, ou du pays où le produit est consommé, un enregistrement formel est-il requis ? Si oui, qui a l'information ? Comment la société peut-elle démontrer sa conformité par rapport à ces exigences ? • Quel est le processus/la procédure utilisé(e) pour réaliser l'évaluation de la vulnérabilité ? • L'évaluation de la vulnérabilité est-elle en phase avec les dispositions légales et/ou les exigences des clients et/ou les attentes ? Comment le système assiste-t-il la société à identifier les zones critiques ou à haut risque ? • Quelles zones ont été identifiées comme critiques ? • Quelles sont les implications si une faille majeure est identifiée ? 	Intermédiaire

Réf.	Exigences IFS Progress PACsecure	Guide Que vérifier ? Que faudrait-il demander ?	NIVEAU
6.3	Un plan documenté de product defence doit être développé, en référence à l'évaluation de la product defence, et mis en place pour réduire de manière efficace les risques identifiés. Les méthodes de maîtrise et de surveillance doivent être définies et mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types de politiques et de mesures de maîtrise sont en place pour maîtriser l'accès des employés, des visiteurs et des prestataires aux zones critiques ou à haut risque ? • Comment la société est-elle alertée de toute faille ? • Existe-t-il des moyens de vérifier que les produits n'ont pas été sabotés ? • Quels contrôles sont mis en place à l'embauche ou au licenciement du personnel ou d'un prestataire ? • Les contrôles d'accès sont-ils mis à jour suite au licenciement d'une personne ou lorsque le prestataire a fini sa mission ? • Des failles ont-elles été détectées ? • Quels types de mesures de maîtrise ont été définis ? • Comment la société évalue-t-elle l'efficacité du programme de product defence ? • Existe-t-il de tests pour vérifier que les mesures contre le sabotage sont correctement appliquées et fonctionnent ? • A quelle fréquence l'efficacité du plan de product defence est-elle vérifiée ? • Des actions correctives sont-elles menées si le plan n'est pas efficace ? 	Intermédiaire

ANNEXE 1 : Glossaire

Les définitions qui ne sont pas mentionnées dans ce glossaire peuvent se trouver dans les règlements et directives appropriés. Pour les termes utilisés dans ce document, les définitions suivantes doivent s'appliquer et être respectées.

Terme	Explication
Accord individuel d'évaluation	Accord individuel entre l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et la société à évaluer, selon lequel l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit réaliser l'évaluation.
Action corrective	<ul style="list-style-type: none">• Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et/ou d'une déviation détectée.• L'action corrective, telle que définie dans le plan d'actions d'une évaluation selon l'IFS Progress – PACsecure (Partie 1) doit être mise en place, au plus tard, avant l'évaluation de renouvellement.
Additif	Matériaux, comme les plastifiants, les conservateurs, les lubrifiants, les agents antistatiques, les auxiliaires technologiques et autres, qui sont ajoutés à un matériau de base pour atteindre un résultat défini.
Adhésif	Substance adhésive (comme la colle, le ciment ou l'amidon dans l'industrie du papier).

Terme	Explication
Allégation	<p>Tout message ou toute représentation, y compris une représentation sous la forme d'images, d'éléments graphiques ou de symboles, quelle qu'en soit la forme (étiquette du produit, emballage, publicité, spécifications, modalités d'emploi) qui affirme, suggère ou implique que le produit possède un(e) ou des caractéristique(s) ou effet(s) particulier(e)s qui n'est/ne sont pas inhérent(s) au produit et/ou qui n'est/ne sont généralement pas présent(s) dans des produits similaires.</p> <p>La liste d'exemples suivants présente une liste non exhaustive de caractéristiques et/ou effets particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature ou composition (par exemple bio, « naturel », « sans », « source de », « réduit en », etc.), • Référentiels d'identité des produits (par exemple pour les produits carnés, les labels spécifiques, etc.), • Origine ou provenance (par exemple « fabriqué en », « produit de », AOP/IGP, etc.), • Méthodes de production/fabrication (par exemple commerce équitable, allégations religieuses, etc.), • Propriétés, structures et/ou fonctions spécifiques liées à une réduction des risques pour les clients et/ou les consommateurs (par exemple pour empêcher ou réduire les risques de maladies cardiaques, pour empêcher la contamination par détérioration ou par des microorganismes pathogènes, etc.), • Propriétés, bénéfiques ou effets spécifiques pour les clients et/ou les consommateurs, liés à l'utilisation du produit (par exemple effet anti-âge pour les cosmétiques, rallongement de la durée de vie du produit conditionné, amélioration ou modification d'une fonction physiologique ou d'une activité biologique associée à la santé dans le produit, etc.). <p>Les allégations liées au produit peuvent être indiquées seulement si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des preuves sont disponibles pour démontrer leur véracité, honnêteté, exactitude et conformité réglementaire. • Leur utilisation est validée par les autorités compétentes, si applicable. • Des informations claires et compréhensibles sont fournies aux utilisateurs (client, consommateur et/ou utilisateur final, si applicable) sur la/les caractéristique(s) et/ou effet(s) particuliers déclarés par rapport à l'usage prévu du produit. <p>Remarque : dans le cadre des évaluations IFS Progress – PACsecure, les allégations ne doivent pas être utilisées dans la description du périmètre d'évaluation sur la lettre de confirmation et dans le rapport.</p>

Terme	Explication
Allergène (UE)	<p>Aliment qui entraîne une réaction néfaste intervenant par une réponse immunologique. Les allergènes dits majeurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de céréales • Crustacés et produits à base de crustacés • Œufs et produits à base d'œufs • Poissons et produits à base de poissons • Arachides et produits à base d'arachides • Soja et produits à base de soja • Laits et produits à base de lait (y compris le lactose) • Fruits à coque, à savoir amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia et noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits • Céleri et produits à base de céleri • Lupin et produits à base de lupin • Mollusques et produits à base de mollusque • Moutarde et produits à base de moutarde • Graines de sésame et produits à base de graines de sésame • Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO₂. <p>Règlement (EU) N° 1169/2011 du Parlement et du Conseil Européen.</p>
Allergène (Etats-Unis)	<p>Huit (8) allergènes majeurs sont reconnus aux Etats-Unis selon la définition, page 12, du « Food Code » de la FDA (Food and Drug Administration) de 2009.</p> <p>(1) « Allergènes majeurs alimentaires » signifient :</p> <p>(a) Lait, œufs, poissons (comme le bar, la limande, le cabillaud, les crustacés comme le crabe, le homard, la crevette), les fruits à coque (tels que les amandes, les noix de pécan ou les noix), blé, arachides et soja</p> <p>(b) Un ingrédient alimentaire contenant une protéine dérivée, comme défini dans le sous-paragraphe (1)(a) de cette définition.</p> <p>(2) « Allergènes majeurs alimentaires » n'incluent pas :</p> <p>(a) Toute huile raffinée dérivée d'un aliment défini dans le sous-paragraphe (1) (a) et tout ingrédient issu d'une telle huile raffinée,</p> <p>ou</p> <p>(b) Tout ingrédient exempté spécifié dans le « Food Allergen Labeling and Consumer Protection Act » de 2004 (Loi publique 108-282).</p>
Analyse des causes racines	<p>Processus ou procédure permettant de comprendre la cause primaire d'un problème. L'objectif de ce processus ou de cette procédure est d'identifier la mesure de maîtrise manquante ou appliquée de manière inappropriée pour empêcher la récurrence.</p>
Analyse des dangers	<p>Processus de collecte et d'évaluation des informations sur les dangers et les conditions aboutissant à leur présence, pour décider s'ils sont significatifs pour la sécurité des produits et doivent ainsi être inclus dans le système d'analyse des dangers et d'évaluation des risques.</p>

Terme	Explication
Audit interne	Processus général d'audit, pour l'ensemble des activités de la société. Réalisé par ou pour le compte de la société à des fins internes. Un audit interne est une activité indépendante et objective et une activité de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les opérations de l'organisation. Cela aide une organisation à accomplir ses objectifs en introduisant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et des processus de maîtrise et de gouvernance.
Authenticité des produits	Caractéristique des produits en lien avec leur origine et/ou leur procédé de fabrication/conversion et/ou leur propriété inhérente (par exemple organoleptique ou chimique).
Calibration	Ensemble d'opérations qui établissent, sous des conditions spécifiées, la relation entre les valeurs des quantités indiquées par un instrument de mesure ou un système de mesure, ou des valeurs représentées par un matériel de mesure ou un matériel de référence et les valeurs correspondantes réalisées par des normes.
Caractéristique	Fonction définie d'une propriété ou d'un produit.
CCP – Critical Control Point	Étape du procédé de fabrication identifiée par l'analyse des dangers et l'évaluation des risques à laquelle une mesure de maîtrise peut être appliquée et qui est essentielle pour empêcher, éliminer ou réduire le danger/risque à un niveau acceptable dans le produit et/ou l'environnement. Toute perte de maîtrise à cette étape peut augmenter la probabilité d'apparition d'effets néfastes pour la santé du consommateur (par exemple, blessure, maladie, etc.).
Client	Société ou personne à qui les produits sont vendus, sous forme de produits finis ou semi-finis (en tant que partie de produits finis).
Colle	Substances adhésives fortes, en particulier : protéine dure, généralement substance gélatineuse, qui absorbe l'eau pour former une solution visqueuse avec des propriétés adhésives fortes.
Composition	Liste quantitative de composants/ingrédients utilisés pour définir le produit semi-fini ou fini, et la façon dont ils sont mis ensemble (par exemple, formulation de lot, recette, configuration, etc.).
Consultants	Les consultants sont des personnes indépendantes de la société évaluée ou de l'OC/PSE concerné, qui fournissent des conseils professionnels ou d'experts sur le programme IFS Progress – PACsecure. Ils assistent la société évaluée dans la mise en place pratique des exigences de l'IFS Progress – PACsecure. Dans le cadre du programme IFS Progress – PACsecure, les consultants ne réalisent pas d'évaluations, hormis les pré-évaluations.
Contamination	Introduction ou présence d'un contaminant dans un produit ou dans l'environnement du produit. Un contaminant peut être un agent d'origine biologique, chimique, physique ou tout autre agent pouvant compromettre la sécurité des produits ou son adéquation.
Convertisseur (transformateur)	Fabricant qui utilise des matières premières pour les convertir en un emballage ou composant d'emballage utilisable (par exemple, procédés d'impression).

Terme	Explication
Correction	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à éliminer une non-conformité et/ou une déviation détectée. Une correction telle que définie dans le plan d'actions d'une évaluation IFS Progress – PACsecure (Partie 1) doit être mise en place, au plus tard, trois (3) mois après réception du rapport d'évaluation provisoire et de la trame de plan d'actions à compléter.
Danger	Agent biologique, chimique ou physique présent dans les produits, ou un état de ces produits pouvant avoir un effet néfaste sur la santé (par exemple maladie, blessure, etc.).
Dangers biologiques	Parasites, bactéries, moisissures ou virus pouvant provoquer des maladies ou des décès.
Dangers chimiques	Produits chimiques (par exemple produits chimiques agricoles, produits de nettoyage, additifs alimentaires et pour les emballages, cires et vernis, métaux lourds, encres, solvants, etc.) pouvant provoquer des maladies ou des décès, en particulier lorsqu'ils sont utilisés au-delà des limites réglementaires.
Dangers physiques	Composants physiques (par exemple bois, éclat de verre, pièce métallique, etc.) et corps étrangers pouvant causer des maladies ou blessures. Cela inclut les nuisibles et leurs composants.
Déviations	Non-respect d'une exigence, sans impact sur la sécurité des produits liée aux produits et aux procédés. Dans le programme Progress IFS, les déviations correspondent aux exigences notées B, C et D.
Diagramme des flux	Représentation systématique de la séquence des étapes ou opérations utilisées dans la production ou la fabrication d'un produit donné.
Direction	Cadre de direction.
Durée de conversion	Période durant laquelle le produit peut être fabriqué/converti avant d'être considéré comme inutilisable pour cet usage.
Eau potable	Eau apte à la consommation humaine ou animale (par exemple pour la boisson, la cuisine et la préparation de produits alimentaires) qui est en principe exempte de microorganismes et d'autres contaminants pouvant mettre en danger la santé humaine. Référence : Règlement (CE) N° 852/2004.
Emballage (conditionnement)	Dans ce programme, il s'agit de l'emballage du produit fini fabriqué par la société évaluée. S'il est enlevé, la qualité, la sécurité et/ou la légalité des produits finis est/sont impactée(s).
Entité légale	Entité enregistrée de l'exploitant où, selon l'accord, l'exploitant du secteur des emballages a son centre administratif. Il identifie généralement le lieu de l'organisation administrative de la société.
Equipe	Période programmée de travail à la suite de laquelle les employés changent ou effectuent des rotations.

Terme	Explication
Equipement	Machines, instruments, appareils ou ustensiles utilisés ou destinés à être utilisés pour ou en lien avec la manipulation de produits. Cela inclut les équipements utilisés ou destinés à être utilisés pour nettoyer et désinfecter les locaux et les équipements.
Evaluation IFS	<p>Processus de détermination qui inclut des méthodes d'évaluation comme l'audit et l'inspection, afin d'évaluer dans quelle mesure un site de production et ses activités de production sont conformes aux exigences définies (en Partie 2).</p> <p>L'évaluation IFS est réalisée en suivant un fil conducteur, qui inclut une évaluation sur site et une revue et inspection de la documentation et des enregistrements, durant lesquelles des techniques d'audit et d'inspection sont appliquées de manière alternative.</p>
Evaluation de la vulnérabilité à la fraude sur les produits	<p>Approche documentée systémique d'évaluation des risques afin d'identifier le risque d'activité possible de fraude sur les produits dans la chaîne d'approvisionnement (incluant toutes les matières premières, les formulations/configurations, l'emballage, les produits et les procédés sous-traités). La méthode d'évaluation des risques peut varier d'une société à l'autre, cependant la méthodologie systémique pour l'évaluation de la vulnérabilité doit inclure, au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification d'activités potentielles de fraude sur les produits, en utilisant des sources de données connues et fiables, • L'évaluation du niveau de risque, à la fois pour les produits et les fournisseurs, • L'évaluation de la nécessité de mesures de maîtrise supplémentaires. • Le développement et la mise en place du plan de réduction, à partir des résultats de l'évaluation, • La revue annuelle ou lorsqu'il existe un risque accru identifié par un changement par rapport aux critères de risque définis. <p>Les critères utilisés pour évaluer le niveau de risque peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Historique des incidents de fraude sur les produits, • Facteurs économiques, • Facilité de l'activité frauduleuse, • Complexité de la chaîne d'approvisionnement, • Mesures de maîtrise actuelles, • Niveau de confiance du fournisseur.
Evaluation des risques	Information documentée du processus d'identification, d'analyse, d'évaluation et d'acceptabilité des risques pour déterminer des mesures de maîtrise.
Evaluation sur site	<p>Inspection et audit des zones de production sur site, incluant les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les procédés de fabrication, • les zones de réception, de stockage et d'expédition, • les bonnes pratiques de fabrication (BPF), incluant la maintenance, l'hygiène, la lutte/maîtrise des nuisibles et les activités de nettoyage et de désinfection), • le développement des produits, • le laboratoire sur site et/ou les installations de maintenance, • les locaux du personnel, • les zones en extérieur.

Terme	Explication
Exigences des produits	Incluent : la sécurité, la qualité, l'authenticité, la légalité, la fonctionnalité, les procédés et les spécifications.
FDS (Fiches de données de sécurité)	Instructions de sécurité pour la manipulation de substances dangereuses, qui sont principalement destinées à être employées par les utilisateurs professionnels, elles doivent leur permettre de prendre les mesures nécessaires pour la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement sur le lieu de travail. Elles peuvent être fournies sur papier ou électriquement, à condition que le destinataire dispose du matériel nécessaire à sa réception.
Fraude sur les produits	Acte intentionnel de substitution, d'étiquetage erroné, d'adultération ou de contrefaçon de produits, de matières premières, de formulation/configuration de produits ou d'emballage mis sur le marché et ayant pour objectif le gain économique. Cette définition s'applique également aux procédés sous-traités.
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Points (analyse des dangers et points critiques pour la maîtrise). Système qui définit, évalue et maîtrise les dangers qui menacent la sécurité des aliments.
Inerte	Matériau sans propriétés chimiques actives.
Inspection	Examen d'un procédé/produit, de la conception d'un produit ou d'une installation et détermination de sa conformité par rapport à des exigences définies ou, sur la base d'un jugement professionnel, par rapport à des exigences générales. L'inspection d'un procédé inclut l'inspection des caractéristiques du produit, des exigences des clients, des personnes, des bâtiments, des technologies et des méthodologies.
Inspection d'usine (versus audit interne)	Couvre des thèmes spécifiques et peut être réalisée par toute personne appropriée. Cela signifie des visites régulières dans différentes zones, pour des objectifs précis, afin de vérifier la conformité (hygiène, lutte/maîtrise des nuisibles, vérification des produits, fabrication, dangers liés aux corps étrangers, vérification des abords du site, etc.).
Intégrité des produits	Sécurité, qualité et autre propriété/critère des produits définis par la société ou le client.
Lettre de confirmation	Déclaration écrite finale établie par l'OC/PSE, confirmant que la société a réussi avec succès ou a provisoirement réussi l'évaluation.
Lieu	Adresse physique ou le(s) site(s) de production est/sont situé(s).
Lieu sûr	Endroit sûr inaccessible à toute personne non autorisée.
Limite critique	Valeurs minimales et/ou maximales dans lesquelles un paramètre biologique, chimique ou physique doit être maîtrisé au niveau d'un CCP pour empêcher, éliminer ou réduire l'apparition du danger de sécurité des produits à un niveau acceptable.
Locaux du personnel	Zones d'un site, différente des zones de manipulation des produits, utilisées par le personnel (par exemple, les toilettes, les vestiaires, la cantine et la salle de pause).

Terme	Explication
Matière première	Matière de base utilisée pour la fabrication d'un produit. Cela inclut les additifs, les encres, les adhésifs, les solvants, les emballages et le recyclage.
Matériau d'emballage	Tout matériau utilisé pour : <ul style="list-style-type: none"> • Contenir le produit, selon sa forme physique et sa nature, • Protéger et empêcher tout dommage mécanique du produit du fait des dangers de distribution, • Préserver le produit, pour empêcher ou bloquer des changements chimiques, biochimiques et/ou des détériorations microbiologiques, • Informer et communiquer sur le produit (par exemple, sur les exigences légales, les ingrédients du produit, son utilisation, la communication sur la marque, etc.), • Prolonger la durée de vie ou maintenir ou améliorer la condition du produit (par exemple, matériaux actifs en contact avec les aliments), • Surveiller la condition du produit conditionné ou l'environnement du produit (par exemple, matériaux intelligents en contact avec les aliments), • Manipuler, livrer et présenter le produit.
Matériau d'emballage primaire	Matériau qui répond à une ou plusieurs des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Il est en contact et/ou destiné à être en contact avec les produits (par exemple, les aliments, les produits cosmétiques, les produits ménagers, etc.), • Il peut transférer ses composants aux produits et, s'il est supprimé, la qualité, la sécurité et la légalité de son contenu peut être impactée, • Il fait partie de l'unité de vente consommateur. <p>Remarque : dans cette définition, « l'unité de vente consommateur » se réfère à la plus petite unité du produit qui inclut les dispositions légales et un code barre, si applicable.</p>
Matériau d'emballage secondaire	Matériau utilisé pour regrouper un certain nombre de produits si ces derniers sont commercialisés comme tels au client et/ou au consommateur, ou si le matériau sert uniquement à rassembler les produits pour leur distribution. Il peut faire partie de l'unité de vente consommateur, mais s'il est enlevé, la qualité, la sécurité et la légalité des produits ne sont pas impactées.
Matériau d'emballage tertiaire	Matériau utilisé pour faciliter la manutention et le transport de produits regroupés, afin d'empêcher les efforts physiques et les dommages pendant le transport. Les emballages de transport n'incluent pas les containers routiers, ferroviaires, maritimes/fluviaux et aériens.
Mesure de maîtrise (ancien CP)	Etape du procédé de fabrication identifiée par l'analyse des dangers et l'évaluation des risques à laquelle une mesure de maîtrise doit être appliquée et qui est essentielle pour empêcher, éliminer ou réduire le danger/risque à un niveau acceptable dans le produit et/ou l'environnement. Néanmoins, la perte de maîtrise à cette étape n'engendre pas nécessairement d'effets néfastes pour la santé du consommateur (par exemple, blessure, maladie, etc.). Les niveaux acceptables peuvent être définis sur la base des dispositions légales, des guides de bonnes pratiques du secteur, d'informations scientifiques, d'exigences internes, d'exigences des clients, des spécifications, etc.

Terme	Explication
Nettoyage	Elimination des souillures, résidus, saletés, graisses ou autres matières indésirables.
Non-conformité	<p>Non-satisfaction d'une exigence spécifique. Une non-conformité peut être attribuée à n'importe quelle exigence en cas de manquement substantiel au respect des exigences du programme. Cela inclut le non-respect de la réglementation, de la sécurité des produits, des problèmes avec les clients ou en cas de dysfonctionnements internes (par exemple, procédés non régulés ni maîtrisés).</p> <p>Dans le programme IFS Progress – PACsecure, les non-conformités définies sont les non-conformités majeures ou « Majeures ».</p> <p>Une Majeure peut également être attribuée lorsque la non-conformité identifiée peut aboutir à un danger sérieux pour la santé.</p>
Numéro d'agrément légal	Numéro d'agrément officiel du site.
Numéro de lot	<p>Combinaison unique de nombres, lettres et/ou symboles qui identifient un lot et à partir desquels l'historique de production et de distribution peut être déterminé.</p> <p>Remarque : en anglais, deux termes distincts sont utilisés (respectivement « lot » et « batch »).</p>
Organisme de certification (OC)	<p>Organisation accréditée selon l'ISO/CEI 17065 pour la certification selon un ou des référentiels de sécurité des aliments/produits qui réalise des audits sur la sécurité (et la qualité) des aliments/produits et qui délivre des certificats accrédités si l'audit est réussi (audits tierce partie). Dans le cadre du programme IFS Progress – PACsecure et selon des procédures non accréditées, les organismes de certification peuvent fournir un encadrement aux sociétés évaluées et être en charge de l'évaluation sans délivrer de certificat accrédité. Les évaluations doivent être réalisées par un évaluateur impartial et de manière indépendante.</p>
Plan de réduction de la fraude sur les produits	<p>Processus qui définit les exigences sur quand, où et comment réduire les activités frauduleuses identifiées par une évaluation de la vulnérabilité à la fraude sur les produits. Le plan qui en résulte définit les mesures et les contrôles requis pour pouvoir réduire efficacement les risques identifiés. Les mesures de maîtrise à mettre en place peuvent varier en fonction de la nature de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fraude sur les produits (substitution, étiquetage erroné, adultération ou contrefaçon), • la méthode de détection, • le type de surveillance (inspection, audit, analytique, certification de produit), • la source des matières premières, la formulation/configuration et l'emballage.
Prestataire de services	<p>Organisation qui fournit un service de réseau, de stockage ou de production (par exemple, services de transport, de stockage, de gestion des commandes, de lutte/maîtrise des nuisibles, le nettoyage et la désinfection, etc.).</p>

Terme	Explication
Prestataire de services pour l'évaluation (PSE)	Organisation non accréditée selon l'ISO/CEI 17065 pour la certification selon des référentiels de sécurité des aliments/produits mais qualifiée en la matière. Dans le cadre du programme IFS Progress – PACsecure, elle est autorisée à réaliser l'évaluation si elle est conforme aux règles mentionnées dans la Partie 3 de ce document. Les évaluations doivent être réalisées par un évaluateur impartial et de manière indépendante.
Procédé partiellement sous-traité	Etape de production ou une partie d'un procédé de fabrication/conversion réalisée en dehors du site par un tiers, pour le compte du site de production évalué selon le programme IFS Progress – PACsecure. Remarque : le conditionnement et l'étiquetage sont considérés comme des étapes de production : s'ils sont sous-traités, ils doivent être considérés comme des procédés partiellement sous-traités.
Procédure	Manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus. Les procédures doivent être mises en place et doivent être conçues sous forme documentée ou de description de processus (par exemple diagramme).
Product defence (protection de la filière contre les actes malveillants)	Procédures mises en place pour garantir la protection des produits et de leur approvisionnement des menaces malintentionnées et idéologiques (par exemple, contamination ou adultération par des agents biologiques, chimiques, physiques ou radiologiques).
Product safety culture (culture de la sécurité des produits)	Valeurs, convictions et référentiels partagés qui ont un effet sur l'état d'esprit et le comportement de toute la société en matière de sécurité des produits. Les éléments de cette culture sont les éléments du management de la sécurité et de la qualité des produits que la direction utilise pour véhiculer cette culture. Cela doit inclure, au moins : <ul style="list-style-type: none"> • La communication sur les responsabilités et la politique de sécurité des produits • La formation • Le retour/partage des employés sur des problèmes de sécurité des produits La mesure de la performance.
Produit	Résultat de procédés et d'activités qui transforment des éléments d'entrée en éléments de sortie. Dans ce programme, le produit est un composant et/ou un matériau d'emballage destiné à être utilisé comme emballage primaire ou secondaire, dans le périmètre d'application du programme IFS Progress – PACsecure (voir Partie 1).
Produit à marque de clients	Produit fabriqué par le site de production et commercialisé sous la marque du client (par exemple, marque de distributeurs).
Produit de négoce	Produit fabriqué, conditionné et étiqueté par une société différente de la société évaluée selon l'IFS Progress – PACsecure, et sous un nom de société différent. Produit n'étant pas à marque de clients.
Produit totalement sous-traité	Produit fabriqué, conditionné et étiqueté sous la marque propre à la société ou sous la marque de clients, par une société différente de la société évaluée selon le programme IFS Progress – PACsecure.

Terme	Explication
Programme d'instruction	Programme défini conçu pour fournir des instructions claires et précises au personnel, afin de se conformer aux objectifs de sécurité et de qualité des produits.
Quarantaine	Statut des produits (y compris les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les emballages) isolés physiquement ou par d'autres moyens, en attente d'une décision sur leur libération ou rejet.
Rappel de produit	Toute mesure visant à obtenir le retour d'un produit dangereux que le producteur ou le distributeur a déjà fourni ou mis à disposition du consommateur.
Recyclage	Soumission d'un produit semi-fini ou d'un produit fini non-conforme à une ou plusieurs étapes du procédé, différentes de celles faisant partie du procédé de fabrication établi, afin de le rendre conforme aux exigences.
Ressources	Stock ou fourniture d'argent, de matériaux, de personnel ou d'autres actifs pouvant être utilisés par la société pour se conformer aux exigences des produits, y compris celles du système de management de la sécurité et de la qualité des produits.
Retrait de produit	Toute mesure visant à empêcher la distribution, la mise à disposition et l'offre d'un produit non conforme aux spécifications et/ou potentiellement dangereux pour le consommateur.
Retraitement	Réintroduction d'un produit semi-fini ou d'un produit fini non-conforme en production, pour répéter une ou plusieurs étapes du procédé faisant partie du procédé de fabrication établi. Toute continuation d'une étape de procédé après un test montrant que l'étape n'est pas terminée est considérée comme faisant partie du procédé standard et n'est donc pas considérée comme du retraitement.
Risque	Fonction de la probabilité et de la gravité d'un effet néfaste sur la santé, du fait de la présence d'un danger dans le produit.
Rôle clé	Personnel ayant des responsabilités significatives dans le développement et la maintenance de l'intégrité du produit.
Site de production	Etablissement situé dans un lieu précis où l'évaluation IFS Progress – PACsecure est réalisée et dans lequel toute étape de production/conversion et de distribution des produits définie dans le périmètre d'évaluation IFS Progress – PACsecure est réalisée. Cela peut également inclure des bâtiments (par exemple des ateliers ou des entrepôts) qui appartiennent au site où une/des partie(s) des procédés et des opérations ont lieu.
Site de production ayant de multiples sites	Société ayant plusieurs sites de production, à différents endroits (avec ou sans siège social/fonctions centralisées), en plus du site de production faisant l'objet de l'évaluation IFS Progress.
Société	Organisation dans laquelle n'importe quelle étape de production, de conversion et/ou de distribution de produits est réalisée. La société peut avoir une ou plusieurs entités légales enregistrées et/ou approuvées par les autorités compétentes.

Terme	Explication
Structure décentralisée	Bâtiment (par exemple atelier ou entrepôt) appartenant à la société, où a/ ont lieu une/des partie(s) des procédés et des opérations du site de production, mais qui n'est pas au même endroit que le site faisant l'objet de l'évaluation IFS Progress – PACsecure.
Surfaces en contact	Surfaces en contact avec les produits d'emballage. Cela inclut toute surface pouvant goutter ou se vidanger sur une autre surface en contact avec les produits d'emballage lors des opérations courantes. Les surfaces en contact incluent les équipements comme les containers, les tables, les tapis de convoyage utilisés lors des opérations. Cela n'inclut pas les charriots élévateurs, diables ou palettes utilisés pour manipuler les produits d'emballage déjà conditionnés.
Surveillance	Fait de mener une séquence planifiée d'observations ou de mesures des paramètres de maîtrise pour évaluer si les CCP et autres mesures de maîtrise sont maîtrisées.
Système	Ensemble d'éléments corrélés ou interactifs. Un système est planifié et est constitué d'une série d'actions structurées de manière durable. En fonction de sa complexité, une documentation est recommandée. Un système comprend : la documentation, la description de la procédure, la maîtrise/la surveillance, les actions correctives et le plan du site.
Tests organoleptiques	Méthodes pour évaluer les changements de propriétés organoleptiques d'un produit (par exemple, odeur, goût) en utilisant les sens. Remarque : exemples de référentiels sur les tests organoleptiques des matériaux d'emballage : DIN 10955, « test Robinson », référentiels ASTM (par exemple, E619, E460-88, E462, E1870, E2609, etc.), UNE-EN 1230, ISO 13302, ISO 22308, etc.
Traçabilité	Capacité de tracer et suivre un matériau (par exemple, une matière première, un emballage, un matériau/composé d'emballage) conçu pour être, ou attendu à être incorporé dans un produit, à travers toutes les étapes de production/conversion et de distribution.
Unité de vente consommateur	Se réfère à la plus petite unité du produit pouvant être commercialisée aux utilisateurs et/ou consommateurs finaux, et qui est disponible sur le marché, en point de vente.
Usage prévu/attendu	Objectif/intention du fabricant sur l'utilisation du produit, procédé ou service, tel que défini(e) dans les spécifications, instructions et informations fournies par le fabricant. Référence : GHTF/SGS/N6 : 2012.
Validation	Obtention de preuves qu'une mesure de maîtrise ou que la combinaison de mesures de maîtrise permet de maîtriser le danger d'une issue définie.
Vérification	Application de méthodes, procédures, tests ou autres évaluations, en plus de la surveillance, pour déterminer si une mesure de maîtrise ou une combinaison de mesures de maîtrise a bien fonctionné comme prévu.
Vêtements de protection	Vêtements fournis par la société (incluant les chaussures et les gants) qui sont portés par les employés, les prestataires et les visiteurs pour protéger les produits de toute contamination.

Terme	Explication
Zone de production	Partie du site de production qui inclut : <ul style="list-style-type: none"> • les procédés de fabrication/conversion, • les zones de réception, de stockage et d'expédition, • les bonnes pratiques de fabrication (BPF) incluant la maintenance, l'hygiène, la lutte/maîtrise des nuisibles, le nettoyage et la désinfection, • le développement des produits, • le laboratoire sur site et/ou les locaux de maintenance, • les locaux du personnel, • les zones en extérieur.



PARTIE 3

0	Introduction	128
1	Exigences pour les organismes de certification/ prestataires de services pour l'évaluation	128
2	Exigences pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure	130



PARTIE 3

Exigences pour les organismes de certification, les prestataires de services pour l'évaluation et les évaluateurs

0 Introduction

Le programme IFS Progress – PACsecure comprend une évaluation des produits et des procédés. Pour réaliser l'évaluation, une sélection de produits échantillons représentatifs doit être réalisée pour suivre le fil conducteur. Toutes les parties concernées doivent se conformer aux règles internationales et aux exigences spécifiques à l'IFS décrites dans ce document. La Partie 3 du programme IFS Progress – PACsecure concerne essentiellement les organismes de certification, les prestataires de services pour l'évaluation et les évaluateurs.

1 Exigences pour les organismes de certification/ prestataires de services pour l'évaluation

Les organismes de certification et les prestataires de services pour l'évaluation souhaitant réaliser des évaluations selon le programme IFS Progress – PACsecure doivent respecter les règles suivantes.

1.1 Organismes de certification

L'organisme de certification doit être accrédité selon l'ISO/CEI 17065 et/ou l'ISO/CEI 17021 par un organisme d'accréditation reconnu par l'IAF ou l'EA.

Les organismes de certification doivent avoir signé un accord spécifique avec IFS Management GmbH relatif à l'IFS Progress. L'accord comprend l'acceptation des règles du programme IFS Progress et permet d'accéder à la base de données IFS.

1.2 Prestataires de services pour l'évaluation

Les prestataires de services pour l'évaluation doivent fournir des preuves écrites de leur implication dans le processus d'évaluation pour le compte du distributeur ou du partenaire commercial.

Les prestataires de services pour l'évaluation doivent avoir signé un accord spécifique avec IFS Management GmbH relatif à l'IFS Progress. L'accord comprend l'acceptation des règles du programme IFS Progress et permet d'accéder à la base de données IFS.

1.3 Responsabilités des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation ont les responsabilités suivantes :

Ils doivent garantir que l'évaluateur :

- est compétent pour le périmètre de l'évaluation et pour sa réalisation,
- peut avoir accès et appliquer la législation et la réglementation applicables,
- a une bonne connaissance de la sécurité des produits et des bonnes pratiques d'hygiène, et que l'évaluation est réalisée de manière indépendante par un évaluateur impartial.

Remarque : pour garantir l'impartialité, l'évaluateur qui réalise l'évaluation ne doit pas avoir fourni d'activités de conseils à la société évaluée au cours des deux (2) dernières années. Tout conflit d'intérêt doit être évité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit maintenir les compétences des évaluateurs (supervision continue par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation) et doit surveiller la réalisation des évaluations au moyen d'observations d'évaluations sur site.

- Organiser une (1) journée de formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure une fois par an. L'objectif est de partager l'expérience, de calibrer et de mettre à jour les connaissances sur la réglementation applicable, entre autres, parmi les aspects pertinents du programme. En général, cette formation doit être réalisée en présentiel.
- Une formation annuelle à distance des évaluateurs IFS Progress – PACsecure est acceptable, de manière exceptionnelle, dans les conditions suivantes :
 - L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation doit notifier l'IFS de la réalisation de cette formation à distance en envoyant un e-mail au Responsable du référentiel IFS PACsecure trois (3) semaines avant la réalisation de cette formation.
 - La formation doit durer huit (8) heures et doit être enregistrée.
 - Le système utilisé doit permettre de partager le son et la vidéo, afin que les participants puissent s'exprimer et interagir les uns avec les autres.
 - La session doit être dédiée exclusivement au programme IFS Progress – PACsecure et doit inclure, au moins, le contenu suivant : réglementation applicable aux matériaux d'emballage, tendances des dangers liés aux matériaux d'emballage, exigences du programme, pratiques d'évaluation, erreurs dans les rapports et les constats, exercices pour calibrer sur le système de notation IFS Progress, exigences des clients. La session enregistrée et la feuille de présence doivent être conservées par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et doivent être disponibles sur demande de l'IFS.
- Conserver les preuves des compétences des évaluateurs.

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation sont responsables du choix de l'évaluateur possédant le(s) secteur(s) de produits approprié(s) ainsi que la langue, les compétences, etc., pour chaque évaluation selon le programme IFS Progress – PACsecure.

2 Exigences pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure

Lors d'une évaluation IFS Progress – PACsecure, les évaluateurs doivent sélectionner des échantillons de produits pertinents, afin d'investiguer sur site les procédés du site évalué et, si applicable, la documentation, et de vérifier la conformité aux exigences IFS Progress – PACsecure.

2.1 Exigences générales

Les évaluateurs IFS Progress – PACsecure doivent respecter les exigences suivantes :

- ils doivent avoir signé un contrat avec l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation,
- ils doivent avoir fourni à l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation toutes les informations appropriées sur leurs compétences,
- ils doivent communiquer clairement à l'organisme de certification/prestataire de services d'évaluation s'il ne leur est pas possible de garantir l'impartialité nécessaire.

Remarque : l'organisme de certification/prestataire de services d'évaluation doit avoir observé et validé les qualifications et les compétences professionnelles de l'évaluateur.

2.2 Exigences pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure

2.2.1 Exigences générales pour les évaluateurs lors de leur candidature initiale

Les candidats souhaitant devenir évaluateurs pour le programme IFS Progress – PACsecure doivent satisfaire, au minimum, aux exigences suivantes :

Tableau 1 : Exigences générales pour les candidats n'ayant pas d'expérience d'audits tierce partie

	Formation	Expérience professionnelle	Exigences supplémentaires
Option 1	Un diplôme universitaire dans les technologies des emballages ou les transformations des matériaux	Deux (2) ans d'expérience professionnelle dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'évaluation des dangers et des risques, sur la base de normes/référentiels sur les techniques d'évaluation des risques reconnus à l'international • Connaissances sur la réglementation locale et, si applicable, des pays de destination pour les secteurs concernés • Connaissances dans le secteur évalué • Maîtrise de la langue locale • Si l'évaluateur souhaite réaliser des évaluations dans une/des langue(s) différente(s) de sa langue maternelle, elle/il doit fournir des preuves de maîtrise de cette/ces langue(s). • Formation pour les évaluateurs IFS Progress PACsecure (voir chapitre 2.2.4, point b)) • Si le candidat n'a pas d'expérience d'audits/évaluations, elle/il doit participer, en tant qu'observateur, à deux (2) évaluations ou audits en lien avec la sécurité des produits, dans l'industrie des matériaux d'emballage.
Option 2	Une formation professionnelle dans l'industrie de l'emballage ET Un certificat dans les technologies des emballages	d'emballage (qualité, production, etc.) OU Deux (2) ans d'expérience d'audits seconde partie (au moins dix (10) jours d'audit et cinq (5) audits par an) dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux	
Option 3	Un diplôme universitaire dans les technologies alimentaires ou la sécurité de aliments ET Un certificat dans les technologies des emballages	d'emballage (qualité, production, etc.)	

2.2.2 Auditeurs IFS qualifiés

- Les auditeurs IFS PACsecure peuvent réaliser des évaluations IFS Progress – PACsecure, sans autre qualification requise, dans tous les secteurs.
- Les auditeurs IFS HPC qualifiés pour le secteur 3 peuvent réaliser des évaluations IFS Progress – PACsecure sans autre qualification requise. Dans les autres cas, l'auditeur IFS HPC doit :

- Avoir au moins une (1) année d'expérience professionnelle dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux d'emballage (qualité, production, etc.)

OU

- Deux (2) années d'expérience d'audits seconde ou tierce partie (au moins dix (10) jours d'audit et cinq (5) audits par an) dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux d'emballage (qualité, production, etc.)

Participer à la formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure (voir chapitre 2.2.4, point b).

- Les auditeurs IFS Food doivent :
 - Avoir au moins deux (2) années d'expérience professionnelle dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux d'emballage (qualité, production, etc.)

OU

- Deux (2) années d'expérience d'audits seconde ou tierce partie (au moins dix (10) jours d'audit et cinq (5) audits par an) dans l'industrie de l'emballage, en lien avec des activités de production des matériaux d'emballage (qualité, production, etc.)

Participer à la formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure (voir chapitre 2.2.4, point b).

2.2.3 Autres auditeurs expérimentés

Les auditeurs qualifiés pour d'autres référentiels reconnus par la GFSI pour le secteur « I » doivent participer à la formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure (voir chapitre 2.2.4, point b).

2.2.4 Éléments à prendre en compte pour la candidature

- a. La candidature de l'évaluateur doit se faire via le portail des auditeurs IFS. Les auditeurs IFS PACsecure sont automatiquement activés pour les évaluations IFS Progress – PACsecure.
- b. Le matériel de formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure est fourni par IFS Management GmbH, via l'IFS Academy. La formation dure seize (16) heures. Néanmoins, cette formation peut être réalisée en interne, si elle est animée en présentiel par un auditeur qualifié IFS PACsecure.
- c. Le matériel de formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure se trouve dans l'interface sécurisée des organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation, dès qu'ils sont activés.
- d. Si la formation est réalisée en interne par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation, l'évaluateur doit avoir un contrat avec l'organisme/prestataire qui a dispensé la formation.

- e. Les preuves de participation à la formation pour les évaluateurs IFS Progress – PACsecure doivent être mises en ligne dans le portail des auditeurs IFS, faute de quoi l'évaluateur ne sera pas activé dans le système IFS.
- f. La formation peut être réalisée à distance dans des cas exceptionnels et après autorisation par l'IFS.
- g. Les secteurs de produits sont attribués selon l'expérience professionnelle et/ou d'audits. C'est pourquoi les secteurs de produits de l'évaluateur peuvent être ajoutés dans le CV de l'évaluateur, dans le portail des auditeurs IFS, selon une ou la combinaison d'options suivantes :
 - Le candidat a réalisé au moins cinq (5) audits dans le secteur concerné.
 - Le candidat a au moins une (1) année d'expérience professionnelle dans l'industrie de l'emballage en lien avec le secteur concerné.
 - Le candidat a participé à une formation couvrant le secteur concerné.



PARTIE 4

0	Introduction	136
1	Reporting	136
2	Logiciel auditXpressX™	138
3	La base de données IFS (www.ifs-certification.com)	138
	ANNEXE 1 : Vue d'ensemble de l'évaluation	142
	ANNEXE 2 : Rapport d'évaluation	145
	ANNEXE 3 : Plan d'actions	153
	ANNEXE 4 : Lettre de confirmation	154



PARTIE 4

Reporting, logiciel auditXpressX™ et base de données IFS

0 Introduction

Après la réalisation d'une évaluation IFS Progress – PACsecure, un rapport complet et bien structuré doit être rédigé. En règle générale, la langue du rapport doit être la langue de travail de la société. Dans certains cas particuliers, lorsque la langue maternelle du ou des partenaires commerciaux diffère de la langue de la société, une version anglaise du rapport peut être préparée.

Les exigences notées C, D et/ou Majeures doivent toujours être traduites en anglais dans le plan d'actions et le rapport d'évaluation. Toute exception doit être validée avec le partenaire commercial.

Le rapport d'évaluation IFS Progress – PACsecure doit être préparé conformément au format suivant.

1 Reporting

1.1 Vue d'ensemble de l'évaluation (ANNEXE 1)

Page de garde

La **page de garde** du rapport d'évaluation doit inclure :

- Le logo de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation
- Le logo IFS Progress – PACsecure
- Le niveau évalué (base/intermédiaire) et le résultat de l'évaluation (approuvé/provisoirement approuvé/non approuvé)
- Le nom de la société ou du site évalué(e)
- Le numéro d'autorisation légal et le code emballer, si applicable
- Le nom et l'adresse de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation.

Vue d'ensemble de l'évaluation

La vue d'ensemble de l'évaluation doit inclure les informations obligatoires suivantes :

- Le niveau évalué (base/intermédiaire) et le résultat de l'évaluation (approuvé/provisoirement approuvé/non approuvé)
- Les détails de l'évaluation :
 - Nom de l'évaluateur principal, du co-évaluateur et du stagiaire, si applicable
 - Nom de la personne responsable de la décision du résultat de l'évaluation au niveau de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation

- Date(s) et durée (heures de début de fin de chaque journée d'évaluation) de l'évaluation
- Dates de l'évaluation précédente, noms de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et de l'évaluateur de l'évaluation précédente
- Nom, adresse et numéro de téléphone de la société (et du siège social)
- Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (par exemple en cas de rappel) : au minimum nom, adresse e-mail et numéro de téléphone
- COID (code d'identification IFS), comme défini dans la base de données IFS
- Le périmètre de l'évaluation :
 - Codes/numéros des secteurs de produits
 - Description détaillée des procédés et des produits, incluant les informations sur l'usage prévu des produits (matériaux d'emballage primaire et/ou secondaire)
- Le profil de la société et les données de l'évaluation : ces deux sections nécessitent des informations obligatoires sur la structure et les activités de la société. Cela permet au lecteur d'avoir une bonne compréhension de la structure, de l'organisation, de la production, des procédés, etc., de la société. En plus de ces informations obligatoires, d'autres informations peuvent être ajoutées par l'évaluateur dans chaque section.

1.2 Rapport d'évaluation (ANNEXE 2)

Le rapport d'évaluation est structuré comme suit :

- Le résultat de l'évaluation : niveau évalué, nombre de non-conformités majeures dans les check-lists des niveaux de base/intermédiaire, note totale pour chaque niveau, résultat pour chaque niveau
- Les observations sur les non-conformités (majeures)
- La description du suivi des corrections et actions correctives de la précédente évaluation
- Une vue d'ensemble de l'évaluation et des chapitres
- Un résumé général (tableau de champs obligatoires pour certaines exigences IFS Progress – PACsecure définies)
- Une liste séparée (comprenant des explications) de toutes les déviations et non-conformités et une liste séparée (comprenant des explications) sur les exigences notées N/A (non applicables)
- Le rapport d'évaluation IFS détaillé (check-list)
- Des annexes du rapport d'évaluation : la liste des participants à l'évaluation, un rappel des règles IFS (secteurs de produits, système de notation IFS et conditions d'émission de la lettre de confirmation).

1.3 Plan d'actions (ANNEXE 3)

L'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation/l'évaluateur décrit et explique toutes les déviations et non-conformités majeures constatées pour chaque chapitre dans le plan d'actions, qui a un format spécifique présenté en Annexe 3.

2 Logiciel auditXpressX™

Le logiciel auditXpressX™ a été développé afin d'améliorer l'uniformisation des rapports IFS.

De manière alternative, si le logiciel n'est pas disponible, une trame de rapport sous format Excel est fournie par l'IFS.

Le logiciel présente les avantages suivants :

- collecte facile des données d'évaluation via une interface facile à utiliser,
- création rapide et sans erreur de rapports d'évaluation IFS,
- évaluation automatique des résultats d'évaluation par calcul dynamique de tous les éléments importants,
- génération automatique d'un rapport d'évaluation standardisé,
- stockage temporaire des données d'évaluation provisoires pour les compléter ultérieurement,
- exportation simple et sécurisée du rapport d'évaluation terminé vers la base de données IFS,
- échange facile des fichiers d'évaluation entre les évaluateurs et leur organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation compétent,
- possibilité de travailler hors connexion, c'est-à-dire qu'une connexion Internet permanente n'est pas nécessaire,
- une option de mise à jour offrant un accès permanent à la version la plus récente de l'IFS.

3 La base de données IFS (www.ifs-certification.com)

Chaque rapport d'évaluation IFS Progress doit être mis en ligne dans la base de données IFS par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation (mise en ligne du rapport, du plan d'actions, de la lettre de confirmation).

Il existe différents groupes d'utilisateurs ayant accès à la base de données IFS :

- Les auditeurs/évaluateurs
- Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation
- Les sociétés évaluées
- Les autorités compétentes
- Les consultants IFS
- Les distributeurs.

Les différents droits d'accès en fonction des groupes sont les suivants :

Les auditeurs/évaluateurs :

- Gèrent leurs propres données
- Mettent en ligne leur propre profil d'évaluateur/d'auditeur, ce qui comprend toutes les informations disponibles dans la base de données IFS sur l'évaluateur/l'auditeur : les référentiels, les périmètres, les examens, la vue d'ensemble sur les audits et évaluations réalisées
- Reçoivent les lettres d'informations IFS
- Ont accès aux informations spécifiques aux groupes d'utilisateurs.

Les organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation :

- Gèrent leurs sociétés évaluées (en générant les comptes d'accès, mettant en ligne les rapports d'évaluation, plans d'actions et certificats/lettres de confirmation, mettant à jour leur coordonnées, créant des comptes d'accès pour les sièges sociaux)
- Suspendent/libèrent les rapports dans des conditions spécifiques
- Gèrent toutes les dates d'évaluations IFS via la fonction agenda, ce qui permet aux distributeurs et aux sociétés d'avoir une vue d'ensemble des évaluations planifiées,
- Gèrent leurs sous-comptes
- Gèrent leurs évaluateurs
- Peuvent comparer deux rapports d'évaluation et plans d'actions consécutifs, à des fins de formation interne et de calibration
- Gèrent leurs auditeurs via le portail des auditeurs IFS
- Téléchargent le(s) logo(s) IFS
- Reçoivent les notifications importantes et lettres d'informations IFS.

Les sociétés évaluées :

- Ont accès à leurs données d'évaluation
- Ont la possibilité de déverrouiller des distributeurs et autres utilisateurs pour leur permettre l'accès au pourcentage obtenu, au rapport d'évaluation détaillé et au plan d'actions
- Peuvent comparer deux rapports d'évaluation et plans d'actions consécutifs, à des fins d'amélioration
- Téléchargent le logo IFS Progress – PACsecure
- Gèrent leurs organismes de certification/prestataires de services pour l'évaluation
- Gèrent l'accès du personnel de la société aux données d'évaluation (création de sous-comptes)
- Recherchent d'autres sociétés évaluées
- Gèrent leurs fournisseurs par le biais de l'option « favoris »
- Reçoivent les notifications importantes (avec la possibilité de définir quelle notification recevoir) et les lettres d'informations IFS.

Accès pour le siège social des sociétés évaluées :

- Un accès « siège » pour les sociétés évaluées peut être mis en place pour permettre au siège d'une société de gérer tous les sites évalués au travers d'un compte d'accès unique.

Les autorités compétentes :

- Recherchent les sociétés évaluées
- Gèrent les sociétés évaluées par le biais de l'option « favoris » dans « Mes évaluations »
- Reçoivent les notifications importantes et lettres d'informations IFS.

Les consultants IFS :

- Gèrent leurs données sur les référentiels/programmes, périmètres, langues, et ont un accès aux formations dédiées aux consultants, etc.
- Sont visibles sur le site Internet public de l'IFS, y compris les avis de leurs clients
- Peuvent télécharger leur logo IFS personnalisé
- Reçoivent les notifications importantes et lettres d'informations IFS.

Les distributeurs :

- Recherchent les sociétés évaluées
- Gèrent leurs sociétés évaluées par le biais de l'option « favoris » dans « Mes évaluations »
- Reçoivent une liste d'évaluations où des informations supplémentaires sont libérées
- Peuvent voir les dates d'évaluations à venir d'un fournisseur
- Peuvent comparer deux (2) rapports d'évaluation et plan d'actions consécutifs
- Peuvent télécharger la liste de tous les fournisseurs ayant un(e) certification/lettre de confirmation suspendu(e)
- Reçoivent des notifications importantes et des listes qui peuvent être personnalisées
- Reçoivent les lettres d'informations exclusives aux distributeurs, traduites en différentes langues.

Les manuels d'utilisation de la base de données IFS sont disponibles dans les espaces sécurisés respectifs de chaque groupe d'utilisateurs.

Protection de données

La protection des données est importante pour IFS Management GmbH. L'IFS remplit toutes les exigences de la réglementation applicable à la protection des données de la société. La politique de gestion des données d'IFS Management GmbH est disponible sur le site www.ifs-certification.com.

Les comptes d'accès à la base de données IFS fournissent des informations générales sur toutes les sociétés certifiées. Si aucune autre autorisation n'est donnée par les sociétés certifiées, les groupes d'utilisateurs ne peuvent voir que les informations suivantes :

- Le nom, l'adresse et les coordonnées GPS de la société
- Le nom et l'adresse de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation
- Le nom de l'auditeur,
- Le périmètre de l'évaluation,
- La date et la durée de l'évaluation,
- Le niveau atteint lors de l'évaluation,
- La lettre de confirmation IFS, sa date d'émission, sa durée de validité et la fenêtre de temps pendant laquelle l'évaluation de renouvellement doit être réalisée
- La lettre de confirmation IFS.

Grâce à leur compte d'accès sécurisé, les sociétés certifiées peuvent elles-mêmes donner l'autorisation pour l'accès aux informations détaillées suivantes :

- Rapport d'évaluation et plan d'actions.

Les groupes d'utilisateurs IFS reçoivent automatiquement un accès aux données déverrouillées par la société évaluée une fois que les données ont été déverrouillées. La communication avec les distributeurs et autres groupes d'utilisateurs IFS se fait à travers un processus Internet sécurisé qui garantit que seuls les distributeurs et autres utilisateurs/sociétés évaluées autorisés peuvent visualiser les données spécifiques des sociétés/fournisseurs évalué(e)s. Pour plus d'informations, voir le site Internet de l'IFS.

Outil « Mes évaluations »

L'outil « Mes évaluations » permet aux distributeurs, autorités et fournisseurs de sélectionner leurs favoris à partir de toutes les entreprises évaluées répertoriées dans la base de données IFS et d'en disposer dans une liste séparée.

Pour chaque société évaluée, enregistrée sous « Mes évaluations » en tant que favorite, l'utilisateur peut sélectionner les notifications suivantes par e-mail :

- Rappel trois (3) mois avant la date d'expiration du certificat/lettre de confirmation
- Le certificat/lettre de confirmation a expiré et plus aucun(e) certificat/lettre de confirmation valide n'existe
- Une évaluation de surveillance est enregistrée
- Si le certificat/lettre de confirmation est retiré(e) par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation avant la date d'expiration
- Un(e) certificat/lettre de confirmation est émis(e)
- Une nouvelle évaluation n'a pas été saisie jusqu'à présent. Le certificat/lettre de confirmation actuel(le) a expiré il y a trois (3) mois
- E-mail mensuel de toutes les nouvelles évaluations enregistrées dans le mois pour tous les favoris
- E-mail mensuel de toutes les évaluations expirées dans le mois en cours
- Réception d'une comparaison des plans d'actions des favoris par e-mail
- Une nouvelle date d'évaluation a été programmée pour l'un des favoris
- Réception d'e-mails en cas de suspension du certification/lettre de confirmation par l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation, sur la base des non-conformités émises pendant des Integrity on-site Checks
- Réception d'e-mails sur le statut IFS Progress, si applicable
- Réception d'e-mails si le site change d'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation
- Réception d'e-mails si une date d'évaluation a été supprimée ou modifiée dans l'agenda
- Notification par e-mail quand deux (2) sites ont été fusionnés dans la base de données IFS.

ANNEXE 1 : Vue d'ensemble de l'évaluation

Page de garde

Logo de l'organisme de certification/
prestataire de services pour l'évaluation



IFS Progress – PACsecure
version 1, juillet 2021

Niveau (base/intermédiaire)
Statut [approuvé/provisoirement approuvé/non approuvé]

Rapport final d'évaluation

Société/site : « Paperboard solutions SARL »

Date de l'évaluation : 02/03/2021 et 03/03/2021

Nom et adresse de l'organisme de certification/
prestataire de services pour l'évaluation

Première page du rapport d'évaluation

IFS Progress – PACsecure Niveau (base/intermédiaire) Statut [approuvé/provisoirement approuvé/non approuvé]			
Détails de l'évaluation			
Évaluateur principal : Max Mustermann Co-évaluateur : Nom de la ou des personnes responsable(s) de la décision du résultat de l'évaluation de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation :	Date/durée de l'évaluation : 02.03.2021 (09:00–18:00) 03.03.2021 (08:30–12:30)	Date de l'évaluation précédente : 09.03.2020 Organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation et évaluateur de l'évaluation précédente : TEST GmbH/Frank Test	
Nom et adresse de la société (ou du siège social) : Perfect Packaging Rue de l'exemple 12345 Paris France	Nom et adresse du site évalué : Paperboard solutions SARL Avenue du carton 12346 Sèvres France Personne responsable : Nom et téléphone du contact en cas d'urgence :		
Téléphone : 0 12 34 56	Fax : 01 23 45 67 89	Téléphone : 0 12 34 56	Fax : 01 23 45 67 89
		COID IFS :	
Périmètre de l'évaluation			
Secteur(s) de produits : 3 Papier et carton			
Couverture, impression, plastification, découpe, fenêtrage et collage d'emballages en papier-carton laminé/enduit destinés à l'emballage primaire de produits alimentaires et cosmétiques			

Profil de la société
Année de construction du/des site(s) évalué(s) :
Dernières mesures structurelles (quand et quoi) :
Nombre et type (temps plein/partiel) d'employés :
Taille du site :
Produits fabriqués sur le site :
Lignes de production :
Volume de production :
Equipes :
Transport des produits en propre/sous-traité :
Stockage des produits finis sur site/hors site :
Quels produits étaient fabriqués et quels procédés étaient en fonctionnement pendant l'évaluation sur site ?
La société respecte-t-elle les conditions d'utilisation du logo IFS ? [oui/non] Si « non », [explications]
Informations supplémentaires :
Données de l'évaluation
Produits destinés à être utilisés comme matériaux en contact avec les aliments : [oui/non]. Si « oui », [explications]
Exclusions : [oui/non]. Si « oui », [description]
Procédés partiellement sous-traités : [oui/non]. Si « oui », [description]
Structures décentralisées : [oui/non]. Si « oui », [description]
Sites ayant de multiples sites de production : [oui/non]. Si « oui », [description]
Produits totalement sous-traités : [oui/non]. Si « oui », [description]
Produits de négoce : [oui/non]. Si « oui », [description]

ANNEXE 2 : Rapport d'évaluation

IFS Progress – PACsecure

Niveau (base/intermédiaire)

Statut [approuvé/provisoirement approuvé/non approuvé]

Rapport d'évaluation

Résultat de l'évaluation	
Nombre de non-conformités majeures dans la check-list du niveau de base :	0
Nombre de non-conformités majeures dans la check-list du niveau intermédiaire :	0
Note totale en niveau de base :	100%
Résultat en niveau de base :	Approuvé en niveau de base
Note totale an niveau intermédiaire :	100%
Résultat en niveau intermédiaire :	Approuvé en niveau de base
Niveau :	Niveau intermédiaire

Observations sur les non-conformités (majeures)

Description du suivi des corrections et des actions correctives de l'évaluation précédente

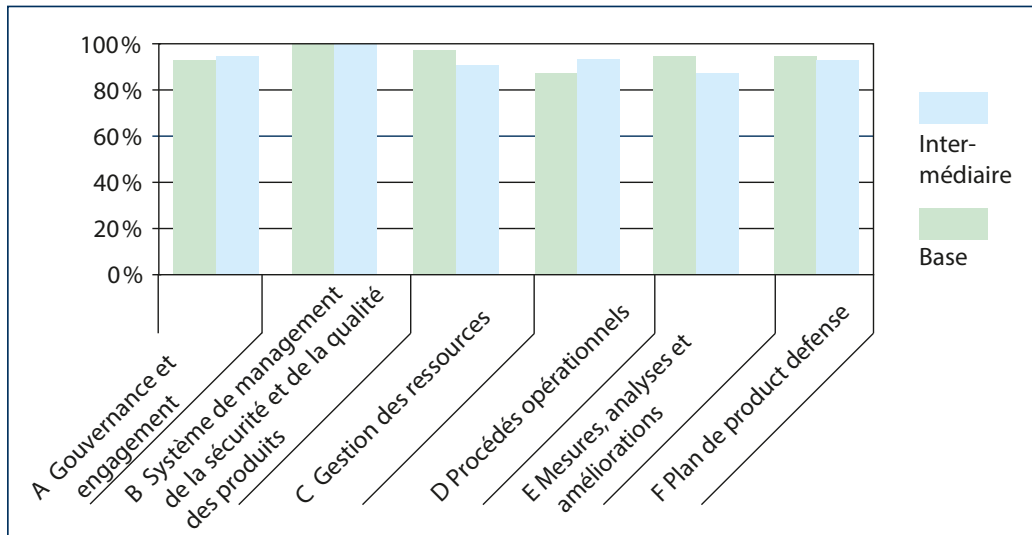
Vue d'ensemble de l'évaluation

	Base						Intermédiaire					
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
A	41	19	2	5	2	3	35	26	3	10	1	0
B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Majeure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Vue d'ensemble des chapitres

	Chapitre 1	Chapitre 2	Chapitre 3	Chapitre 4	Chapitre 5	Chapitre 6	
Points	Base	820	380	40	100	40	60
	Intermédiaire	700	520	60	200	20	80
Pourcentage	Base	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Intermédiaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau



Résumé général : tableau de champs obligatoires pour certaines exigences IFS Progress – PACsecure définies

Chapitre	Niveau	N° de l'exigence	Information obligatoire à compléter
Politique	Intermédiaire	1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Liste des objectifs mis en place en lien avec les exigences des produits et la product safety culture.
Organisation de la société	Intermédiaire	1.2.5	<ul style="list-style-type: none"> Description de la manière dont la direction s'assure que la société est informée des exigences réglementaires.
Organisation de la société	Base	1.2.6	<ul style="list-style-type: none"> Nom des autorités Date et horaires de la dernière visite (si applicable, même si elle a eu lieu il y a plus de 12 mois) Préciser si l'autorisation légale de fabrication est à jour et si elle est conforme aux exigences réglementaires, applicables en lien avec le périmètre de l'IFS Progress – PACsecure.
Revue de direction	Intermédiaire	1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> Préciser si les objectifs liés aux exigences des produits et à la product safety culture ont été revus en revue de direction et la conclusion de cette revue.
Analyse des dangers et évaluation des risques	Intermédiaire	2.2.3.7.1	<ul style="list-style-type: none"> Lister les types de CPP et les limites critiques associées. <p>Remarque : en cas d'évaluation N/A, fournir des explications.</p>
Formation et instruction	Intermédiaire	3.3.1	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer quels sujets sont inclus dans les programmes de formation et/ou d'instruction, et si les sujets liés aux exigences des produits et à la product safety culture sont inclus.
Spécifications	Base	4.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Description des spécifications des matières premières vérifiées lors de l'évaluation IFS Description de la manière dont la société s'assure que les spécifications sont à jour Indiquer si les matières premières utilisées proviennent d'une source recyclée.

Chapitre	Niveau	N° de l'exigence	Information obligatoire à compléter
Spécifications	Base	4.2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Description des spécifications des produits finis vérifiées lors de l'évaluation IFS Indiquer si ces spécifications ont été validées avec les clients.
Spécifications	Intermédiaire	4.2.1.5	Description des : <ul style="list-style-type: none"> Méthodes de traitement ou de production exclues (par exemple, sans OGM), si applicable Composants ou ingrédients spécifiques (par exemple, produits phytosanitaires et/ou pesticides, etc.), si applicable.
Formulation/ configuration	Base	4.2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> Description des accords des clients vérifiés, en précisant les sujets de ces accords vérifiés en détail, si applicable.
Eau	Base	4.9.9.1	Description de : <ul style="list-style-type: none"> Type de source(s) de l'eau potable/utilisée Comment l'eau potable/utilisée est contrôlée, en précisant en particulier si l'eau est contrôlée par le laboratoire interne de l'entreprise ou par un laboratoire externe et les analyses réalisées.
Réduction des risques liés aux corps étrangers	Base	4.12.2	<ul style="list-style-type: none"> Description des équipements et méthodes utilisés pour détecter les corps étrangers (par exemple filtres, tamis, rayons X, détection métallique) et des lieux où ils sont positionnés au niveau du procédé. Si aucun équipement n'est disponible, description des mesures préventives utilisées (par exemple méthodes de détection visuelle).
Maîtrise/lutte contre les nuisibles	Basic	4.13.2	Indiquer : <ul style="list-style-type: none"> Si les services de lutte contre les nuisibles sont gérés en interne ou par un prestataire La fréquence et les types de mesures de maîtrise En cas d'identification d'activités de nuisibles, les actions correctives prises.

Chapitre	Niveau	N° de l'exigence	Information obligatoire à compléter
Maintenance et réparation	Base	4.16.3	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer si des lubrifiants aptes au contact avec les aliments sont utilisés pour les équipements et les surfaces pouvant être en contact avec les produits.
Traçabilité	Base	4.18.1	<ul style="list-style-type: none"> Description du système de traçabilité et de la documentation liée à la traçabilité dans la société. Description du/des produit(s) utilisé(s) par L'ÉVALUATEUR pour le test de traçabilité réalisé lors de l'évaluation IFS Progress – PACsecure, incluant les informations sur les matières premières utilisées, les ingrédients, les additifs, le recyclage, les emballages des produits finis, résultats du bilan matière et du test des traçabilités ascendante et descendante. <p>Remarque : le test de traçabilité doit toujours être réalisé sur la base d'un produit sélectionné par l'évaluateur.</p>
Traçabilité	Intermédiaire	4.18.3	<ul style="list-style-type: none"> Description du/des produit(s) utilisé(s) par la SOCIÉTÉ pour le test de traçabilité, incluant les résultats du test des traçabilités ascendante et descendante, et les actions prises (si applicable).
Réduction des risques liés aux allergènes	Base	4.19.2	<p>Si des allergènes ont été identifiés, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Type et source de chaque allergène Comment les allergènes sont gérés Comment les allergènes sont déclarés, si requis par la réglementation et les clients.

Chapitre	Niveau	N° de l'exigence	Information obligatoire à compléter
Fraude sur les produits	Intermédiaire	4.20.2	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer quels groupes de matières premières/produits et/ou procédés ont été identifiés dans l'évaluation de la vulnérabilité Expliquer quels critères ont été sélectionnés dans l'évaluation de la vulnérabilité Fournir des détails sur l'évaluation de la vulnérabilité (dates, responsabilités, points de discussion, etc.).
Audits internes	Intermédiaire	5.1.1	<p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le programme d'audit interne couvre toutes les exigences de l'IFS Progress – PACsecure La fréquence des audits internes.
Inspections d'usine et du site	Base	5.2.1	<p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si les inspections d'usine et du site couvrent tous les sujets mentionnés dans les exigences La fréquence des inspections La manière dont les déviations et actions sont documentées.
Analyses des produits et des procédés	Base	5.6.1	<p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si les analyses sont réalisées par des laboratoires internes ou externes et à quelle fréquence Si les laboratoires internes/externes sont accrédités selon l'ISO/CEI 17025 (numéro d'accréditation du laboratoire) Si des analyses de migration sont réalisées : lesquelles, et si elles sont réalisées en conformité avec la réglementation et les spécifications des clients.
Gestion des incidents, retrait/rappel de produits	Base	5.9.1	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer le nombre de retraits et de rappels de l'année précédente, préciser le(s) produit(s) impacté(s) et la cause.

Résumé de toutes les déviations et non-conformités identifiées pour chaque exigence de chaque chapitre

N°	Référence	Exigence IFS	Notation	Explication
1	1.1.1			
2	1.1.2			

Résumé des exigences évaluées N/A

N°	Référence	Exigence IFS	Notation	Explication
1	1.1.1			
2	1.1.2			

Rapport d'évaluation IFS détaillé

N°	Référence	Exigence IFS	Notation	Explication
1	1.1.1			
2	1.1.2			

ANNEXE du rapport d'évaluation IFS

Liste des participants clés

Participants à l'évaluation					
Nom	Fonction	Réunion d'ouverture	Evaluation sur-site	Revue documentaire	Réunion de clôture
M. Qualité	Responsable Qualité	X	X	X	X
Mme Directrice	Directrice générale	X			X
M. Interprète	Interprète	X	X	X	X

Les secteurs de produits (sur la base de l'ANNEXE 3, Partie 1)

N°	Secteurs de produits
1.	Plastique flexible
2.	Plastique rigide
3.	Papier et carton
4.	Métaux et alliages
5.	Verre et céramique
6.	Autres matériaux naturels
7.	Autres composants d'emballage

Le système de notation IFS

Résultat	Explication	Points
A	Conformité totale.	20 points
B	Conformité presque totale.	15 points
C	Une partie de l'exigence n'est pas mise en place.	5 points
D	L'exigence n'est pas mise en place.	0 points
Non-conformité majeure (non-conformité)	Non-respect d'une exigence du programme, qui inclut le non-respect de la réglementation, des lois, de la sécurité des produits, les problèmes liés aux clients ou la présence de dysfonctionnements internes (par exemple en cas de procédés ni régulés ni maîtrisés). Une non-conformité majeure peut aussi être attribuée lorsque la non-conformité identifiée peut entraîner un grave risque sanitaire.	Soustraction de 10 % du nombre total de points possibles
N/A	Non applicable Exigence non applicable à la société	Les exigences évaluées N/A sont exclues de la note totale

Note finale et émission de la lettre de confirmation (sur la base des tableaux 3 et 4, Partie 1)

ANNEXE 3 : Plan d'actions

Société évaluée : nom de la société évaluée et adresse

Dates/heures de l'évaluation : 02.03.2021 (09:00–18:00) et 03.03.2021 (08:30–12:30)

Evaluateur principal : Max Mustermann

Co-évaluateur(s) :

Stagiaires :

Numéro de l'exigence	Exigence IFS Progress – PACsecure	Evaluation	Explication (par l'évaluateur)	Analyse des causes (par la société)	Correction Responsabilité, date, statut de mise en place (par la société)	Action corrective Responsabilité, date, statut de mise en place (par la société)	Validation par l'éva- luateur et date de validation

ANNEXE 4 : Lettre de confirmation

Lettre de confirmation



Par la présente, l'organisme de certification/prestataire de services

Nom de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation

confirme que les activités de

Nom de la société évaluée

Adresse

COID

(siège social)

pour le périmètre d'évaluation :

Description détaillée des procédés/produits

ont été approuvées/provisoirement approuvées
conformément aux exigences de :

IFS Progress – PACsecure version 1, juillet 2021

et les autres documents normatifs associés

au niveau de base/intermédiaire

avec une note de XX % (si requis)

Date de l'évaluation

Date d'émission de la lettre de confirmation

Lettre de confirmation valide jusqu'au

Nouvelle évaluation à prévoir avant la fin de la période

(spécifier le premier jour et le dernier jour auxquels la prochaine évaluation est possible, selon les exigences du protocole d'évaluation, Partie 1)

- Date et lieu
- Nom et signature du responsable de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation
- Adresse de l'organisme de certification/prestataire de services pour l'évaluation

L'IFS publie des informations, des opinions et des bulletins de bonne foi mais ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou information pouvant éventuellement prêter à confusion, présente dans ses publications, spécifiquement dans ce document.

Le propriétaire du présent référentiel est :

IFS Management GmbH
Am Weidendamm 1 A
10117 Berlin
Germany

Directeur : Stephan Tromp
AG Charlottenburg
HRB 136333 B
N° VAT : DE278799213

Banque : Berliner Sparkasse
Numéro IBAN : DE96 1005 0000 0190 0297 65
Code BIC / Swift : BE LA DE BE

© IFS, première publication juillet 2021, réédition mars 2024

Tous droits réservés. Toutes les publications sont protégées par les lois internationales du copyright. Sans le consentement écrit du propriétaire du référentiel IFS, toute utilisation non autorisée est interdite et sujette à des poursuites légales. Ceci est notamment valable pour la reproduction par photocopie, l'inclusion dans une base de données/un logiciel électronique(s) ou la reproduction sur CD-Rom.

Aucune traduction ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite du propriétaire du référentiel IFS.

La version originale et de référence du présent document est la version anglaise.

Les documents IFS sont disponibles en ligne sur :
www.ifs-certification.com

